

Handwritten: H. de la Roche
Eugène CÔRGNE
Professeur au Lycée de Pontivy
Handwritten: Eug. Corgne
Handwritten: Septembre 1914

HISTOIRE

DU

COLLÈGE DE LESNEVEN

(1833-1914)

Handwritten: 02
Handwritten: Corgne



BREST
IMPRIMERIE DU « COURRIER DU FINISTÈRE », 4, RUE DU CHATEAU

1922

Handwritten: 33390

TABLE DES MATIÈRES

BIBLIOGRAPHIE.....	Pages VII
INTRODUCTION.....	X

CHAPITRE I

Les Origines du Collège (1833-1835)

Fondation du Pensionnat de M. l'abbé Roudaut. — Le Pensionnat. — Transformation du Pensionnat en Collège communal.....	1
--	---

CHAPITRE II

M. l'abbé Roudaut Principal (1835-1837)

Les professeurs. — L'enseignement. — Le Collège et la population. — La démission de M. Roudaut. — Le choix de son successeur. — Soyons reconnaissants.....	11
--	----

CHAPITRE III

Le Principalat de M. l'abbé Chenu (1837-1848)

M. l'abbé Chenu. — Le personnel enseignant. — Les élèves. — Le Collège en régie. — Le changement de M. l'abbé Chenu. — Les résultats d'une crise.	25
---	----

CHAPITRE IV

Le Principalat de M. l'abbé Daniel (1848-1857)

La nomination de M. l'abbé Daniel. — Francisque Sarcey à Lesneven. — Les élèves. — L'achat du Collège par la Ville. — Etat des bâtiments. — L'engagement quinquennal. — Le départ de M. Daniel...	49
---	----

CHAPITRE V

Le Principalat de M. l'abbé Cohanec (1857-1868)

M. l'abbé Cohanec. — Un rapport sur les classes. — Projet de cession du Collège à l'Evêque de Quimper. — La démission de M. Cohanec. — Vingt ans après.....	63
---	----

Diocèse de
Quimper & Léon
— Evêché de Quimper et Léon —

Document numérisé en 2016

CHAPITRE VI

Le Principalat de M. l'abbé Follioley
(1868-1873)

- La nomination de M. l'abbé Follioley. — Quelques améliorations. — Un déserteur prussien au Collège. — L'abbé Follioley et la guerre. — Lendemain d'épidémie. — Quatre ans d'administration..... 75

CHAPITRE VII

Le Principalat de M. l'abbé Roull
(1873-1893)

- La nomination de M. l'abbé Roull. — Deux professeurs: M. l'abbé Edouard Le Guillou — M. Gustave Hervé. — Un grand constructeur. — L'abbé Follioley défenseur du Collège. — Le contrat décennal (1891-1901). — L'œuvre de M. Roull..... 85

CHAPITRE VIII

Le Principalat de M. l'abbé Gloanec
(1893-1907)

- M. l'abbé Gloanec. — Le renouvellement du traité décennal. — M. Louis Gillet. — Le départ de M. Gloanec..... 99

CHAPITRE IX

Le Principalat de M. l'abbé Moënner
(1907-1914)

- M. l'abbé Moënner. — Le contrat de 1911. — L'Association amicale des anciens élèves et maîtres du Collège. — Une campagne de presse. — La séance du 24 décembre 1913 à la Chambre des Députés. — La réponse de la Municipalité. — Le Collège en 1914. — La fin d'un régime..... 111

CHAPITRE X

Le Livre d'Or du Collège
(1914-1918)

- La guerre éclate. — En Avant! — Nos chers disparus. — Dormez en paix. — Dernière page..... 139
- CONCLUSION..... 147
- APPENDICE..... 149



BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS INÉDITS

I. — ARCHIVES DU COLLEGE (A. C.)

Registre de délibération du Bureau d'administration (5 mai 1835-20 décembre 1845).

Registre de délibération du Bureau d'administration (27 janvier 1846-2 mai 1914)

Registre de punitions (3 février 1846-31 janvier 1848).

Copie des traités constitutifs (1^{er} janvier 1891-1^{er} janvier 1901) — (1^{er} janvier 1901-1^{er} janvier 1911) — (1^{er} janvier 1911-1^{er} janvier 1914).

II. — ARCHIVES MUNICIPALES DE LESNEVEN (A. M.)

Registres des délibérations municipales (1832-1914).

III. — ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE (A. D.)

Série T. — Collège de Lesneven: Correspondance diverse (1832-1845) — (1846-1872) — Professeurs et élèves (1833-1851) — Rapports hebdomadaires (1851-1877). — Bâtiments et comptabilité (1838-1904).

IV. — ARCHIVES DE L'EVECHE DE QUIMPER (A. E.)

Liassé de 80 pièces (1833-1873).

V. — ARCHIVES NATIONALES (A. N.)

Collège de Quimper: F¹⁷ 79114 (1825-1829) — F¹⁷ 79115 (1829-1831).

Collège de Lesneven: F¹⁷ 79118 (1836-1838) — F¹⁷ 79166 (1852-1854) — F¹⁷ 79193 (1856-1862)



IMPRIMÉS

I. — LIVRES ET BROCHURES

J. Allanic. — *Histoire du Collège de Vannes*, Oberthur, Rennes, 1902.

J. Buléon — E. Le Garrec. — *Le Petit Séminaire de Sainte-Anne d'Auray*, Lafolye, Vannes, 1921.

Abbé Alphonse Colin. — *Les étapes d'une vocation. Edouard Le Guillou*, Brest, 1898.

Eugène Corgne. — *Les premières années du Collège de Lesneven (1833-1848)*. Châteaulin, Imprimerie Corcuff, 1913, in-8° de 30 pages.

Ch. Fierville. — *Histoire du Collège de Quimper*, Paris, Hachette, 1864.

J. Haize. — *Histoire du Collège de Saint-Servan*, Saint-Servan, Imprimerie J. Haize, 1908.

Félix Hémon. — *Bersot et ses amis*, Paris, Hachette, 1911.

R. P. J.-M. Lambert. — *Un serviteur de l'Eucharistie. L'abbé Edouard Le Guillou, prêtre, professeur au Collège de Lesneven (1852-1893)*, Paris, 6, rue Cassette, 1894.

R. Leroy. — *Scènes de la vie municipale à Lesneven*, Nantes, Imprimerie Vincent Forest, 1887.

A. de Lorme. — *Histoire du Collège Joinville et du Lycée de Brest*, Brest, Imprimerie Léon Uzel, 1907.

A. de Lorme. — *Le Collège Joinville. Ses origines. Son Personnel (1839-1848)*, Brest, Imprimerie de la Dépêche, 1908.

J. Picard. — *Le Collège de Léon*, Morlaix, Le Goaziou, 1895.

Abbé G. Pondaven. — *Le Recrutement ecclésiastique et les Ecoles secondaires dans le Léon après la Révolution*, Quimper, Imprimerie Leprince, 1918.

L. Rossi. — *Hommage à la mémoire de Monsieur René Bergot, homme de cœur, grand chrétien, médecin dévoué*, Quimper, Imprimerie de Kerangal, 1896.

Chanoine Roull. — *L'abbé Edouard Le Guillou*, Brest, Imprimerie A. Dumont, 1893.

A. Salles. — *L'abbé Follioley, sa vie et son œuvre (1836-1902)*, Niort, L. Clouzot, 1904.

Francisque Sarcey. — *Souvenirs de jeunesse. — Journal de jeunesse (1839-1857)*, Bibliothèque des Annales politiques et littéraires, Paris.

G. Weill. — *Histoire de l'Enseignement Secondaire en France (1802-1920)*, Payot, 1921.

II. — REVUES

Ch. Chassé. — *Les derniers prêtres universitaires. Le Collège de Lesneven*, Mercure de France, 16 avril 1913, tome CII, pp. 698-718.

Ch. Dejob. — *La vie universitaire sous le Gouvernement de Juillet*, Revue Internationale de l'Enseignement, 1913, n^{os} 3, 4, 5 et 6.

En Avant! — *La Bretagne nouvelle*. — Pages libres.

III. — JOURNAUX

L'Armoricaïn (archives municipales de Brest), — *L'Aurore*. — *Le Courrier du Finistère*. — *La Dépêche de Brest*. — *Le Gaulois*. — *Le Journal des Débats*. — *Le Journal officiel*. — *La Lanterne*. — *Le Nouvel Avenir*. — *Le Populaire de Brest*. — *Le Télégramme de Toulouse*. — *Le Temps*.



INTRODUCTION

Au moment où la grande guerre allait éclater, j'achevais d'écrire l'Histoire du Collège de Lesneven.

Je m'étais mis à l'œuvre dans les premiers jours de 1913, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, afin de m'associer pour ma modeste part, — en tout cas pratiquement — au mouvement de plus en plus fort depuis quelque temps qui se manifeste, sous l'impulsion d'ailleurs au Ministère de l'Instruction publique, en faveur des études d'histoire et de géographie locales. Etudier l'histoire d'un collège, n'est-ce pas, dans une grande mesure, faire l'histoire de la ville où il est né et où il vit? Et, — pourquoi ne pas le dire? — un collège n'est-il pas par lui-même une petite ville? Tout comme une ville, il a eu des origines souvent bien humbles; et son histoire, tout comme celle d'une cité, n'est-elle pas faite d'heures de joie et de moments difficiles? En un mot, les collèges, ainsi du reste que tous les établissements d'instruction, sont de véritables petites patries. Faire connaître l'histoire d'un des 230 collèges ou d'une des 230 petites patries qui se trouvent disséminées sur le sol français, tel était mon premier but en me décidant à écrire l'histoire du Collège — mi-laïque mi-ecclésiastique — de Lesneven.

Mais pour moi le Collège de Lesneven n'est pas un collège quelconque, où les hasards d'un mouvement administratif n'appelèrent pour enseigner à des élèves de Troisième quelques règles de grammaire latine ou les notions élémentaires de la littérature française. Ce Collège est mon collège; je puis le déclarer sans prétention, parce que j'y ai fait mes études secondaires.

Six années durant, j'y ai vécu entouré de l'affection du Principal, M. l'abbé Gloanec, et de la sollicitude de maîtres que j'ai été très heureux de retrouver, en octobre 1912, lorsque, après un assez long séjour sur la côte d'Emeraude et sur la côte d'Argent, je fus placé à la tête de cette classe où, il y a vingt ans, j'ai appris à goûter

Homère et Hérodote, sous la savante direction de M. Kéromnès. Les cours du Collège, je les connais, pour y avoir joué de nombreuses parties de barre, de ballon et aussi de fort intéressantes parties d'échasses. Ses études me rappellent les moments agréables que l'on passait quand on réussissait à se barricader derrière ses livres afin de causer avec son voisin; elles me rappellent en outre que j'ai dû maintes fois peiner, tantôt pour traduire une page de Cicéron ou de Démosthène, tantôt pour trouver la solution d'un problème d'algèbre ou de physique. Que dirai-je de ses classes qui me reprochent de n'avoir pas toujours été assez attentif aux leçons de mes professeurs? Enfin, elle a aussi son langage cette chapelle qui s'élève légère à l'entrée du Collège. C'est là qu'il faisait bon vivre quand, après une semaine de travail, on venait chanter les louanges de Dieu et lui demander la force de rester un collégien docile et consciencieux, en même temps qu'un chrétien sincère et ardent.

Par conséquent, j'ai le droit, il me semble, d'écrire que le Collège de Lesneven n'est pas pour moi un collège quelconque et point n'est besoin d'ajouter que je me suis mis au travail, poussé par le souvenir des jours heureux que j'ai vécu à l'ombre de ses murs et par le désir de rendre un vif hommage au dévouement de tous mes anciens maîtres.

De plus j'ai pensé aux anciens élèves de cet établissement qui, tous, comme moi, j'en suis sûr, aiment à se rappeler le Collège où s'est écoulée leur jeunesse et où ils ont puisé les éléments de la science qui leur a permis de se créer une situation. J'ai voulu leur faire plaisir en leur racontant l'Histoire de leur Collège. Lorsqu'ils parcourront ces pages que nous aurions désirées plus complètes, peut-être verront-ils surgir dans leur mémoire le souvenir de leurs maîtres et de leurs condisciples aujourd'hui dispersés par la vie ou couchés dans la tombe.

Ecrire une page d'histoire locale, retracer l'existence de mon vieux Collège, être agréable à tous les anciens élèves de cette Maison, voilà le triple but que je me proposais d'atteindre en rédigeant l'Histoire du Collège de Lesneven, de 1833 à 1914.

Ma monographie arrivait, du reste, fort à propos. La Municipalité venait de refuser la laïcisation intégrale du

Collège que demandait M. Viviani, ministre de l'Instruction publique. Il avait déclaré à la tribune du Parlement, le 24 décembre 1913, qu'à cette condition seule l'Etat continuerait son concours au Collège communal de Lesneven. La Municipalité n'acceptait pas les propositions de M. Viviani. Aussi le Collège de Lesneven aurait-il cessé d'exister le 30 septembre. Avec lui allait disparaître un établissement qui a rendu à la société de très grands services et à qui une collaboration loyale d'environ quatre vingts ans entre l'Université et le Clergé avait donné une physionomie originale.

* *

L'ouverture des hostilités m'a obligé à remettre à d'autres temps la publication de mon travail.

Par malheur, plusieurs de ceux qui l'attendaient avec impatience, ne le liront pas.

Je pense avant tout aux victimes de la guerre. Cent-soixante anciens élèves et maîtres de Lesneven sont morts pour la France. Les uns sont tombés face à l'ennemi; d'autres ont succombé à l'hôpital des suites de leurs blessures; d'autres, enfin, ont été engloutis dans les flots. Ils ne connaîtront pas l'histoire de leur Collège. Mais, puisque, par leur sacrifice, ils l'ont faite plus belle, ils ont droit à notre vénération. Voilà pourquoi je dédie ces pages à la mémoire de nos glorieux disparus.

* *

Composer une monographie est, d'ordinaire, chose difficile.

Pour ma part, je n'aurais certes pas pu mener ma tâche à bonne fin si je n'avais été secondé. Il me fallait des documents: les portes de tous les dépôts d'archives publiques ou particulières m'ont été ouvertes avec la plus franche cordialité.

Aussi ai-je contracté une dette de reconnaissance envers M. le chanoine Moënnier, ancien principal du Collège, M. Joseph Odey, ancien maire de Lesneven, M. H. Waquet, archiviste départemental, Mgr Roull, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest, pour l'empressement avec lequel ils m'ont aidé dans mes recherches. Je les prie de vouloir bien recevoir ici l'expression de mes remerciements sincères.

Je n'aurai garde d'oublier l'ancien archiviste de l'évêché de Quimper, M. le chanoine Peyron, dont les conseils étaient si précieux et qui ne m'a pas ménagé ses encouragements.

J'ai de même à m'acquitter envers M. Louis Soubigou, ancien député du Finistère. Il avait accepté très aimablement de présenter mon ouvrage au public. Aussi bien mon étude ne pouvait-elle être mieux placée que sous ses auspices, puisque, après avoir été un de ses brillants élèves, M. Soubigou fut, à la Chambre des Députés, le 24 décembre 1913, l'éloquent défenseur du Collège de Lesneven. Hélas! à peine eut-il reçu mon manuscrit qu'il se sentit atteint du mal qui devait si brusquement le ravir à l'affection des siens et de ses nombreux amis. Pendant sa courte maladie, malgré ses souffrances, il a lu mon travail; mais il n'a pu écrire la préface qu'il m'avait promise. Néanmoins, il est de mon devoir de rappeler, au seuil de ce volume, le souvenir de M. Soubigou, dont le nom demeurera attaché à l'histoire des dernières années du Collège.

* *

... Mon travail n'est pas parfait. Puissent mes lecteurs me pardonner les défauts qu'ils y trouveront! Avant tout, puissent-ils le lire comme je l'ai écrit, je veux dire avec respect et même avec amour pour une Maison qui fut « un des fleurons de la couronne de l'Université. » (1)

E. C.



(1) Discours de M. Soubigou, voir le *Journal Officiel*, 25 décembre 1913, p. 4070, colonne 2.

CHAPITRE I

Les origines du Collège de Lesneven (1833-1835)

Fondation du Pensionnat de M. l'Abbé Roudaut

Le 15 mai 1832, le Conseil municipal de Lesneven était appelé à délibérer sur « une demande formée par M. l'abbé Hervé Roudaut, prêtre desservant de la commune de Plounéour-Trez, à l'effet d'être autorisé à établir un Collège à Lesneven » (1).

Bachelier ès lettres, ancien principal du collège de Quimper, (2) l'abbé Roudaut ne se sentait pas dans sa « sphère à Plounéour-Trez. » (3)

« J'aime sans doute beaucoup les paroissiens de Plounéour-Trez », écrit-il, le 12 mai, à l'évêque de Quimper, Mgr de Poulpiquet. « Je travaille nuit et jour pour eux. Tout le monde me rendra cette justice que je travaille. Mais ce n'est que par devoir, et en faisant continuellement violence à mes goûts et à mon caractère. Ma religion et ma conscience me disent sans cesse que je serais mieux ailleurs et qu'un autre serait mieux ici. Sorti de ma sphère, je voudrais y rentrer. » (4)

M. Roudaut voulait donc « rentrer dans l'instruction publique », comme il l'écrivit également à M. Le Grand, recteur de l'Académie de Rennes. (5) Mais dans quelles conditions ? Il le dit sans détour à son évêque. « Je dois

(1) A. M. — M. Roudaut naquit à Guissény, le 29 septembre 1793. Il fut élève au collège de Saint-Pol-de-Léon. (cf. Abbé G. Pondaven, *Le recrutement ecclésiastique et les Ecoles secondaires dans le Léon après la Révolution*, p. 60, note 3).

(2) L'abbé Roudaut dirigea le collège de Quimper du 14 novembre 1827 au 5 décembre 1830. Voir ci-dessous, p. 5, note 2 et p. 6, note 3.

(3) A. D., L'abbé Roudaut au Recteur de l'Académie, Plounéour-Trez, 6 avril 1832.

(4) A. E. — Cette lettre se trouve dans les archives de la paroisse de Plounéour-Trez.

(5) A. D., L'abbé Roudaut au Recteur de l'Académie, 6 avril 1832).

vous avouer, Monseigneur, que depuis ma sortie du collège, je n'ai été occupé que de cette idée et des moyens à prendre pour la réaliser. Des propositions m'ont été faites, des propositions attrayantes même. Mais il n'est pas entré une seule fois dans ma pensée de vouloir accepter les places ou les faveurs du gouvernement qui nous régit. Je ne voudrais pas non plus, dans un collège communal, dépendre des caprices d'un maire ou me mettre à la discrétion d'une municipalité malveillante et tracassière. Dès le commencement, j'ai pensé qu'il faut être libre pour faire le bien. Cette liberté nécessaire, je ne pouvais la trouver que dans une maison dont je serais le propriétaire, à la tête d'un établissement particulier que j'aurais été autorisé à fonder. » (1)

M. Roudaut tenait à être son maître. Les faveurs du gouvernement qu'il paraissait mépriser auraient certainement aliéné sa liberté. Quant aux caprices d'une municipalité, ils n'auraient pas manqué de contrarier souvent ses projets. Etre indépendant, voilà ce qu'il souhaitait pour accomplir plus aisément le bien. Mais il aurait dû l'apprendre à Mgr de Poulpiquet avec moins de précipitation, car il deviendra bientôt, sur sa propre demande, et par une ordonnance du roi, le chef d'un collège communal.

Déjà, avant de quitter le collège de Quimper, l'abbé Roudaut, pour créer l'« établissement particulier » de ses rêves, avait fait des démarches en vue de s'installer à Landerneau qu'il croyait « le point central du pays ». (2) Il ne réussit pas, parce que l'ancienne communauté des Capucins, dont il voulait faire l'acquisition « avec un associé aussi capable que vertueux » (3), se trouvait louée « pour neuf ans à des ennemis du clergé ». (4)

Il jeta alors les yeux sur l'ancien couvent des Franciscains fondé à Lesneven, en 1625, par Jacques Barbier de Lescouet, propriétaire du Kernu et capitaine de Lesneven. « C'est un bâtiment superbe », mande-t-il au Recteur, le 6 avril 1832. « J'y avais songé dès l'année dernière, et je l'avais visité. L'un des deux propriétaires ne voulait pas alors entrer en arrangement. Depuis, les notables habitants de l'endroit ayant eu connaissance de mon projet ont tant fait d'instances sur lui qu'il est maintenant bien disposé. Aujourd'hui même l'on est venu me trouver. L'on m'assure que je suis appelé par le vœu unanime des habitants de toutes les opinions. » (5)

(1) A. E., L'abbé Roudaut à Mgr de Poulpiquet, 12 mai 1832.

(2) A. E., L'abbé Roudaut à Mgr de Poulpiquet, 12 mai 1832.

(3) A. E., L'abbé Roudaut à Mgr de Poulpiquet, 12 mai 1832.

(4) A. E., L'abbé Roudaut à Mgr de Poulpiquet, 12 mai 1832.

(5) A. D. —

On n'est pas étonné d'apprendre que la population de Lesneven accueillit favorablement le projet de l'abbé Roudaut.

Qu'était, en effet, la cité du comte Even en 1832 ? Une ville sans importance. Jadis, elle comptait au nombre des cités les plus prospères du pays. Elle avait vu défiler dans ses rues des chevaliers bardés de fer avec leurs écuyers, des châtelaines avec leur suite de femmes et de pages. A plusieurs reprises, elle avait donné l'hospitalité aux ducs et duchesses de Bretagne qui venaient offrir leurs hommages à la Vierge du Folgoët. A partir des premières années du xvi^e siècle « l'importance de la ville ne s'est plus accrue. Les comtes, ducs, les reines ne s'y montrent plus : les officiers royaux ont pris leur place. Mais Lesneven a encore sa noblesse, son couvent des Récollets, son couvent des Ursulines, sa Cour qui juge le pays de Lesneven, de Brest et de Saint-Renan, ses magistrats, ses avocats... » (1) Tout change en 1789. Lesneven, comme la majorité des villes de Bretagne, apprend avec enthousiasme l'ouverture des Etats généraux, et salue avec joie l'aurore d'une ère de justice et de liberté. Mais avec l'ancien régime, la vieille cité voit disparaître « les institutions administratives et judiciaires » qui faisaient sa prospérité. (2) Au lendemain de la tourmente révolutionnaire, privée de « son tribunal et de sa cour royale très étendue, » (3) elle reste « sans ressources. » (4) C'est pourquoi elle désire ardemment l'établissement d'un collège dans ses murs. Ce sera là « un dédommagement des pertes qu'elle n'a cessé d'approuver depuis 1789. » (5)

Ce n'était pas tout. L'installation d'un collège « rapprocherait l'instruction des petites fortunes, qui, ne permettant pas aux pères de familles de pourvoir aux dépenses de leurs enfants dans des maisons d'éducation éloignées, sont la plupart du temps le plus grand obstacle à ce qu'ils puissent leur procurer le bienfait inappréciable de l'instruction. » (6) A ce moment — notons-le en passant — l'arrondissement de Brest, qui renferme à lui seul « un tiers environ de la population totale du département, ne possède qu'une institution particulière, celle de M. Lacombe, à Brest, institution à la

(1) René Leroy, *Scènes de la vie municipale à Lesneven*, pp. 7-8.

(2) A. M., 15 mai 1832.

(3) A. D., Le Maire de Lesneven au Recteur, 1^{er} juin 1832.

(4) A. D., Le Maire de Lesneven au Recteur, 1^{er} juin 1832.

(5) A. D., Le Maire de Lesneven au Recteur, 1^{er} juin 1832.

(6) A. M., 15 mai 1832.

vérité excellente, mais où l'entretien d'un élève ne coûte pas moins de 8 à 900 francs par an ». (1)

(1) A. M., 15 mai 1832. — M. A. De Lorme écrit dans son *Histoire du Collège Joinville et du Lycée de Brest*, pp. 13-14 : « C'est ainsi qu'il existait à Brest en 1834 deux institutions de plein exercice, c'est-à-dire spécialement autorisées, par l'Académie de Rennes, à pousser les études aussi loin que dans les collèges de l'Université... L'une de ces institutions était l'institution Faure, fondée le 15 octobre 1833 par M. Faure, licencié ès sciences ; l'autre, beaucoup plus ancienne, était la pension Lacombe et Goez, devenue l'institution Goez, qui devait arriver à une grande réputation par ses succès dans la préparation aux grandes écoles et particulièrement à l'école navale. » — Il faut ici rappeler l'existence d'une institution que d'anciens, dans le pays de Lesneven, considéraient comme le berceau du Collège dont j'écris l'histoire. Il s'agit de l'institution de Penmarc'h. Voici sur cette institution les renseignements trop rares, je le déplore — que j'ai pu me procurer. Le 23 janvier 1811, M. l'abbé Poulzot, directeur du pensionnat de Kérouzéré, en Sibiril, non loin de Saint-Pol-de-Léon, écrivait à l'évêque de Quimper : « J'ai l'honneur de vous annoncer que l'approbation de l'Université vient à l'appui de la vôtre pour la translation de cet établissement du château de Kérouzéré à celui de Penmarc'h. » Le 19 avril, il apprend à l'évêque qu'il sera « logé à Penmarc'h et en état, s'il plaît à Dieu, de rouvrir les classes le 1^{er} mai. » L'institution de Penmarc'h était fondée. Située dans la commune de Saint-Frégant, à six kilomètres environ de Lesneven, elle recevra les élèves de la région-nord du Finistère. J'ai relevé, sur les palmarès (A. E.), les noms de quelques Lesneviens. Ainsi, en 1813, on rencontre au nombre des lauréats : Bartholomaeus Vigniolboul, Franciscus-Paulus-Maria La Marre, Joannes-Maria La Marre, Augustus-Maria-Guillielmus Le Jannic, Erasme Trobriant, Hippolyte Penquer-Salaun, Jean-Marie Vigniolboul, René Lesconnee, François-Joseph Mercier, Jean-Marie Le Clech, Paul-Marie Pochard, Yves-Marie Ruot, Jean-Marie Lesconnee. En 1815 : Alexandre-Marie Grée, Jean Poder, Louis Léthy. — Je n'ai trouvé aucune pièce postérieure à 1817. A cette époque, le 26 septembre, un abbé Poulzot devient principal du collège de Quimper qu'il dirigera jusqu'au 17 octobre 1819 (cf. Ch. Fierville, *Histoire du collège de Quimper*, p. 126). C'était, sans doute, le directeur de l'institution de Penmarc'h qui fut, on peut le supposer, fermée à ce moment. En tout cas, elle n'existe pas en 1832, puisque le Conseil municipal n'en parle pas. Quoi qu'il en soit, il n'y a, d'après moi, aucune corrélation entre la disparition de Penmarc'h et la création du Collège de Lesneven. Si le pensionnat de Kérouzéré, à l'étroit dans ses locaux, s'est transféré à Penmarc'h, rien n'autorise à déclarer que l'institution de Penmarc'h vint, à cause de sa prospérité, s'installer à Lesneven dans l'ancien couvent des Récollets. Les documents relatifs à la création du Collège de Lesneven ne font nullement mention de l'institution de l'abbé Poulzot. Tout au plus, pourrait-on dire que la réussite de l'établissement de Penmarc'h, qui fut prospère malgré la courte durée de son existence, a influé sur le choix de Lesneven pour un nouvel essai plus stable.

Ajoutez à cela que l'abbé Roudaut jouit de « l'estime de tous ceux qui ont été à même de l'apprécier » (1) et que « son mérite distingué, son aptitude à l'enseignement ne sauraient être mis en doute, l'un et l'autre se trouvant démontrés par les succès qu'il a obtenus comme principal du collège de Quimper » (2).

Pour ces diverses raisons — intérêt local, diffusion de l'instruction, personnalité de M. Roudaut, — le Conseil municipal de Lesneven « croit devoir adresser à M. le Préfet et à M. le Sous-Préfet l'instance prière de vouloir bien appuyer de toute leur influence la demande soumise à M. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes par M. Roudaut qui, au surplus, entend fonder son collège par ses seuls moyens et sans aucun secours pécuniaire de la ville. » (3)

Le 9 juin, le Recteur faisait savoir au Préfet du Finistère qu'il ne voyait « rien dans la législation actuelle de l'Université » (4) qui pût s'opposer à l'établissement d'un pensionnat à Lesneven. Mais il craignait que cette institution ne fût « très préjudiciable au collège de Saint-Pol-de-Léon, » (5) « peut-être même à celui de Quimper, » (6) et il se demandait si l'abbé Roudaut présentait au point de vue politique des garanties suffisantes.

Le Recteur n'avait pas lieu de craindre que le Collège de Lesneven ne nuisît à celui de Saint-Pol, encore moins à celui de Quimper. Le collège de Quimper (7) « placé

(1) A. M., 15^o mai 1832.

(2) A. M., 15 mai 1832. — Avant d'être principal, l'abbé Roudaut « avait rempli... avec honneur et succès » au collège de Quimper, les fonctions de régent de rhétorique et de sous-principal A. N. Lettre du Recteur au Ministre, 3 décembre 1830. F17 79115. ... Nous lisons dans un rapport sur le collège de Quimper : « M. Roudaut remplit fort bien ses fonctions de sous-principal et s'entend, on ne peut mieux, avec le principal pour tout ce qui concerne la discipline et la bonté des études ». A. N., F17 79114. ... « M. Roudaut, qui dirige ce collège depuis deux ans », dit un rapport du Recteur pour l'année 1829-1830, « est investi d'une grande considération et inspire à toute la contrée une pleine confiance. Le collège continue de prospérer entre ses mains. Il a rétabli le pensionnat, nombreux aujourd'hui et qui le sera encore plus l'année prochaine... » A. N., F17 79115.

(3) A. M., 15 mai 1832.

(4) A. D. —

(5) A. D. —

(6) A. D., Lettre du Recteur au Ministre, 23 juillet 1832.

(7) « ...En 1804, (an XII de la République), l'établissement d'enseignement secondaire le plus important de la région était l'école secondaire communale de Quimper, qui avait remplacé l'ancien collège des Jésuites créé en 1620. Elle pouvait recevoir 300 pensionnaires. Cette école allait devenir en 1811 collège communal... » A. De Lorme, *Histoire du Collège Joinville*, p. 12.

à vingt lieues de distance ne pourrait en souffrir au moins d'une manière sensible. » (1) Quant au premier, « il paraît être déchu pour toujours de l'état florissant dans lequel il s'était maintenu jusqu'au moment du renvoi de ses professeurs ecclésiastiques pour refus de serment. » (2)

M. Le Grand, d'autre part, n'avait pas à être inquiet : l'ancien principal du collège de Quimper avait prêté le serment exigé par Louis-Philippe de tous les fonctionnaires. Au reste, M. Le Grand ne devait pas l'ignorer. N'avait-il pas adressé au Ministre de l'Instruction publique, le 3 décembre 1830, les lignes suivantes : « Dès que M. Roudaut a connu l'obligation du serment, il n'a, je le répète, cessé de m'écrire qu'il était tout disposé à le prêter, en protestant de ses opinions constitutionnelles et patriotiques. Un professeur du collège de Rennes, bien connu par ses sentiments patriotiques prononcés, m'écrivait la même chose de Quimper, où il se trouvait alors en relation avec M. Roudaut. Le même témoignage est rendu à celui-ci par les professeurs laïques du collège qui tous s'étaient prononcés lors des événements en faisant partie de la Garde nationale. L'évêque, je le répète, mettait seul obstacle à l'accomplissement de la volonté du Principal... ? » Plus loin, le Recteur dit que l'abbé Roudaut lui adressa le serment le 24 octobre. « Je le reçus, ajoute-t-il, le 26... » (3)

(1) A. M., 12 novembre 1832.

(2) A. M., 12 novembre 1832.

(3) A. N., F17 79115. — Par une lettre, en date du 28 septembre 1830, adressée à M. Vatar « qui, pendant quelques jours, a gouverné l'Académie de Rennes », M. le duc de Broglie, ministre de l'Instruction publique, accordait aux membres de l'enseignement une prolongation du délai fixé pour la prestation du serment. Le Recteur était autorisé à fixer le nouveau délai, à son gré, « eu égard aux localités ». « En vertu de ce pouvoir discrétionnaire », M. Le Grand établit « deux délais, l'un expirant au 1^{er} novembre pour les collèges de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon ; l'autre au 20 octobre pour tous les collèges de l'Académie ». L'abbé Roudaut adressa le serment, je l'ai dit, le 24 octobre. A. N., Lettre du Recteur au Ministre, 3 décembre 1830. F17 79115. — « Seul, je crois, de tous les prêtres de Bretagne chargés de la direction d'un collège, » écrivait plus tard au Recteur M. Roudaut, « je prêtai le serment de fidélité. Vous savez que dans mon diocèse l'on ne m'en a pas fait un mérite. L'on a voulu m'humilier en honorant ceux qui ne m'avaient pas imité. Je n'ai point perdu courage... et mes confrères finissent enfin par comprendre que la Religion n'est d'aucune opinion, que je puis être tout à la fois bon constitutionnel et bon catholique. » A. D., 22 mars 1833. ... M. Roudaut fut considéré comme démissionnaire parce qu'il ne s'était pas soumis à la formalité du serment dans le délai fixé par la loi du 31 août. Aussi, un arrêté

Renseigné sur la situation des collèges de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, ainsi que sur le loyalisme du recteur de Plounéour-Trez, M. Le Grand fit parvenir au Ministre de l'Instruction publique la demande de l'abbé Roudaut.

Comme l'administration supérieure ne se hâte pas de répondre, le Conseil municipal de Lesneven, au mois de novembre, « est unanimement d'avis d'adresser de nouveau à M. le Préfet... l'instance prière d'employer auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique sa puissante intervention pour le succès de la demande de M. Roudaut... » (1)

Enfin, le 18 décembre, le Conseil royal de l'Instruction publique autorisa l'ancien principal du collège de Quimper à ouvrir un Pensionnat à Lesneven (2).

Le 27 janvier 1833, le Recteur annonçait cette heureuse nouvelle à M. Roudaut (3) qui installait, le 1^{er} mars, un Pensionnat dans l'ancien couvent des Récollets. (4)

ministériel du 18 octobre nomma-t-il principal du collège, en remplacement de M. Roudaut, M. Golias, bachelier ès lettres, maître de pension à Quimper. Six jours plus tard, le 24, M. Roudaut adressait le serment au Recteur. Alors, le duc de Broglie, par un arrêté en date du 1^{er} novembre, rapporta celui du 18 octobre. La correspondance du Recteur avec le Ministre était restée « dans le secret ». Le *Moniteur*, de son côté, n'avait pas publié l'arrêté du 18, sans doute parce que « le Ministre ne voulait pas donner de publicité à la nomination de M. Golias avant l'expiration du délai accordé à l'abbé Roudaut ». Mais la *Gazette des Ecoles*, « par une fatalité que je ne saurais qualifier » dit le Recteur, inséra l'arrêté du 18. Aussitôt, M. Golias « remercia ses protecteurs », recueillit les félicitations de ses amis, reçut et rendit des visites ». M. Golias « était au comble de ses vœux ». C'est pourquoi grande fut sa déception quand il eut pris connaissance de l'arrêté du 1^{er} novembre. Une manifestation, sur l'origine de laquelle on est mal renseigné, eut lieu au collège. On cria : « Vive la liberté ! A bas le Principal ! A bas les prêtres ! » L'abbé Roudaut se trouva bientôt dans une situation très difficile, car le maire de Quimper était loin de le soutenir. Aussi se décida-t-il à abandonner la direction du collège. Il cessa ses fonctions le 5 décembre. — Voir : Lettre du Recteur au Ministre, 3 décembre 1830 ; Lettre du Maire de Quimper au Ministre. A. N., F17 79115. — L'arrêté du 18 octobre et celui du 1^{er} novembre sont dans la même liasse.

(1) A. M., 12 novembre 1832.

(2) A. D., Lettre du Recteur à l'abbé Roudaut, 27 janvier 1833.

(3) A. D.

(4) « Le 30 mars 1833, par acte passé devant M. Lamarre, notaire à Plounéour-Trez, M. l'abbé Hervé Roudaut, desservant de la paroisse de Plounéour-Trez, achetait de Mme Ursule-Françoise Simon, veuve de M. Jacques Vigniboul, demeurant à Lesneven, moyennant un prix principal de 10.000 francs, payable au

Transformation du Pensionnat en Collège communal

Cette création fut très bien accueillie dès l'origine par l'opinion publique. En effet, le Conseil municipal, « fidèle interprète des habitants de la commune », fortement sollicité du reste par une pétition portant la signature de 74 notables de la ville, accorde à l'œuvre naissante, le 28 mai 1833, une allocation de 2.000 francs. C'était, dit la délibération, un moyen pour la ville « d'exprimer à M. Roudaut autrement que par de vaines paroles sa vive reconnaissance et tout l'intérêt qu'elle porte à son établissement. » (1)

D'ailleurs, le succès répondait au dévouement du fondateur et aux sacrifices de la ville. Dès le mois de mai, le Pensionnat comptait une population de cent élèves environ. « C'est encore peu de chose », écrivait l'abbé Roudaut à Mgr de Poulpique ; « ce n'est qu'une annonce pour l'année prochaine. Mais ce sont nos premiers enfants ; ils nous arrivent tout neufs, vierges encore de la malice des collèges. » (2)

Le nombre des élèves, au surplus, ne pouvait pas être très grand, puisque « le diplôme de maître de pension qui lui avait été accordé ne permettait à l'abbé Roudaut d'élever son enseignement que jusqu'à la quatrième classe inclusivement. » (3)

C'est pourquoi, plein de sollicitude pour son œuvre et dans l'intérêt de la ville de Lesneven et du pays environnant, il ne tarda pas à demander l'érection de son Pensionnat en collège communal de plein exercice : ce qui lui donnerait le droit de distribuer l'enseignement jusqu'aux classes de rhétorique et de philosophie.

Ici encore nous ne manquerons pas de signaler l'empressement du Conseil municipal à soutenir les démarches de l'abbé Roudaut. Sa délibération du 28 décembre est, à cet égard, fort intéressante. (4)

gré et à la volonté de l'acquéreur, productive d'intérêts au taux de cinq pour cent, avec faculté de remboursements partiels de mille francs, la conventuelle de Saint-François, le cloître, les deux grands jardins, avec le parc situé au midi du grand jardin, et de sa propre initiative, avec ses propres ressources, y installait un collège à la date du 1^{er} mars 1833 ». A. C. — La date du 1^{er} mars se trouve également dans une délibération du Conseil municipal. A. M., 28 mai 1833.

(1) A. M.

(2) A. E., 15 mai 1833.

(3) A. M., 28 décembre 1833.

(4) A. M.

L'administration, avant de se prononcer, exigea — comme il fallait le prévoir — certaines garanties, notamment au point de vue financier. C'est ce qui explique que le Conseil municipal vote, le 5 avril 1834, une allocation annuelle pour le Principal de 2.500 francs, pouvant, si les dépenses dépassaient les recettes, aller jusqu'à 4 ou 5.000 francs. (1) Plus tard, le 13 juin, il décida de pourvoir, « par une allocation au budget de la ville pour l'année 1835, à toutes les dépenses du collège pendant la dite année, dans le cas où les recettes de cet établissement ne s'élèveraient pas au niveau des dépenses. » (2)

Ces mesures ne firent rien : le Conseil royal de l'Instruction publique rejeta, le 26 août, la demande de l'abbé Roudaut, parce que la Municipalité n'avait pas garanti, même pour une année, le traitement des régents ou professeurs. (3)

Pour répondre à l'arrêté du Conseil royal, la Municipalité résolut, le 9 octobre, d'ouvrir immédiatement une souscription « à l'effet d'assurer, avec la dotation de 2.500 francs, non pendant une année seulement, comme on le demandait, mais pendant les cinq premières années consécutives, les dépenses du collège communal de Lesneven. » (4)

Il est inutile d'ajouter que la population de Lesneven approuva la délibération de ses représentants. Le montant de la souscription s'éleva à 19.114 francs, répartis entre 61 souscripteurs (5) : chiffres importants pour une ville « sans ressources » (6) et qui comptait au plus trois mille âmes.

L'administration dut s'incliner devant un désir aussi nettement formulé. Et par une ordonnance, en date du 10 février 1835, le roi Louis-Philippe érigea le Pensionnat de l'abbé Roudaut en Collège communal (7).

(1) A. M.

(2) A. M.

(3) Par décret du 12 janvier 1867, article 1^{er}, le titre de professeur fut substitué à celui de régent.

(4) A. M.

(5) A. D.

(6) Voir plus haut, p. 3.

(7) A. D.

Monsieur l'Abbé Roudaut, Principal (1835-1837)

Trois mois après, le 6 mai, M. Benjamin Testard, maire de Lesneven, procédait, « dans la salle de réfectoire du Collège », à l'installation du Principal, M. l'abbé Roudaut, en présence du Conseil municipal et de plusieurs autres notables, « accourus pour assister à une cérémonie si intéressante pour le pays. » (1)

Les Professeurs

Le personnel enseignant comprenait 7 régents, sans compter le Principal qui était chargé de la rhétorique. En 1836, la majorité appartient à l'élément laïc : 5 sur 8. (2)

Les ecclésiastiques sont logés et nourris au Collège. Quant aux laïcs, ils ont la faculté de vivre sous le même régime que leurs collègues ecclésiastiques. Le Principal, d'ailleurs, les y engageait fortement pour de nombreuses raisons qu'il expose dans une lettre au Recteur, en juin

(1) A. C., Registre du Bureau d'administration, 6 mai 1835. — M. l'abbé Roudaut (et non Rondeau, comme l'écrivit M. Charles Chassé dans son article **Les derniers prêtres universitaires**, pp. 702, 703, et après lui, M. Gillet, dans le **Gaulois** du 17 janvier 1914), est donc le premier principal du Collège de Lesneven. Ses successeurs, ainsi qu'on le verra, ont tous appartenu au clergé. Aussi convient-il de relever dès maintenant l'erreur commise par M. L. A. Pagès, dans le **Télégramme de Toulouse**, n° du 26 décembre 1913. Voici, en effet, le début de son article **Le Joug maçonnique — A propos du Collège de Lesneven** : « On sait que ce collège communal officiel est, depuis 1870, dirigé par un ecclésiastique. » — La présence d'un prêtre, en 1835, à la tête du Collège de Lesneven, n'est pas de nature à surprendre ceux qui connaissent l'histoire de notre enseignement secondaire. « ...Il n'est pas rare, sous Louis-Philippe, de voir des abbés proviseurs et surtout principaux : la Révolution de 1848 ne trouvera pas moins d'une cinquantaine de principaux en soutane, » cf. Félix Hémon, **Bersot et ses amis**, ch. I, p. 7.

(2) Le Collège de Lesneven a donc eu dès ses débuts le caractère mi-laïque, mi-ecclésiastique qu'il gardera jusqu'à sa disparition. Outre le principal ecclésiastique, il a des professeurs prêtres. Ce caractère mérite d'être signalé. Car même sous la

1836 : « Ils seraient », dit-il, « beaucoup mieux pour la pension ; ils dépenseraient beaucoup moins, en supposant qu'ils ne veuillent pas s'utiliser pour le pensionnat ; ils auraient moins de distractions, et leurs connaissances seraient les plus honorables de la localité. C'est aussi dans l'intérêt du Collège ; il faut de l'ensemble dans le personnel, de l'union entre les maîtres ; il faut que le principal et les régents ne forment qu'un corps et une âme. Or, il est bien difficile, pour ne pas dire impossible, que cette harmonie existe, dès qu'il y a un collègue ici et un autre sur la place, dans les cafés ou billards de la ville. Comme dans toutes les petites villes, il y a à Lesneven trop de personnes de 3^e et 4^e classes qui n'ont rien à faire. Quand elles seraient capables de nous comprendre, elles seraient toujours contre nous ; ces gens-là sont toujours de l'opposition. Quand nous ferions des miracles, nous serions déchirés. Il ne convient pas que des professeurs descendent si bas ; il est nécessaire qu'ils ne soient pas externes ». (1)

La pension au Collège, en y comprenant la chambre, « était de 400 francs », (2) prix relativement modéré. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque rares étaient les régents dont le traitement dépassait 1.000 francs. Quoi qu'il en soit, les laïques aiment mieux d'ordinaire « payer plus cher en ville et être plus libres ». (3)

La plupart des régents sont bacheliers ou candidats au baccalauréat. Ainsi, nous lisons dans une lettre de l'abbé Roudaut, du 15 juin 1836, que le régent de 5^e, qui a déjà « éprouvé un échec », doit se rendre le mois suivant à Rennes pour y subir les épreuves du baccalauréat. (4) Les régents de 3^e, de 6^e et de 8^e ont, eux aussi, l'intention de prendre leur grade de bacheliers (5). Voici enfin un autre document : par arrêté ministériel du 19 décembre 1836, M. Brault, élève de l'Ecole polytechnique, est nommé provi-

Monarchie de Juillet peu nombreux sont, à ma connaissance, les collèges où des ecclésiastiques continuent à enseigner. Le collège de Saint-Servan perd, en 1830, avec son principal, l'abbé Lemarié et le sous principal, l'abbé Chenu, ses deux régents ecclésiastiques, les abbés Chapron et Mahé. (cf. J. Haize, *Histoire du Collège de Saint-Servan*, ch. VI, p. 61). — Sur dix régents, il y avait au collège de Vannes, en 1828-1829, quatre abbés ; en 1829-1830, il n'y en avait plus que deux ; en 1830, il n'en resta qu'un : le régent de philosophie, l'abbé Flohy, ayant refusé de prêter serment au nouveau roi, il fut remplacé par M. Monnier. (cf. J. Allanie, *Histoire du Collège de Vannes*, p. 76).

(1) A. D., 15 juin 1836.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Roudaut au Recteur, 11 janvier 1836.

(3) A. D., Lettre de l'abbé Roudaut au Recteur, 11 janvier 1836.

(4) A. D.

(5) A. D., Lettre de l'abbé Roudaut au Recteur, 30 mars 1836.

soirement régent de mathématiques spéciales au Collège de Lesneven. « Il devra », dit l'arrêté, « se munir du diplôme de bachelier ès sciences, d'ici au 1^{er} avril 1837. » (1)

La préparation de leurs classes, à laquelle s'ajoutait parfois celle de leur examen, n'absorbait pas tous les instants des régents. Ils avaient assez de loisirs pour donner des leçons particulières ou pour organiser des cours en ville, tel ce régent qui faisait un cours « dans une maison où se réunissaient les petites demoiselles des premières familles. » (2)

Mes lecteurs apprendront sans surprise que le Principal était tenu de fournir régulièrement — au moins une fois par an — un rapport sur les fonctionnaires de son établissement. J'ai eu la bonne fortune de pouvoir consulter l'un de ces rapports, celui que l'abbé Roudaut adressait au Recteur en juin 1836. Je ne crois pas manquer de respect à la mémoire du fondateur du Collège en révélant quelques pièces de cet intéressant dossier. « S'il est possible, je voudrais que ces notes ne fussent connues que de vous seul, » dit-il au Recteur. Puisque Principal et régents sont morts, nous pouvons nous permettre quelques indiscrétions.

Voici ce qui concerne le régent de Seconde, M. LAURENT :

Conduite religieuse	Je ne la connais point.
Conduite	Assez bonne ; il est difficile qu'elle soit meilleure au milieu des oisifs de Lesneven.
Tenue	Excellente.
Caractère	Bon et vrai, un peu timide.
Esprit	Bon esprit, et cependant capable de se laisser entraîner.
Talents ou moyens	Des moyens plus qu'ordinaires.
Amour de l'étude	Travaillerait beaucoup plus s'il était interne.

Passons au régent de Quatrième, M. RICHARD :

Amour de l'étude	Nul depuis qu'il est à Lesneven.
Zèle	Nul.
Travail pour la classe	Nul.
Succès en classe	Très nuls.

C'est un peu dur !

Enfin, nous arrivons au régent de Sixième, M. l'abbé Emile EVRARD, qui est mort vicaire général de Quimper :

Conduite religieuse	Prêtre exemplaire.
Caractère	Aimable.

(1) A. D. — Voir à propos du baccalauréat, la note 1, p. 21.

(2) A. D., Lettre du Régent Lestyr au Recteur, 19 avril 1836.

Amour de l'étude.	S'occupe peut être trop de poésie.
Zèle	Assez soutenu.
Succès en classe	Très satisfaisants.
Connaissances acquises.	Son amour de la poésie lui nuit sous ce rapport.

Rien, on le voit, ne devait échapper à l'œil vigilant du maître qui voulait donner ses notes « en toute conscience » (1).

L'Enseignement

L'enseignement était celui des grands collèges, c'est-à-dire littéraire et scientifique. Des cours spéciaux étaient organisés pour les élèves qui se destinaient à l'Ecole navale, à l'Ecole polytechnique, ainsi que pour ceux qui désiraient entrer dans le commerce ou la marine marchande. Tous les trimestres un bulletin renseignait les parents sur le travail de leurs enfants. (2)

A peine installé, le Collège de Lesneven se fit remarquer « par la régularité de sa tenue et l'exactitude de sa discipline. » Les études françaises y étaient « bien soignées » et offraient « des résultats satisfaisants. » Les études latines « allaient bien et promettaient pour l'avenir. » En revanche, les études grecques, surtout les mathématiques, la géographie et l'histoire laissaient à désirer. Voilà ce que nous apprend un rapport de l'Inspecteur d'Académie, de novembre 1835. (3)

Le Collège de Lesneven était donc vite entré « dans une bonne voie de progrès. » (4)

Aussi, malgré la concurrence faite par le Petit Séminaire de Pont-Croix, « que la loi exempte de toute rétribution universitaire ; » (5) en dépit surtout des bruits malveillants que l'abbé Monfort, principal du collège de Saint-Pol-de-Léon, répandait sur le jeune établissement, (6) le Collège communal de Lesneven devint-il « de

(1) A. D., Rapport de l'abbé Roudaut au Recteur, 15 juin 1836.

(2) A. D. Prospectus du Collège, 23 juillet 1835.

(3) A. D., Lettre du Recteur au Principal, 19 novembre 1835.

(4) A. D., Lettre du Recteur au Principal, 19 novembre 1835.

(5) A. C. Registre du Bureau d'administration, 13 mai 1836.

(6) L'abbé Monfort était un bon recruteur d'élèves. « Il visitait ses confrères et les parents. Les démarches, les voyages ne lui coûtaient pas. » cf., Y. Picard, *Le Collège de Léon*, ch. XXVIII, p. 223). Mais il semblait oublier que tous les moyens de recrutement ne sont pas à employer. En effet, l'*Armoricaïn* écrit, le 17 septembre 1835 : « Nous lisons dans le prospectus de St-Pol-de-Léon, que vient de réorganiser M. Monfort, son ancien principal : « Mgr l'Evêque de Quimper, considérant combien cet établissement est utile à son diocèse, lui fournit le moyen de l'être en-

jour en jour le plus florissant ou l'un des plus florissants de la Bretagne. » (1) Je lis dans un prospectus du 25 août 1836 : « Nous avons compté, cette année, 243 élèves, dont 150 internes. » (2)

Le Collège et la population

Il est dès lors tout naturel que la population de Lesneven ne ménage pas sa sympathie à cet établissement. Et elle le montre par des actes ; elle met, par exemple, à la disposition de l'abbé Chenu, chargé du premier cours de mathématiques, « une somme considérable, plus que suffisante, pour l'achat des instruments de physique » dont il a besoin. (3)

« Honneur donc à nos généreux concitoyens ! » s'écriait à juste titre l'abbé Roudaut en 1836. « Ils auront un collège distingué ; ils en sont dignes, puisqu'ils savent vouloir, et vouloir si efficacement. Les sacrifices qu'ils s'imposent ne seront pas longtemps nécessaires ; notre collège ne sera pas jeune longtemps, et je me plais à le répéter : plus que jamais, il se montre plein de vie, de force, d'espérance... » (4)

core davantage, en y entretenant des sujets pour l'état ecclésiastique, offrant en même temps une garantie satisfaisante à la confiance des familles dans celle qu'il veut bien nous accorder. » Ce passage nous a étonnés, car on nous avait assurés que l'évêque de Quimper avait déclaré que toutes ses ressources étaient absorbées par le Petit Séminaire de Pont-Croix, et qu'il lui était impossible de venir au secours d'aucun autre établissement. — De son côté, l'abbé Roudaut fait parvenir les lignes suivantes à Mgr de Poulpiquet : « Ce qu'il y a de certain également, c'est que les émissaires de M. Monfort, comptant trop sur la discrétion de tous ceux auxquels ils s'adressaient, n'ont ménagé ni leurs courses, ni leur lettres, ni leurs paroles pour nuire au Collège de Lesneven. Vous savez, Monseigneur, combien les parents de la campagne sont bons, faciles à impressionner et à tromper. Est-il étonnant que plusieurs de ceux qui avaient leurs enfants ici se soient laissé persuader et soient venus nous demander si réellement de Lesneven on ne pouvait pas être reçu au Grand Séminaire ? Nos ennemis leur répétaient, sous une apparence de zèle pieux, que le Collège de Saint-Pol était le collège des prêtres, que vous ne favorisiez que ce collège et celui qui le dirigeait, entremêlant toujours l'imposante autorité de votre nom à leurs mensonges et à leurs calomnies. De si dégoûtantes manœuvres ont soulevé naturellement l'indignation de tous les habitants de Lesneven. » A. E., 4 octobre 1835.

(1) A. E., Prospectus du Collège, 25 août 1836.

(2) A. E. — Ce document nous fait savoir que « la seconde pension est de 250 francs et la première de 350 francs. » Ce régime de deux pensions durera jusqu'à la fin du Collège.

(3) A. E. Prospectus du Collège, 25 août 1836.

(4) A. E., Prospectus du Collège, 25 août 1836.

La démission de M. ROUDAUT

Hélas ! le Collège allait sans tarder vivre des jours pénibles.

On ne peut les prévoir en lisant le prospectus du 25 août 1836. Tout est alors dans la prospérité la plus rassurante. C'est le moment où l'abbé Roudaut ne parle que des transformations qui doivent, selon ses plans, consolider son œuvre.

« Pour la rhétorique », annonce-t-il, « je serai suppléé par un homme d'un mérite éprouvé, par M. l'abbé Depincé, qui déjà a professé cette classe, plusieurs années, avec les succès les plus distingués... »

M. Chenu, chargé de la philosophie et du premier cours de mathématiques... s'occupera spécialement des élèves se destinant à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole navale, etc. La réputation de M. Chenu n'est pas à faire, et les succès qu'il a obtenus ailleurs sont de sûrs garants de ceux qu'il obtiendra dans notre Collège... »

Plus loin, l'abbé Roudaut fait connaître « les changements, les améliorations considérables » qu'il y aura dans la direction du Pensionnat. « M. l'abbé Chenu, qui a rempli longtemps les fonctions de sous-principal et dirigé un nombreux pensionnat, dirigera le nôtre désormais. M. Chenu a trop d'expérience, il aime trop la jeunesse, il connaît trop son siècle pour employer lui-même les punitions corporelles, ou pour permettre aux autres de les employer, de quelque nature que puissent être ces punitions. Les maîtres d'étude que nous choisissons pour le seconder sauront imiter tout à la fois sa douceur et sa fermeté, et se concilieront certainement avec lui l'estime et l'amitié des jeunes élèves confiés à leurs soins... »

Tout heureux, M. Roudaut déclare : « Il nous fallait des hommes ; nous avons des hommes qui nous assurent l'avenir. » (1)

L'avenir ne devait pas lui appartenir, car la présence de M. Chenu au Collège est bientôt un élément de discorde.

« Cet ecclésiastique et moi, » avoue M. Roudaut lui-même, « nous n'avons pas pu un instant sympathiser ensemble. Nos caractères et nos principes étaient tellement différents ! L'un Bas-breton, l'autre Bas-normand. (2) L'un dévoué au gouvernement de Juillet, l'autre le détestant avec fureur. A la révolution, il avait refusé le serment avec éclat (3). Arrivé ici, quinze jours au moins

(1) A. E. Prospectus du Collège, 25 août 1836.

(2) Voir ci-dessous, ch. III, p. 24.

(3) Voir ci-dessous, ch. III, p. 24.

après son arrivée, il a écrit, je ne sais pourquoi, à M. le Recteur de l'Académie pour lui déclarer qu'il ne prêterait jamais le serment au gouvernement de Louis-Philippe. M. le Recteur en donna connaissance à M. le Ministre de l'Instruction publique et je reçus l'ordre de faire suspendre toutes ses fonctions à M. l'abbé Chenu. Jusqu'à cette affaire, je me trouvais parfaitement avec les autorités locales. Mais M. Chenu allait chez les membres du Bureau ; il leur persuadait que l'affaire du serment n'était pour rien dans tout ceci, que je l'avais dénoncé et que son départ entraînerait nécessairement la chute du Collège, et que personne ne me supportait ici. Il allait chez les Dames, chez les Dames Clech particulièrement ; il pleurait partout, il était si malheureux par ma faute, et les Dames pleuraient aussi ; M. Chenu était un prêtre si bon, si pieux ! En effet, il ne dit rien, il ne fait rien que pour la plus grande gloire de Dieu. C'est pour la plus grande gloire de Dieu qu'il commit toutes ses bassesses, qu'il inventa toutes ses calomnies, qu'il démoralisa toutes les têtes... » (1)

Le Bureau d'administration du Collège (2) se rangeait du côté de M. Chenu. Pourquoi ? Peut-être parce que « dès l'ouverture des classes, M. Chenu s'est vu entièrement dépouillé de toutes ses attributions, au grand regret des élèves, des familles et de toute la ville » (3). Peut-être parce qu'il n'aime pas M. Roudaut, dont il se plaît à dénoncer « la profonde incapacité administrative » (4) et « la violence du caractère. » (5)

Dès que M. Le Grand connut les accusations portées contre le Principal par les administrateurs du Collège, il les transmet à M. Roudaut. (6)

Pour répondre « aux attaques » dont il était l'objet « de la part de MM. les membres du Bureau », le Principal adressa au Recteur une lettre assez longue dont voici un extrait :

(1) A. N., Lettre de M. Roudaut à M. de Las Cases, député du Finistère, 30 octobre 1836. F17 79118.

(2) MM. Testard, maire ; Leclech, aîné ; Vigniboul, père ; Fauger-Dupesseau.

(3) A. N., Lettre du Bureau d'administration au Recteur, 13 octobre 1836. F17 79118.

(4) A. N., Lettre du Bureau d'administration au Ministre, 26 octobre 1836. F17 79118.

(5) A. N., Lettre du Bureau d'administration au Ministre, 26 octobre 1836. F17 79118.

(6) A. N., Lettre du Recteur au Ministre, 5 janvier 1837, F17 79118.

« Violence extraordinaire d'humeur et de caractère »

Il est vrai que je m'indigne assez facilement contre l'injustice, contre l'hypocrisie et le mensonge ; mais il est vrai également que ceux qui ont bien connu mon violent caractère ne veulent plus me quitter. Ceux-là même qui m'attaquent dans cette circonstance n'aimaient, ne recherchaient que moi. C'était à qui m'eût vu le plus souvent et le plus longtemps. Et il n'y a qu'un bon mois depuis.

« Désespérante incapacité administrative »

Il doit bien me coûter, Monsieur le Recteur, d'être obligé de répondre à ce grief. Dans ceux qui me jugent ainsi, un seul a commencé des études. Vous pouvez savoir vous-même, Monsieur le Recteur, comment j'administrerais le collège de Quimper avant la révolution de juillet. (1) Il est toujours certain que deux mois avant cette révolution, trois places de proviseur me furent offertes. Vous savez également combien j'ai eu de difficultés à vaincre pour m'établir ici. Cependant, le Collège que je viens de fonder est déjà florissant et nombreux. De plus, MM. les Membres du Bureau eux-mêmes, que n'ont-ils pas dit, que n'ont-ils pas écrit à mon éloge ! Il n'y a qu'un mois depuis. Mais M. l'abbé Chenu a parlé... Il faut convenir que mon dévot ennemi a l'avantage d'opérer en peu de temps des conversions extraordinaires. » (2)

M. Le Grand communiqua cette réponse au Ministre. Le Recteur croit que le Principal « a commis des fautes dans son administration ». Mais, à son avis, l'abbé Roudaut « ne mérite certainement pas tous les reproches qu'on lui adresse. Fondateur d'un établissement important, M. Roudaut, jusqu'au moment où il a eu l'imprudence d'appeler près de lui un personnage adroit, trop ambitieux pour se contenter d'un rôle subalterne, a été constamment l'objet des éloges même exagérés de ceux qui l'attaquent aujourd'hui avec tant de violence... » (3)

Après avoir lu ces documents, on se demande où est la vérité. Faut-il accuser le Bureau d'administration « d'aveugle partialité » pour M. Chenu ? (4) Doit-on regarder l'abbé Roudaut comme un homme « de désorganisation et de désordre ? » (5)

(1) Voir plus haut, ch. I, p. 5 note 2.

(2) A. N., Lettre de l'abbé Roudaut au Recteur, 8 janvier 1837. F17 79118.

(3) A. N., Lettre du Recteur au Ministre, 19 janvier 1837. F17 79118.

(4) A. N., Lettre du Bureau d'administration au Recteur, 21 octobre 1836. F17 79118.

(5) A. N., Lettre du Bureau d'administration au Ministre, 26 octobre 1836. F17 79118.

J'hésite à me prononcer, parce que je ne connais pas l'opinion des partisans du Principal, qui étaient aussi nombreux, paraît-il, que ceux du Bureau d'administration. (1)

En tout cas, il est avéré que M. Roudaut vivait en mauvaise intelligence avec les administrateurs du Collège, à la fin de 1836. (2) On sait que le Bureau d'administration se trouve, en octobre, dans « l'impossibilité absolue de songer à conserver et maintenir désormais le Collège sous la direction de M. Roudaut. » (3) Du reste, il apprend au Principal lui-même, au début de décembre, qu'il va faire « immédiatement près de M. le Recteur de l'Académie toutes les démarches nécessaires pour remettre sans retard la direction du Collège en des mains plus heureuses. » (4) Le Bureau d'administration demandait peu après « le remplacement de M. Roudaut. » (5)

Le Recteur, sans se déclarer pour le Principal, ne croit pas « toutefois que cette mesure soit d'une telle urgence qu'il y ait quelque danger à prendre, pour tout approfondir, les précautions et le temps qu'exige la prudence. » (6)

Cependant, l'abbé Roudaut s'engage, le 11 janvier 1837, « à demander immédiatement et concurremment avec le Bureau d'administration son changement à l'Académie. » (7)

Puis, dans les derniers jours du mois, il adresse au Recteur « sa démission, pure et simple, de Principal du Collège de Lesneven. » (8)

(1) A. N., Lettre du Recteur au Ministre, 5 janvier 1837. F17 79118.

(2) A. E., Lettre de M. Roudaut à l'Evêque de Quimper, 5 décembre 1836.

(3) A. N., Lettre du Bureau d'administration au Recteur, 21 octobre 1836. F17 79118.

(4) A. N., Lettre du Bureau d'administration au Principal, 4 décembre 1836. F17 79118.

(5) A. E., Lettre du Bureau d'administration à l'Evêque de Quimper, 27 décembre 1836.

(6) A. N., Lettre du Recteur au Ministre, 5 janvier 1837. F17 79118.

(7) A. E., Contrat relatif au mobilier du Collège, 11 janvier 1837.

(8) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à l'Evêque de Quimper, 30 janvier 1837.

Le choix de son successeur

Il fallait donc pourvoir au remplacement de M. Roudaut.

« L'opinion unanime, invariable des membres du Bureau », dit M. Le Grand au Ministre, « est que dans la localité, un ecclésiastique et un ecclésiastique du diocèse aura seul quelques chances de succès. » (1)

Dès la fin de décembre 1836, le Bureau d'administration déclare à l'Evêque qu'il verrait avec plaisir le choix de Sa Grandeur se porter sur l'abbé Gougeon, arrière petit-fils d'un ancien Sénéchal de Lesneven, et économiste du Grand Séminaire de Quimper. (2)

Le 13 janvier suivant, le maire, M. Testard, chargé par le Conseil municipal et le Bureau d'administration de « renouveler » à l'Evêque « la demande de M. Gougeon pour remplacer M. Roudaut », écrit à Mgr de Poulpiquet : « Ce jeune ecclésiastique que nous connaissons parfaitement, nous a semblé réunir toutes les qualités exigées et ce serait de votre part une nouvelle et bien grande preuve de l'intérêt que vous portez à notre Collège, que de consentir à ce qu'il vienne en prendre les rênes » (3).

Mgr de Poulpiquet aurait été très heureux d'autoriser l'abbé Gougeon à venir se mettre à la tête du Collège de Lesneven. Mais « on reconnut unanimement que la santé de ce digne ecclésiastique est trop épuisée pour figurer au lycée du Prince Even. » (4)

L'abbé Gougeon craignant donc, « attendu sa mauvaise santé, de n'avoir pas la force de remplir la place qui lui était offerte, » (5) la Municipalité et le Bureau d'administration se virent obligés « à leur grand regret » (6) de tourner leurs vues « d'un autre côté » (7) et de s'adresser à l'abbé Mercier, recteur de Poullan,

(1) A. N., Lettre du Recteur au Ministre, 6 février 1837. F17 79118.

(2) A. E., 27 décembre 1836.

(3) A. E., 13 janvier 1837.

(4) A. E., Lettre à M. Mercier, desservant de Poullan, 26 janvier 1837.

(5) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr de Poulpiquet, 30 janvier 1837.

(6) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr de Poulpiquet, 30 janvier 1837.

(7) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr de Poulpiquet, 30 janvier 1837.

« ancien premier vicaire à Brest. » (1) — « Nous sommes tous convaincus » dit le Maire à l'Evêque « qu'il remplirait bien toutes ses fonctions de Principal et que par ses connaissances à Brest et ses liaisons avec tout le clergé des environs il nous obtiendrait beaucoup d'élèves. » (2)

Un autre document nous renseigne plus longuement sur la personnalité de l'abbé Mercier. Voici, en effet, ce que M. Rabusseau, Inspecteur d'Académie, écrit au Recteur : « ... L'Evêque le donne pour un de ses prêtres les plus distingués, et il a cette réputation dans ce pays-ci. Il paraît modeste, raisonnable et très disposé à mettre sa confiance dans l'autorité universitaire. On croit qu'il ne manque pas de fermeté. Il m'a dit avoir fait des études assez brillantes à Quimper, avant d'aller à Saint-Sulpice... Depuis, m'a-t-il dit encore, il s'est occupé de littérature plus que ne le font ordinairement les prêtres qui se consacrent au ministère. Il s'est adonné principalement à l'étude des Pères de l'Eglise. Il ne fera point difficulté de prêter serment, car, en fait d'opinion politique, il est éminemment homme de paix. Mais il n'est pas bachelier, et il lui faudrait le temps qui reste d'ici aux vacances pour se préparer à cette épreuve. Il n'a expliqué en grec que les fables d'Esopé et les dialogues de Lucien (3) et il n'est pas fort dans les sciences. Si le Ministre le trouve bon tel qu'il est, vous ferez bien, je crois, de ne pas vous opposer à sa nomination : puisqu'il faut un prêtre du Finistère, celui-ci vaudra certainement mieux que beaucoup d'autres. » (4)

L'abbé Mercier semblait donc tout indiqué, aux yeux du Bureau d'administration et de l'Inspecteur, pour succéder à M. Roudaut.

Cette fois encore, les démarches du Bureau d'administration échouèrent. J'aurais voulu connaître les raisons qui déterminèrent le recteur de Poullan à ne pas accepter la direction du Collège de Lesneven. J'aime à croire

(1) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr de Poulpiquet, 30 janvier 1837.

(2) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr de Poulpiquet, 30 janvier 1837.

(3) « ...C'est seulement l'ordonnance de 1820 qui avait prescrit l'étude du grec, et peu d'anciens professeurs s'y étaient mis. Jules Simon faillit être refusé à l'Ecole normale, parce que ses professeurs, ignorant le grec, ne le lui avaient pas appris. » Félix Hémon, *Bersot et ses amis*, ch. I, p. 2.

(4) A. D., 9 février. — On lit, en outre, dans cette lettre : « Le traitement du Principal sera de 1800 francs et la table, et de plus, par une clause verbale dont le budget ne fera pas mention, M. Mercier pourra inviter autant de convives qu'il le jugera à propos. »

que l'abbé Mercier ne recula pas devant la préparation du baccalauréat. Quelques semaines de travail lui auraient vraisemblablement permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour se faire recevoir bachelier. D'ailleurs, l'Inspecteur d'Académie n'avait pas caché « la facilité avec laquelle on admettrait celui qui se présenterait pour obtenir ce titre. » « L'examen » continuait-il, « serait tout d'indulgence et de faveur... » (1)

Un troisième ecclésiastique du diocèse, l'abbé Richou, desservant de Saint-Marc, ne se sentant « ni la capacité, ni le goût que demande la direction d'un établissement » (2) refusa également de devenir Principal.

Au même moment M. Roudaut quittait Lesneven « pour se faire administrateur de l'Institution Faure, à Brest. » (3)

Aussi importait-il de trouver au plus vite un principal.

Quand il est certain qu'aucun prêtre du diocèse de Quimper ne peut se mettre à la tête du Collège, le Bureau d'administration se décide « à songer au trésor » (4)

(1) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr de Poulpiquet, 2 février 1837. — On lit dans l'*Histoire de l'Enseignement Secondaire en France* : « Les jurys, composés de professeurs de Facultés, se montraient parfois si indulgents qu'on dut signaler cette faiblesse à la tribune de la Chambre. » Georges Weill ajoute en note : « Dans une académie, des élèves médiocres de quatrième, après deux mois passés dans une « fabrique de bacheliers », arrivaient au succès. Au député qui signalait ces faits, le ministre, Guizot, répondit : « L'abus a été grave ; il est encore réel dans quelques localités » (séance du 20 mars 1837). » Georges Weill, *Histoire de l'Enseignement Secondaire en France (1802-1920)*, ch. IV, pp. 92-93 et note 1, p. 93. Il fallut une circulaire de Villemain du 1^{er} décembre 1839 et les efforts de Victor Cousin, ministre en 1840, pour relever le baccalauréat.

(2) A. E., Lettre de l'abbé Richou à Mgr de Poulpiquet, 30 janvier 1837.

(3) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr de Poulpiquet, 2 février 1837. — La présence de M. Roudaut à la tête de l'institution Faure sera de courte durée. En effet, « une ordonnance royale en date du 29 janvier 1839 » créa à Brest « un collège communal de 1^{re} classe. Cet établissement était destiné à remplacer l'institution de plein exercice dirigée par M. Goëz et les pensions tenues par M. l'abbé Roudaut et M. Gouzien qui disparaissaient. » A. De Lorme, *Histoire du Collège Joinville*, p. 17. — « Dans l'institution Faure, devenue pension Roudaut, rue Voltaire, on installe le collège proprement dit. » A. De Lorme, *Le Collège Joinville*, p. 10. — M. Roudaut meurt curé de Saint-Renan en 1847.

(4) A. E., Lettre du Bureau d'administration à Mgr de Poulpiquet, 28 février 1837.

qu'il a sous la main. Il s'agit de l'abbé Chenu, « dont les vertus comme le savoir sont si généralement appréciés. » (1)

Mgr de Poulpiquet sanctionna, le 3 mars, le choix de l'abbé Chenu, (2) qui fut nommé, par arrêté ministériel du 10 mai, Principal du Collège de Lesneven. (3)

Soyons reconnaissants

La situation du jeune établissement était à cette heure très critique.

Néanmoins, on reste étonné de voir l'abbé Roudaut écrire : « Notre départ de Lesneven entraînera nécessairement la ruine du Collège. » (4)

Il nous paraît, au contraire, qu'un plus long séjour de M. Roudaut à Lesneven aurait compromis l'existence du Collège disons mieux, aurait amené, à bref délai, sa fermeture.

Le Principal n'avait plus l'autorité indispensable à un chef d'institution. Plusieurs familles de Lesneven avaient cessé de lui accorder leur confiance. Enfin, il ne pouvait plus compter sur la collaboration des administrateurs du Collège.

Attaqué, privé de l'appui de certaines personnalités, l'abbé Roudaut aurait fini, — trop tard peut-être pour la vie du Collège, — par se sentir au-dessous de la tâche à réaliser.

Son départ, (5) il est vrai, ne mettra pas l'établissement à l'abri des jours mauvais.

(1) A. E., Lettre du Bureau d'administration à Mgr de Poulpiquet, 28 février 1837.

(2) A. E., Lettre du Bureau d'administration à Mgr de Poulpiquet, 5 mars 1837.

(3) A. D.

(4) A. E., Lettre de l'abbé Roudaut à Mgr de Poulpiquet, 5 décembre 1836.

(5) Avant de quitter Lesneven, M. Roudaut vendit à la ville pour la somme de 6713 francs le mobilier du Collège. A. M., 10 août 1837. — Il lui loua le local et ses dépendances au prix de 1200 francs par an « sans aucune restriction ni diminution pour impôt, ni réparation d'aucune espèce, ni grosses ni petites. » A. E., Contrat signé entre M. Roudaut d'une part, et le Conseil municipal et le Bureau d'administration d'autre part, 11 janvier 1837. — Ces renseignements nous obligent à relever l'erreur commise par M. Soubigou qui raconta, dans son discours du 24 décembre 1913, que « pour tirer d'embarras le bon abbé Roudaut

Qu'importe ! le Collège, malgré tout, vivra, pour le plus grand bien en particulier de la cité lesnevienne et de la jeunesse du Finistère.

Voilà pourquoi, l'abbé Roudaut, quels que soient ses torts, garde le titre de fondateur du Collège de Lesneven. Et à cet égard, il a droit à la reconnaissance au moins de tous ceux qui, pendant près d'un siècle, ont reçu, dans cette maison, avec une éducation solide, les éléments d'une forte instruction.



et l'empêcher de faire faillite, la ville de Lesneven se décida à acheter l'établissement et presque aussitôt demanda son affiliation à l'Université. » cf. *Journal officiel*, 25 décembre 1913, p. 4069, colonne 1. C'est M. Roudaut lui-même qui demanda l'érection de son Pensionnat en collège communal de plein exercice, cf., ci-dessus, ch. I, p. 8. Quant à l'achat de l'établissement par la ville, il n'eut lieu qu'en 1858. Voir plus bas, ch. IV, p.

CHAPITRE III

Le Principalat de M. l'Abbé Chenu (1837-1848)

M. l'Abbé CHENU

Le 23 mai, le nouveau Principal était installé par M. Testard, au nom du Recteur de l'Académie de Rennes (1).

M. l'abbé Chenu, né dans le département de la Manche, était alors âgé de quarante ans.

Avant de venir à Lesneven, il avait, au collège de Saint-Servan, occupé la chaire de rhétorique (2) et exercé les fonctions de sous-principal (3). Le 27 septembre 1830, il donna sa démission, ainsi que son principal et deux régents, ecclésiastiques comme lui, parce qu'il ne voulait pas jurer « fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume » (4).

L'abbé Chenu ne quitta pas pour cela Saint-Servan, où il tint clandestinement une école de latin. Le Bureau d'administration du Collège le dénonça au Ministre. Celui-ci répondit que si M. Chenu demandait une autorisation pour tenir une classe de latin, elle lui serait refusée. M. Chenu se passant d'autorisation, « c'était affaire du Procureur du Roi. Sous la menace de poursuites, l'abbé Chenu cessa d'enseigner. » (5)

Dans la suite, il devient professeur de physique au Grand Séminaire de Rennes. (6).

Enfin, en 1836, alors qu'il se trouve « disposé à remplir les prescriptions de la loi en ce qui concerne le serment », (7) il est nommé régent au Collège de Lesneven, (8) et, l'année suivante, principal.

(1) A. C., Registre du Bureau d'administration, 23 mai 1837.

(2) J. Haize, *Histoire du Collège de Saint-Servan*, ch. VI, p. 56.

(3) J. Haize, *Histoire du Collège de Saint-Servan*, ch. VI, p. 60.

(4) J. Haize, *Histoire du Collège de Saint-Servan*, ch. VI, p. 61.

(5) J. Haize, *Histoire du Collège de Saint-Servan*, ch. VIII, p. 83.

(6) A. E., *Prospectus du Collège de Lesneven*, 25 août 1836.

(7) A. D., Lettre du Recteur au Ministre, 20 juillet 1836.

(8) Voir plus haut, ch. II, p. 14.

Le Personnel enseignant

En 1837, l'abbé Chenu a sous ses ordres 11 régents : neuf laïcs et deux ecclésiastiques.

Leur situation matérielle reste peu lucrative, puisque les traitements vont de 800 à 1500 francs. C'étaient presque des traitements de famine.

Aussi lisons-nous sans surprise cet extrait d'une lettre du Recteur au Ministre, en date du 8 mai 1839 : «... Lesneven est regardée comme une résidence très agréable par les habitants et surtout par les propriétaires du pays. Cet avis n'est pas tout à fait partagé par les étrangers que l'on y place. Ces derniers voudraient, en compensation du sacrifice qu'ils croient faire, des égards et des ménagements. Il n'est pas bien constant que sous le rapport du traitement ils aient lieu d'être complètement satisfaits. » (1) — Quelques années plus tard, en 1844, le Recteur déclare au Ministre que « les fonctionnaires du Collège de Lesneven sont bien médiocrement rétribués. » (2) — « Il n'est guère possible de faire fortune ici, » dit le régent de Seconde, « avec 80 fr. par mois, d'où il faut déduire 40 francs de pension que l'on est à peu près forcé de prendre au collège et le prix de sa chambre avec les accessoires indispensables ; il faut y regarder de près pour avoir seulement de quoi s'en aller en vacances... » (3) — « Sur 63 francs 33 centimes de traitement par mois, » lisons-nous ailleurs, « 40 francs sont dépensés pour ma pension au collège et 15 francs pour ma chambre ; il reste donc 8 francs 33 par mois pour blanchissage et entretien... » Et le régent ajoute : « Mon sort est des plus tristes ; réduit à un traitement si minime, je me suis trouvé dans l'impossibilité de le changer, faute d'argent pour aller subir un examen. » (4) — En novembre 1847, le régent de Rhétorique écrit à l'Inspecteur général Laferrière, chargé de l'administration de l'Académie de Rennes, les lignes suivantes qui se passent de commentaires : « Comment faire face aux besoins les plus impérieux avec 1140 francs ? Comment ne pas souffrir, ne pas être humilié même, après dix-huit années de service, de ne toucher qu'un traitement à peu près égal à celui que j'eus au sortir des bancs, quand j'entrais dans la carrière, n'ayant que dix-neuf ans, et maintenant j'en compte trente-sept. » (5)

(1) A. D.

(2) A. D., 24 juin 1844.

(3) A. D., Lettre du Régent de Seconde au Recteur, 17 avril 1839.

(4) A. D., Lettre du Régent de Septième au Recteur, 2 juillet 1840.

(5) A. D., 23 novembre 1847.

Ces citations, que j'ai tenu à présenter aussi complètes que possible, me permettent donc d'avouer que les fonctions de professeur étaient mal rétribuées sous la Monarchie de Juillet, à Lesneven, comme, au reste, dans la plupart des collèges communaux. (1)

Voilà pourquoi, on est porté à croire que c'est pour les professeurs de ces établissements « qu'on a inventé la pittoresque et triste expression de misère en habit noir. » (2)

Les régents avaient à compter avec la situation financière des communes, et avec les bonnes ou mauvaises intentions des municipalités. (3)

Pour sa part, le Conseil municipal de Lesneven supprime, en 1842, une chaire de mathématiques, sans égard pour le régent qui l'occupe. (4) En 1844, il prétend — ceci est catégorique — « avoir le droit d'augmenter ou de diminuer le traitement du principal et des professeurs, de le supprimer même. » (5)

Dès lors, on comprend le désir des régents, que rien de particulier ne retenait dans ce coin du Léon, de quitter au plus vite la ville de Lesneven.

Cette résidence, d'ailleurs, n'offrait aucun attrait pour un intellectuel. Écoutons nos prédécesseurs nous raconter ce qu'ils pensaient de la cité du comte Even :

« Vous savez sans doute » écrit au Recteur, le 17 avril 1839, le régent de Seconde, Beauchef, « que Lesneven est dépourvue de toute espèce d'agrément, et quand même le besoin de travailler ne me ferait pas chercher l'isolement, je n'en serais pas moins forcé de mener ici une vie toute d'intérieur et de retraite, solitaire comme un jeune lévite... » Aussi Beauchef, qui n'a que 21 ans, prie-t-il le Recteur de « ne pas l'oublier » à Lesneven et de « se souvenir dans l'occasion de cet exil peu agréable. » (6) Je me garderai de commenter ces quelques

(1) « Le nombre entier des fonctionnaires présents aujourd'hui dans les collèges communaux est de 2528... indépendamment de tous ceux qui remplissent les seules fonctions d'aumôniers. La moyenne du traitement pour chacun de ces fonctionnaires excède à peine 1200 francs. On ne peut songer sans peine aux privations qu'un traitement si modique impose à tant d'hommes estimables... » Extrait du rapport de M. Villemain, ministre de l'Instruction publique ; cf. l'*Armoricaïn* du samedi 25 mars 1843.

(2) Charles Dejob, *La vie universitaire sous le Gouvernement de Juillet*. Revue Internationale de l'Enseignement, 15 mai 1913, p. 409.

(3) Charles Dejob, *ibid.* p. 410.

(4) A. D., Lettre du Recteur au Ministre, 29 juillet 1842.

(5) A. D., Lettre du Maire de Lesneven au Recteur, 19 juin 1844.

(6) A. D.

lignes ; car mes lecteurs s'expliqueront facilement combien devait être pénible dans une ville de 2860 habitants (1) la vie du jeune homme qui, au sortir de sa classe, était réduit à s'enfermer entre les quatre murs de sa modeste chambre.

J'aime mieux m'apitoyer sur le sort de l'infortuné régent qui ne pouvait pas se marier parce qu'il était professeur à Lesneven. Voici ce qu'il écrit, à ce sujet, le 27 octobre 1847, à l'Inspecteur général Laferrière : « Je suis presque sur le point de faire un parti avantageux dans la Haute-Bretagne. Mais la personne que je dois épouser, sachant que je suis retourné à mon ancien poste, a déclaré tout récemment qu'elle n'ira jamais habiter la petite ville de Lesneven. Pour prévenir une rupture, j'ai répondu que j'avais l'espoir d'un changement... » Et le régent Varin termine par ces lignes : « ...Si mon séjour se prolonge encore quelque temps dans cette ville, ce mariage n'aura pas lieu et ce sera le second que cette résidence m'aura fait manquer. J'ai bientôt quarante-cinq ans, M. l'Inspecteur ; si cette occasion m'échappe, je me verrai avec douleur contraint de passer le reste de ma vie, seul, sans position, sans famille et partant très malheureux... » (2) L'administration écouta les doléances de son fonctionnaire. Quelques jours plus tard, Varin était déplacé. (3) Mais l'histoire ne dit pas s'il obtint la main de celle pour qui battait son cœur.

Il était aussi bien à plaindre cet autre régent dont la femme se trouvait fréquemment indisposée à cause « du séjour triste et pluvieux de Lesneven. » (4)

Ajoutons pour compléter ce tableau de la situation des collaborateurs de l'abbé Chenu que le Bureau d'administration « n'est pas indulgent pour les étrangers. » (5) Il s'empresse de dénoncer à l'autorité académique les régents qui se conduisent mal. C'est ainsi qu'il agit, en 1839, pour se débarrasser du régent Guillard qui avait « une grande propension à faire un usage immodéré des liqueurs fortes. » (6) Souvent, lorsque la réponse de l'académie se faisait attendre, le Bureau se permettait de suspendre le professeur en défaut. Té-

(1) A. D., Lettre du Maire de Lesneven au Recteur 1^{er} novembre 1847.

(2) A. D.

(3) A. D., Décret du 8 novembre 1847.

(4) A. D., Lettre du Régent de cinquième au Recteur, 21 novembre 1847.

(5) A. D., Lettre du Recteur au Ministre, 31 octobre 1839.

(6) A. D., Lettre du Bureau d'administration au Recteur, 8 avril 1839.

moins, par exemple, l'« interdiction momentanée d'enseigner » (1) qu'il notifia au régent Gicquel, au lendemain du scandale que celui-ci causa en ville un soir de juillet 1839. Le Ministère enquêta et ne tarda pas à révoquer le fonctionnaire. (2) Le Bureau d'administration, je dois le dire, trouva la sanction exagérée. Aussi, pris de pitié pour ce père de famille de cinquante ans, et qui avait à sa charge quatre enfants en bas âge, sollicita-t-il, à la fin de l'année, la réintégration de Gicquel dans l'Université... (3)

Lorsqu'on parcourt les arrêtés de nomination, on constate que de plus en plus nombreux sont les régents bacheliers. Quelques-uns sont licenciés ; beaucoup préparent leur licence. A notre connaissance, deux même ont été candidats à l'agrégation : l'un, en 1842, à l'agrégation d'histoire (4) ; l'autre, l'année suivante, à l'agrégation des classes de grammaire. (5)

Quel que fût leur titre, tous tenaient à accomplir très consciencieusement leur besogne. (6) Aussi bien le Bureau d'administration, ici comme ailleurs, était toujours vigilant. C'est pourquoi, on le voit, le 21 septembre 1839, demander au Recteur le déplacement du régent de Quatrième, Guillermic, « devenu, pour les élèves, un homme d'une nullité presque proverbiale. » (7) Le 14 août 1843, il écrit au Recteur ce qui suit : « ... Désirant faire tout

(1) A. D., Lettre du Bureau d'administration au Recteur, 2 juillet 1839.

(2) A. D., Décret du 8 juillet 1839.

(3) A. D., Lettre du Bureau d'administration et du Maire au Recteur, 26 décembre 1839.

(4) A. D.

(5) A. D.

(6) D'ailleurs — (ceci n'est pas fait pour nous surprendre) — l'administration savait, le cas échéant, les rappeler à l'ordre. Voici un extrait d'une lettre du ministre Villemain au Recteur. Après lui avoir dit que l'Inspecteur général qui a visité le collège en 1843, « tout en rendant justice aux bonnes qualités de M. Varin, régent de Seconde, a émis l'opinion que ce fonctionnaire pourrait faire pour sa classe plus qu'il ne fait réellement, » le Ministre prie le Recteur d'adresser au régent « un avertissement bienveillant afin qu'il ne donne plus lieu à des remarques semblables » et il continue : « M. Leclech, régent de Troisième, a été l'objet de reproches plus graves, tant de la part de MM. les Inspecteurs généraux que de la vôtre. Ce régent paraît ne savoir ni stimuler, ni interroger les élèves ; il n'a pas le sentiment de son devoir. Vous voudrez bien lui faire savoir que la reproduction de pareilles notes amènerait nécessairement pour lui une translation défavorable. » A. D., 5 février 1844.

(7) A. D.

ce qu'il dépendra de nous pour soutenir et encourager le zèle des fonctionnaires qui se sont le plus fait remarquer par l'exactitude et le dévouement à remplir leurs fonctions, nous vous proposerions, de concert avec M. le Principal, quelques changements dans le personnel. Ces changements consisteraient à rendre disponible la classe de Troisième en plaçant ailleurs M. Leclech et porter à cette classe M. Hesse, professeur de Quatrième, M. Tanguy à la Quatrième, M. Delaunay à la Cinquième, etc... » (1) Les régents, à Lesneven ainsi que partout, étaient donc surveillés étroitement par le Bureau d'administration, dans la rue comme dans leur classe. (2)

Les régents sont, en grande majorité, profondément attachés au gouvernement. Grâce à cela, l'abbé Chenu n'a pas de peine à leur faire signer des adresses à Louis-Philippe. Au lendemain d'un attentat contre le roi, nous les voyons exprimer à Sa Majesté la part qu'il ont prise « à l'émotion douloureuse de la France indignée », eux, « instituteurs de la Bretagne armoricaine » et lui dire « avec quelle énergie pour protester contre un acte infâme ils ont répété et répètent ce cri : Vive le Roi ! » (3). Après la mort du duc d'Orléans, ils offrent « au Père et au Roi l'expression de leur profonde douleur » et prient Dieu de conserver longtemps Sa Majesté « pour le salut de la France. » (4)

Au surplus, l'abbé Chenu — le réfractaire de 1830 — n'hésitait pas à dénoncer au Recteur les régents qui émettaient en classe des opinions hostiles à la royauté ou qu'il jugeait telles. (5)

(1) A. D.

(2) « Le bureau d'administration du collège, composé de fonctionnaires et de notables, ne se bornait pas à traiter les questions matérielles, mais prétendait surveiller les études. Les conflits entre les maires et principaux retombaient souvent sur les régents. La bourgeoisie fit durement sentir son pouvoir aux pauvres hères qui instruisaient ses enfants. » G. Weill, *Histoire de l'Enseignement Secondaire en France (1802-1920)*, ch. IV, pp. 84-85.

(3) A. D., Cette pièce — non datée — porte 11 signatures, celle de M. Chenu comprise.

(4) A. E., 20 juillet 1847.

(5) A. D., Lettre du Recteur au Principal, 23 décembre 1840. — Le 22 juin 1842, Collin, régent de Première, écrivait au Recteur pour répondre aux reproches qui lui étaient faits par le Principal sur la direction qu'il donnait à son enseignement historique : « Je vis chaque jour dans la crainte de voir provoquer ma destitution par M. Chenu, s'il m'arrive d'émettre en classe une idée jugée par lui défavorable à la royauté. Certes j'ai le plus profond respect pour la royauté..., mais il est si facile de choquer les opinions de M. Chenu ; des choses qui

A plus forte raison, dénonçait-il ceux dont la conduite religieuse laissait à désirer. C'est ce que nous apprend un document qu'on ne lirait pas sans étonnement si l'on oubliait qu'il porte la date du 4 mai 1841. Il s'agit d'une lettre du Recteur à M. Rabusseau, Inspecteur d'Académie.

Le Recteur commence par rappeler à l'Inspecteur que les fonctionnaires du Collège de Lesneven doivent assister « aux offices religieux de l'établissement ». Et il écrit : « J'aime à croire que ces fonctionnaires s'empresseront de déférer à vos recommandations et qu'ils comprendront que cette mesure propre à leur mériter la confiance des familles est nécessaire à la prospérité de l'établissement, comme elle est dans leur intérêt personnel. » (1)

L'abbé Chenu, du reste, désirait que ses régents, surtout ceux des classes supérieures, eussent « autant de religion que de connaissances » (2) et il allait jusqu'à déclarer qu'à son avis « tout régent qui ne pratique pas la religion hait l'Université. » (3)

Les Elèves

L'enseignement comportait l'étude des langues latine, grecque et française, depuis les classes élémentaires jusqu'à la rhétorique inclusivement ; la philosophie ; l'histoire et la géographie ; les mathématiques spéciales et élémentaires ; la physique, la chimie, l'histoire naturelle ; les langues anglaise et allemande ; le dessin ; la musique vocale et instrumentale. (4)

« Des cours spéciaux et préparatoires pour la marine, pour Saint-Cyr, pour l'Ecole polytechnique sont suivis dans ce collège », lisons-nous dans un prospectus de 1839. (5)

répugnant à sa conscience me semblent si raisonnables, si justes et même si nécessaires que je ne suis jamais tranquille, que je vis sous l'empire d'une frayeur continuelle, qui rend mon existence pénible et nuit même à mon enseignement. Mais, tandis que Guizot, Villemain et d'autres écrivains illustres dont s'honore l'Université sont proscrits de ma classe, on lit au réfectoire, en présence de tous les élèves, dans le journal *l'Union catholique*, les mandements des évêques de Chartres et de Toulouse contre l'Université. » A. D.

(1) A. D.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 4 août 1842.

(3) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 4 août 1842.

(4) A. D., Prospectus du Collège, 31 août 1839.

(5) A. D.

Les programmes — tout au moins en ce qui concerne les parties littéraires — ressemblaient beaucoup à ceux d'aujourd'hui. C'est ainsi qu'on voit inscrits au programme de la Troisième pour l'année 1838-1839 : les 3^e et 5^e livres de l'Enéide, les deux premières Catilinaires et la Conjuration de Catilina. (1)

Les compositions se faisaient le mardi matin, et le samedi soir suivant les places étaient données dans toutes les classes, en présence du Principal. (2)

L'éducation physique était l'objet « d'une attention persévérante » ; « une nourriture saine et abondante, deux promenades chaque semaine, des récréations aussi longues que le permet l'intérêt des études, en un mot tout ce qui peut développer les forces naissantes est employé avec le plus grand soin. » (3)

Le règlement du service intérieur — celui de 1846 — établissait plusieurs catégories de punitions. Les voici : privation de la totalité ou d'une partie des récréations, avec tâche extraordinaire ; privation des prêts en tout ou en partie ; retenue le soir pour les demi-pensionnaires ; privation de la sortie le jour où elle est accordée ; table de punition (ou pain sec) ; défense d'aller voir les parents ou même de recevoir leur visite ; enfin, la prison. L'article 7 du règlement stipule que « le Principal peut seul imposer les trois dernières punitions. » (4)

(1) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 16 février 1839.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 18 janvier 1838.

(3) Prospects du Collège, 31 août 1839.

(4) A. C., Registre de punitions. — En voici quelques extraits, sans le nom des élèves : « X, verbe jouer et causer pour l'étude. Cet élève ne fait que jouer ou causer soit avec du papier, soit avec de la chandelle », 5 février 1846. — « X, restera ce soir pour étudier sa leçon pendant la messe », 11 février 1846. ... « X, semble faire tous ses efforts pour être chassé de nouveau de l'étude, sans doute parce qu'au lieu d'une prison il espère retrouver chez le portier sa liberté et ses amusements. » 11 mars 1846. — « Un grand nombre d'internes s'occupent pendant la messe ou les prières à feuilleter leur livre, à lire d'autres choses que les prières, à regarder les images quand il s'en rencontre et à regarder le calendrier. D'autres ont des livres et ne les regardent pas ; et quelques-uns n'en ont pas du tout », 29 mars 1846. — « X, insolent, répondant à mes observations par de nouvelles insolences dignes d'un porte-faix ; à écrire aux arrêts : La Réforme en Allemagne, en Angleterre, en France et en Suisse. » 7 janvier 1847. — « X, répondant la messe d'une manière scandaleuse, six fois la messe à copier. Le respect dû à l'office divin demande, je crois, qu'on défende à X. de répondre la messe. » 16 mars 1847.

L'année scolaire durait d'habitude du 7 ou 8 octobre au 20 août, avec au plus deux mois de vacances en tout. (1)

Elle se terminait par la distribution solennelle des prix. Je ne sais pas si, à l'époque de l'abbé Chenu, la cérémonie pouvait être précédée d'une représentation théâtrale. (2) En tout cas, un professeur était chargé de la « tâche honorable » (3) de distraire ou d'ennuyer un auditoire d'ordinaire sympathique par un discours préablement soumis au Recteur. (4) Une allocution du président, (5) quelques morceaux de musique (6) contri-

(1) A. D., Lettre du Recteur au Maire, 11 août 1838. — M. Dejob écrit dans *La vie universitaire sous le Gouvernement de Juillet*, Revue internationale de l'Enseignement, 15 avril 1913, p. 301 : « Les classes vquaient six semaines en été, le 1^{er} janvier et seulement si le premier était un dimanche le 2, trois jours au Carnaval, les trois derniers jours de la Semaine Sainte avec le lendemain de Pâques, le lundi de la Pentecôte, les quatre fêtes du Concordat. » — Tous les élèves de Lesneven prenaient part annuellement à la retraite préparatoire à la Communion, avec l'autorisation du Recteur. Nous ne connaissons pas la durée de cette retraite ; nous ignorons également si elle était comptée en dehors des congés réguliers.

(2) En 1836, le Recteur écrivait à l'abbé Roudaut que « les pièces ont été supprimées par les règlements universitaires. » A. D., 22 juillet 1836.

(3) A. D., Lettre du Recteur à M. Delaunay, régent au Collège de Lesneven, 19 mai 1842.

(4) Voici ce que le Recteur écrit, en 1840, au sujet du discours du régent de Rhétorique : « ...Le discours conçu d'ailleurs dans un excellent esprit et traité avec quelque talent éprouvera cependant, je le crains, le double désavantage de paraître trop long et trop peu en rapport avec l'objet de la réunion. Il supporterait sans inconvénient la suppression de ce trait assez prolixe de l'influence des Papes, et l'apostrophe aux Vierges chrétiennes auxquelles il convient de laisser leur modestie, ainsi que le passage marqué //, où vous exaltez, dans de bonnes intentions sans doute, mais outre mesure, l'action du sentiment de fraternité. Quant au sujet lui-même, je pense qu'il eût mieux valu le prendre dans la question de l'influence du christianisme sur les lettres ; le thème convenait mieux à un professeur de Rhétorique et aurait été saisi avec plus d'intérêt par de jeunes élèves également sensibles aux vérités de la religion et aux charmes de la littérature. » A. D., Lettre du Recteur au régent de Rhétorique, 4 juillet 1840.

(5) Le 19 juillet 1842, le Bureau d'administration demande à l'Evêque, Mgr Graveran, « de faire l'honneur de présider la distribution des prix. » A. E. — Le 12 août 1845, la cérémonie est présidée par le Sous-Préfet de Brest. A. D., voir ci-dessous, p. 38.

(6) Le Bureau d'administration s'assurait d'habitude du concours de musiques distinguées, comme celle du 65^e de ligne, en garnison à Brest, ou celle de la Marine. A. D., Lettre du Bureau d'administration au Recteur, 31 juillet 1838.

buient aussi à donner de l'éclat « à la solennité, si nécessaire et si précieuse, d'une distribution de prix. » (1)

Le nombre des élèves ne fut pas aussi important pendant le principalat de l'abbé Chenu qu'au temps de l'abbé Roudaut.

En novembre 1841, il y a 142 élèves : 82 internes et 60 externes. (2) En décembre 1845, 110, ainsi répartis : 30 pensionnaires, 16 demi-pensionnaires, 15 chambriers, 49 externes. (3) A la veille des vacances de 1846, il n'y aura que 102. (4)

Ce qui explique cette diminution du nombre des élèves, c'est avant tout le fait que le Collège était en régie.

Le Collège en régie

Ici commence un paragraphe très important de l'histoire du Collège. Je n'aurai pas à m'excuser, je l'espère, de l'avoir fait un peu long. (5)

« Dès l'année 1839, le Bureau d'administration fit connaître au Conseil municipal une dette de 31232 fr. 10 centimes. Le Conseil municipal s'alarma et les membres du Bureau s'engagèrent, personnellement, à gérer la maison à leurs risques et périls, pourvu que le Conseil municipal votât par an une somme de 3.000 fr.

Cette convention ne parut pas au Conseil royal susceptible d'être autorisée, attendu qu'elle constituait à l'état d'administrateurs intéressés ceux-là même que la loi chargeait de contrôler la gestion et la discipline.

Nonobstant cette décision, les membres du Bureau et le Conseil municipal se regardèrent comme bien engagés, et, par délibération du 1^{er} janvier 1839, ce dernier accepta la dette de 31.232 fr. 10.

Le Bureau d'administration géra comme il l'entendit. M. Vignioloul, qui en est le membre le plus influent, tint les livres et dirigea les achats au moyen d'un employé qui ne rendait aucun compte au Principal. Celui-ci, auquel les membres du Bureau opposaient leurs engagements et leur responsabilité, n'avait rien à répondre.

(1) A. D., Lettre du Bureau d'administration au Recteur, 4 juin 1840.

(2) A. E., Lettre de l'abbé Chenu à l'Evêque de Quimper, 27 novembre 1841.

(3) A. E., Lettre de l'abbé Chenu à l'Evêque de Quimper, 17 décembre 1845.

(4) A. E., Lettre du Préfet du Finistère au Recteur, 7 novembre 1846.

(5) J'utilise pour cette partie de mon travail une lettre du Recteur au Ministre, écrite vraisemblablement à la fin de 1845. A. D.

Cependant la comptabilité était assez mal tenue. Le désir d'avoir beaucoup de pensionnaires portant les administrateurs à en recevoir à tout prix et bien que le Collège présentât extérieurement de bonnes apparences, le déficit augmentait assez rapidement.

Les budgets présentés à l'Université, les comptes annuels jugés par la commission n'étaient que fictifs et considérés comme de simples affaires de forme. Le Principal n'y figurait que pour satisfaire aux exigences des règlements.

Tant que M. Vignioloul, homme très influent, a pu dominer la majorité du Conseil municipal, le Bureau d'administration, fort de ses bonnes intentions, s'est peu inquiété de sa position, certain d'inspirer toute confiance et de faire régler, en définitive, les affaires avec équité. Mais un homme du pays, M. Guennoc, (1) ennemi très actif de M. Vignioloul, est parvenu à se faire nommer juge de paix, à s'introduire au Conseil, et à y faire entrer quelques meneurs du parti démocratique.

Sur ces entrefaites, et au 1^{er} janvier 1844, le Bureau a de nouveau présenté un déficit de 21.578 fr. 26 et en a demandé le remboursement. Cela constituait en tout une dette de 48.135 fr. 79.

Le Conseil municipal devait, nécessairement, faire les recherches convenables, mais les choses ne se sont pas passées aussi paisiblement. Le sieur Guennoc a profité de la position difficile et fautive que s'était faite le Bureau pour exciter les passions populaires. Le Conseil municipal a refusé de reconnaître cette seconde partie de la dette ; il a nommé une commission hostile à M. Vignioloul pour examiner les archives du Collège. Malheureusement, le peu de régularité des livres a fourni à la malveillance les moyens de répandre les inculpations les plus injurieuses. La ville était fort agitée ; les mauvaises passions se donnaient carrière.

M. le Préfet reçut du Conseil municipal une pétition datée du 8 février 1844, tendant à obtenir l'autorisation de délibérer sur la convention primitive. M. le Préfet, dans sa sollicitude éclairée et son vif désir de rétablir le calme, crut devoir former, par un arrêté du 23 avril suivant, une commission composée de personnes honorables et désintéressées. Ce magistrat y fit lui-même entrer, pour donner toute garantie à l'opposition, le sieur Guennoc, juge de paix. M. le Sous-Préfet eut la présidence.

Tout en constatant que les pièces comptables n'étaient

(1) M. Guennoc était un ancien maître d'études du collège de Lorient. cf., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 7 mars 1845, A. D.

pas en ordre, la commission reconnut, après un examen de plusieurs semaines, que le Bureau d'administration avait géré les affaires avec bonne foi, fixa la dette à 48.135 fr. 79 et porta à l'actif un mobilier de 26.802 fr. 76, acquis par le Bureau pour le Collège.

Fondé sur ce travail de la commission, M. le Préfet du Finistère prit un arrêté, daté du 25 avril 1845, par lequel il déclare que le Bureau d'administration n'avait pas eu capacité pour contracter, annule son engagement et fixe définitivement à 47.633 fr. 11 la dette de la commune.

Le Conseil municipal déclina la compétence, et par une délibération du 10 mai interjeta appel de l'arrêté au Conseil d'état.

M. le Préfet prit, le 21 mai, un nouvel arrêté, annulant en partie cette délibération.

Ainsi le Bureau d'administration, à la tête duquel se trouve M. Vigniboul, était dans l'incapacité de contracter ; mais l'engagement qu'il a pris avait une valeur morale incontestable ; il espérait, par la prospérité du Collège, arriver sans bruit à l'extinction de la nouvelle dette de 26.802 fr. 76 et n'avoir pas besoin du Conseil municipal. Dans cette sécurité, il s'est peu inquiété de mettre de la vérité dans ses budgets et dans ses comptes ; enfin, il a voulu gérer à huis clos, en père de famille. Mais lorsqu'il a vu la nouvelle dette grossir, son engagement lui a semblé trop onéreux et arguant de l'incapacité, il a eu recours au Conseil. Or, à cette époque, la majorité du Conseil était déjà hostile au Bureau d'administration... »

« ...La position était fausse », poursuit le Recteur, « et il me semblait convenable de terminer cette affaire par voie de négociation.

Je me suis donc rendu à Lesneven. J'ai trouvé de tout côté des haines, des animosités difficiles à concevoir. Cependant la majorité factieuse du Conseil municipal proposait de reconnaître la dette immédiatement si l'on éloignait le Bureau d'administration et le Principal. Après une première discussion, elle renonça à demander le changement du Principal et se borna à exiger celui de trois membres du Bureau : MM. Vigniboul, Lemoine Dupesseau, s'engageant à voter immédiatement le budget si je prononçais ce changement séance tenante. Dans cette séance, pleine de désordre et de grossièreté, la réputation des membres du Bureau était violemment attaquée.

Après d'inutiles efforts pour ramener la discussion sur le terrain neutre et paisible de l'éducation de l'enfance, je répondis que la destitution des membres du Bureau, après les paroles inconvenantes qui venaient d'être prononcées, associerait l'Université à des accusations outrages

geantes pour des citoyens bien honorables et que je connaissais trop bien le Grand Maître pour me permettre de lui transmettre une pareille proposition. On en vint au scrutin ; le budget fut ajourné par la majorité de 12 voix contre 9 (1).

La réputation des membres du Bureau se trouvant ainsi à couvert par le témoignage de l'administration, j'ai pu les prier, à quelques jours de là, de considérer, par envers eux, s'ils n'agiraient pas en amis de la paix, en bons citoyens et même dans l'intérêt de l'administration qui les protège, en s'éloignant spontanément du Bureau, sous la condition que toutes les questions contentieuses seraient terminées. Ces négociations avaient eu le résultat que je souhaitais. MM. les membres du Bureau m'avaient envoyé leur démission. Avant de la soumettre à Votre Excellence, je voulais profiter de la session du mois d'août pour obtenir du Conseil l'acceptation de la dette et le budget du Collège. Or, une lettre de M. le Préfet à MM. les membres du Bureau les a déterminés à retirer la démission qu'ils m'avaient donnée et dont je n'avais pas encore fait usage (2).

(1) Le 28 juin 1845, le maire, M. Testard, écrit au Recteur : « M'ayant fait l'honneur de me dire que vous seriez ici dimanche dans l'après-midi, j'ai convoqué MM. les membres du Conseil pour 7 h. 1/2 du soir. Le Conseil réuni sera bien aise de vous entendre et j'espère beaucoup de votre présence dans son sein pour mettre un terme à nos discussions et ramener parmi nous la paix et l'union... » A. D. — Nous savons ce que fut cette séance. Aussi n'est-on pas surpris de lire ces lignes adressées au Recteur par MM. Dupesseau, Vigniboul et Testard : « Nous sommes désolés, Monsieur le Recteur, de vous avoir dérangé de vos tournées pour venir assister à des scènes aussi déplorables. Nous vous prions de vouloir, néanmoins, conserver pour notre établissement la bienveillance que vous n'avez cessé de lui porter et dont nous vous serons toujours reconnaissants. » A. D., 30 juin 1845.

(2) Le 4 juillet 1845, l'abbé Chenu apprend au Recteur que MM. Lemoine, Dupesseau et Vigniboul sont décidés à se retirer du Bureau d'administration « à condition que les trois membres qui les remplaceront offrent les garanties désirables. » A. D. — Le 20 juillet, le Principal dit au Recteur que les membres du Bureau en mauvais termes avec l'administration municipale « ne tarderont pas sans doute à démissionner selon le désir du Recteur. » A. D. — Le 24, MM. Vigniboul, Dupesseau et Lemoine annoncent eux-mêmes au Recteur qu'ils sont prêts, dans l'intérêt du Collège, à « remettre entre ses mains » leur démission. Ils ne lui cachent pas qu'ils sont dans une situation bien fautive ; le préfet les engage à rester à leur poste, car « il n'était pas possible de se retirer devant un esprit de cabale qui ne tarderait pas à demander de nouvelles exigences aussitôt qu'il verrait céder à ses caprices. » A. D.

Dans sa lettre du 20 juin, M. le Préfet me dit :

« Il appartient aujourd'hui à l'autorité universitaire de déclarer si la dette complémentaire de 16.400 fr. est suffisamment constatée et légalement reconnue (1) ; car, du moment que cette autorité aura pris une décision à cet égard, rien ne m'empêchera de passer outre, pour la création d'office de ressources qui seront nécessaires pour l'extinction de la dette. (2) »

Comment, dans les circonstances compliquées que je viens de faire connaître à Votre Excellence, l'Université peut-elle reconnaître une dette, contractée en dehors des budgets, sans budgets complémentaires ? Je ne vois pas de solution à cette question. Je sais jusqu'où va la capacité administrative de M. le Préfet du Finistère. Il a une supériorité incontestable pour la direction des affaires ; mais enfin, je ne vois pas comment m'y prendre pour faire durer un collège qui n'a pas de budget, ni comment amener la majorité turbulente de Lesneven à voter le budget...

L'éloignement du sieur Guennoc, juge de paix, est désirable ; ce sera une œuvre politique et une compensation pour M. Vignioboul (3). Mais la question d'existence du Collège ne sera pas résolue par cette mutation, ni la majorité municipale immédiatement changée...

L'existence du Collège ! Elle était certainement bien menacée !

C'est ce que le Maire de Lesneven avoue au Recteur, le 26 mars 1845. « En résumé, Monsieur le Recteur », écrit M. Testard, « toutes ces prétentions de la part du Conseil municipal portent un tort préjudiciable à la stabilité de notre Collège. Les familles s'inquiètent, les élèves diminuent et les difficultés dans la direction inté-

(1) On lit, dans l'*Armoricaïn* du 9 août 1845, une lettre écrite, le 6, au directeur du journal par plusieurs conseillers municipaux de Lesneven. Elle confirme les renseignements fournis par le Recteur au Ministre. Le Conseil municipal, dit ce document, a reconnu la dette de 31.232 fr. 10 « par un généreux sacrifice à la concorde. » Mais il a démontré « la non-existence » de la « nouvelle dette de 21.578 fr. 26, réduite à 16.401 fr. 01. » Il espère qu'il ne sera pas obligé de subir cette seconde dette.

(2) Cette lettre se trouve aussi à part. A. D.

(3) Le 10 juillet 1845, l'abbé Chenu écrit au Recteur : « Le mois ne s'écoulera peut-être pas sans que ce changement (celui de M. Guennoc) ait lieu. » A. D. — Deux mois après, voici ce que nous lisons dans la correspondance du Principal : « L'affaire de M. Guennoc a marché ; il a été nommé juge de paix à Pont-l'Abbé ; mais il n'a point accepté. Il vient d'acheter une étude de notaire à Lesneven. Vous le voyez, Monsieur le Recteur, l'opposition municipale ne va pas diminuer... » A. D., 24 septembre 1845.

rieure s'insinuent chaque jour de plus en plus. Il est plus que temps d'y mettre un terme, car si cet état de choses se prolonge, nous aurons le regret de voir s'anéantir au milieu des éléments les plus propres à son développement un établissement qui, avant peu d'années eût pu être montré avec orgueil dans notre localité... » (1).

Dieu merci, l'heure de la fermeture du Collège de Lesneven n'était pas arrivée.

Rendons ici hommage à l'énergie du Ministre de l'Instruction publique qui soutint sans cesse le jeune établissement. « Ecrivez aux autorités municipales de la ville de Lesneven », déclare-t-il au député, M. De Lascases, « et dites-leur que le Collège ne périra pas, que c'est une institution trop bonne et trop utile pour qu'on lui fasse courir le moindre danger » (2). Plus tard, après avoir appris que le Conseil municipal a supprimé l'allocation communale pour le Collège, il recommande au Recteur « de faire tous ses efforts pour ramener la majorité du Conseil municipal à une meilleure résolution ». Et il continue : « Vous ne laisserez pas ignorer que l'autorité supérieure usera de tous les moyens en son pouvoir pour maintenir un établissement qui est de haute utilité aussi bien au point de vue de l'intérêt local de Lesneven qu'à celui des intérêts généraux de l'enseignement » (3).

C'est le même langage que M. Cocagne, sous-préfet de Brest, tient, le 12 août 1845, à l'occasion de la distribution des prix.

M. Cocagne commence par saluer la mémoire du maire de Lesneven, M. Testard, mort subitement quelques jours auparavant. « Le deuil, s'écrie-t-il, est dans toutes les âmes ; chacun pleure la perte du citoyen vertueux qui fut bon époux, bon père, ami sûr et fidèle, magistrat délicat et zélé ; et vous, jeunes gens, vous pleurez un protecteur attentif dont l'active sollicitude était incessamment préoccupée de votre bien-être. Nulle calamité plus grande et plus sensible ne pouvait vous frapper en cette circonstance ; et, comme si ce n'était pas déjà assez d'une aussi vive affection, un autre coup non moins pénible semble vous menacer ».

« On se demande, en effet, avec anxiété, » se hâte d'ajouter le Sous-Préfet, « si cette cérémonie qui se renouvelle aujourd'hui pour la onzième fois depuis la fondation du Collège ne sera pas la dernière et si les portes de cette maison que les vacances vont ouvrir ne se refermeront pas ensuite pour toujours. Ces craintes sont trop légiti-

(1) A. D.

(2) A. D., Lettre de M. De Lascases au Bureau d'administration, 3 juillet 1845.

(3) A. D., 2 août 1845.

mes et trop graves pour ne pas attirer toute mon attention ; elles trouveraient dans mon silence une confirmation que mes convictions et mes devoirs m'imposent l'obligation de leur refuser ».

M. Cocagne estime qu'il faut donner « quelques explications nettes et franches » sur la situation. Il s'excuse d'être obligé de le faire, car il va retarder « le moment si impatiemment attendu » où les élèves vont recevoir « la rémunération » de leurs « longs travaux ». Et pourtant « je me trompe », déclare M. Cocagne, en s'adressant aux écoliers, « vous ne regarderez pas comme mal employé le temps qui sera consacré à démontrer que ce paisible asile de l'étude ne vous sera pas fermé désormais ; que les lieux où vous avez passé de si heureuses années ne seront pas déshérités de leur pieuse destination, et que vous pourrez encore venir puiser dans cette maison recommandable l'instruction religieuse, morale et saine qui s'y donne sous le patronage du savant et modeste principal, objet de vos respects et de votre reconnaissance, dépositaire de toute notre confiance, comme il est entouré de votre estime.

Une fois déjà, Messieurs, j'ai présidé la distribution des prix de ce Collège ; il comptait à peine alors, je crois, deux années d'existence. Ses débuts avaient été marqués par des succès ; son avenir était beau.

La salubrité du local, le calme si propre à l'étude dont on y jouit, la bonne direction des études, tous ces avantages y avaient promptement attiré des élèves.

La modicité de la pension le rendait accessible à toutes les fortunes, aux plus opulentes comme aux plus modestes. C'était même plus particulièrement à ces dernières qu'il semblait destiné, car il leur offrait des conditions plus favorables qu'aucun autre établissement de ce genre.

Cette rapide prospérité fut arrêtée par des circonstances fâcheuses qui ont exercé sur ce Collège une influence dont il ressent maintenant les effets... »

L'orateur fait alors allusion à la « retraite nécessaire » de l'abbé Roudaut et rappelle ce que fut la situation financière du Collège à partir de 1837. Il me paraît inutile de reproduire cette partie de l'allocution du Sous-Préfet ; elle ferait double emploi avec la lettre du Recteur publiée plus haut.

Après avoir dit que le Conseil municipal a refusé de voter « les crédits nécessaires pour assurer les services de l'année 1846 », M. Cocagne poursuit : « Tel est aujourd'hui l'état du Collège. Je comprends les inquiétudes et les craintes du Conseil pour ce qui regarde le passé... Mais ce en quoi je le blâme, c'est de compromettre l'avenir au profit du passé.

Il en est temps encore, Messieurs. J'adjure ici le Conseil municipal qui m'entend de rentrer dans la voie dont je l'ai vu sortir avec peine. Je l'adjure de calmer les craintes légitimes des familles.

Il vaut mieux qu'il assure librement le service de l'exercice prochain que de forcer l'administration à recourir à des moyens de coercition qui ne lui manqueraient pas...

Qu'il songe que dans quarante jours l'année scolaire recommencera ; que les familles cherchent déjà l'établissement dans lequel elles placeront leurs enfants, et que si le Collège de Lesneven ne présente pas immédiatement les garanties les plus formelles de durée, on ne lui enverra certainement pas des élèves qui pourraient être exposés, à leur grand détriment, à voir leurs cours interrompus au milieu de l'année...

Que si, ce que je ne puis admettre, le Conseil municipal restait sourd à mes paroles, que s'il résistait à mes prières, il ne faudrait pas, Messieurs, s'en alarmer.

En effet, le Collège, créé par une ordonnance royale, ne peut être supprimé que par un autre acte de même nature. Il répugne à la raison d'admettre que, quand le souverain n'a pu autoriser l'ouverture de cet établissement qu'après une instruction approfondie, qu'après avoir entendu le Conseil royal d'instruction publique et le Conseil d'état, il soit loisible à la majorité d'un Conseil municipal de le supprimer en quelques instants et par la seule force de sa volonté. Il n'en saurait être ainsi sans violer les principes de la plus simple logique, sans déclarer l'autorité publique frappée d'impuissance.

Pour fermer un collège, il faut évidemment l'accomplissement des mêmes formalités et l'intervention des mêmes pouvoirs que pour le créer. On ne peut livrer à la merci de quelques voix la tranquillité des familles, l'avenir des enfants et les droits actuels, si respectables et si sérieux des professeurs et des chefs de cet établissement... » (1).

M. Cocagne n'avait pas parlé en vain ; car le Conseil municipal se décida, en octobre, à voter le budget du Collège (2).

La lutte n'était pas cependant terminée. C'est l'abbé Chenu qui le fait savoir au Recteur, le 17 mai 1846 : « ...L'opposition ». — écrit-il — « s'est encore montrée plus hostile que de coutume envers le Principal. Des calomnies pour lesquelles je pourrais citer cette opposition devant les tribunaux, sont consignées dans le procès-

(1) A. D.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 28 octobre 1845.

verbal de la session. L'autorité supérieure universitaire, M. le Préfet et M. le Maire, sont aussi attaqués sans ménagement aucun... » (1).

La population de Lesneven désireuse de mettre un terme à ces discussions préjudiciables à la fois aux intérêts du Collège et aux intérêts de la ville, fit entrer, peu après, dans le Conseil une majorité de citoyens favorables au Collège (2). C'est, assurément, ce qui explique le vote du Conseil municipal du 7 août 1847. « Le Conseil » dit la délibération « est, à la majorité, d'avis de faire à M. Chenu, Principal du Collège, la remise du Pensionnat pour l'espace de trois années qui commenceront au mois d'octobre prochain, époque de la rentrée des classes, mais sous la condition expresse de maintenir le maximum de la pension au taux fixé par la délibération du Conseil municipal du 7 juillet 1847 » (3).

Ce n'était pas la première fois que la Municipalité de Lesneven se déclarait disposée à remettre le Pensionnat au Principal du Collège, mais pourvu que l'abbé Chenu fût déplacé.

En août 1847, elle se montre moins exigeante. Elle est entrée dans la voie de l'apaisement, un peu tard, il est vrai, car l'abbé Chenu est plus que jamais désireux de quitter Lesneven.

(1) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 17 mai 1846.

(2) A. D., Lettre du Maire de Lesneven au Recteur, 21 novembre 1846.

(3) A. M. — En octobre de la même année, le 19, le Conseil municipal « est d'avis que la Commune soit autorisée à s'imposer jusqu'à concurrence de dix centimes sur le principal de la contribution foncière, personnelle et mobilière et portes et fenêtres, pendant dix années, pour être appliqués à l'extinction de la dette du Collège », dont le chiffre, arrêté au 1^{er} août 1847, est de 40.494 fr. 64. — Un an après, le 2 octobre 1848, Cavaignac, président du Conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, arrête : « La Commune de Lesneven (Finistère) est autorisée à s'imposer extraordinairement pendant dix ans dix centimes additionnels au principal de ses contributions directes, devant produire environ une somme de 13.924 francs pour servir, concurremment avec d'autres ressources, au paiement de la dette du Collège. » — Parmi les créanciers se trouvaient MM. Chevillotte, de Brest. En 1849, « ils demandent soit le remboursement immédiat de la somme de 16.648 fr. 54 dont ils sont devenus cessionnaires, soit le paiement de cette somme en trois annuités avec prime de un pour cent ». Le 9 août, puis le 16 février 1850, le Conseil déclare que « la Commune est dans l'impossibilité d'effectuer le remboursement immédiat ». MM. Chevillotte sont décidés à poursuivre la Commune. Le 3 juillet 1850, le Conseil municipal les prie « de ne commencer leurs poursuites qu'à la fin de l'année, dans le cas où, à cette époque, la situation de la ville ne se serait pas améliorée ». Le 7 mars 1851, le Sous-Pré-

Le changement de l'Abbé CHENU

Si l'opposition systématique de Guennoc et de ses amis ne réussit pas à faire sombrer le collège universitaire de Lesneven, sur les ruines duquel ils se préparaient — et pourquoi ? — à fonder une institution libre (1), elle amena l'abbé Chenu à solliciter son changement.

L'abbé Chenu s'aperçut bien vite qu'il n'avait pas le don de plaire à certains membres de la Municipalité. Et si le Collège a été, sous son principalat, à deux doigts de sa perte, c'est, avant tout, parce que plusieurs conseillers municipaux, en haine non pas seulement de M. Vigniboul, mais surtout pas esprit d'hostilité envers l'abbé Chenu lui-même, ont tout fait, en dépit des intérêts de la ville, pour anéantir l'œuvre de l'abbé Roudaut.

J'aurais été heureux de raconter en détail les autres phases — le paragraphe précédent en est une — de la lutte engagée contre le second principal du Collège, par des hommes oublieux des intérêts généraux d'une cité et aussi de ceux de l'Université, mais en revanche, résolu à satisfaire des rancunes personnelles. Comme je suis contraint de restreindre mes développements, j'essaierai uniquement de montrer combien fut douloureuse la situation de l'abbé Chenu, principal.

Deux faits, plus que tout le reste, révèlent d'une façon très évidente, les sentiments du Conseil municipal à son égard.

fet de Brest met le Conseil « en demeure de voter soit l'aliénation jusqu'à due concurrence des propriétés communales susceptibles d'être vendues sans dommage pour les services publics, soit un emprunt et une imposition pour l'acquittement de la dette que la Commune a contractée à l'égard des sieurs Chevillotte... » Dans sa séance du 13, le Conseil municipal « se voit, avec un profond regret, dans l'impossibilité de voter l'une ou l'autre des mesures prescrites ». Enfin, le 2 juin 1852, le maire M. Fauger-Dupesseau, soumet au Conseil la proposition faite par une personne de rembourser la créance de 16.000 fr., des MM. Chevillotte, moyennant subrogation dans les droits de ces derniers et la garantie donnée par le Conseil municipal que le remboursement n'aura pas lieu avant le terme de cinq ou six ans qu'elle se réserve de fixer ». Le Conseil municipal, « considérant le droit et l'intention de MM. Chevillotte d'exiger le remboursement immédiat de leur créance et l'absolue impossibilité où se trouve actuellement la Commune de se procurer une pareille somme sinon par la vente de ses immeubles ou par l'établissement d'une imposition extraordinaire qui viendrait s'ajouter à celle déjà votée en 1847 et exciter le mécontentement de la population, est d'avis d'accepter cette proposition et autorise M. le Maire à traiter avec la personne qui l'a faite. » A. M.

(1) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 1^{er} juillet 1845.

En 1844, la Municipalité le prive de sa chaire de philosophie (1) qui lui a été pourtant confiée en vertu d'un arrêté ministériel et qu'il a « dignement occupée au grand bénéfice du Collège » (2).

L'année suivante, le Conseil municipal n'hésite pas à demander le départ de l'abbé Chenu, quand il décide de mettre le pensionnat du Collège, « à partir du 1^{er} janvier 1846 », au compte du Principal (3).

Le Recteur avait donc raison d'écrire déjà dès le début de 1845, à l'abbé Chenu lui-même : « La persécution est trop évidente » (4).

Et par qui, d'ailleurs, la Municipalité songeait-elle à remplacer le successeur de M. Roudaut ? Elle ne le disait pas. Ce qu'elle réclamait, c'était un prêtre du diocèse (5).

Et « pourquoi la condition d'être du diocèse ? » dit le Recteur au Ministre, le 10 juin 1845. « M. le Principal est un ecclésiastique estimé de tout le monde » (6).

Le Recteur, au surplus, défendra toujours l'abbé Chenu qui est, à ses yeux, « un fonctionnaire dévoué et plein de mérite, un ecclésiastique exemplaire... » (7). De son côté, Mgr Graveran le soutient (8). « Les pères de famille les plus recommandables » prennent part aux peines qu'il éprouve et lui écrivent pour l'engager « à tenir bon » (9). Quant aux « principaux habitants de Lesneven et des localités voisines » ils lui témoignent « de l'attachement » (10) et « veulent bien s'intéresser à la position difficile, pénible, précaire » dans laquelle il se trouve (11).

Malgré ces divers appuis qui ne lui manqueront pas un seul instant durant son principalat, l'abbé Chenu se verra obligé de demander son changement.

« D'ailleurs », écrit-il au Recteur, le 16 juin 1844, « ma nomination à une autre place aplanira peut-être une par-

(1) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 7 juillet 1844.

(2) A. D., Lettre du Recteur à l'abbé Chenu, 9 juillet 1844.

(3) A. D., Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Lesneven, mai 1845.

(4) A. D., 17 février 1845.

(5) A. D., Lettre du Recteur au Ministre, 10 juin 1845.

(6) A. D.

(7) A. D., Lettre du Recteur au Ministre, 29 novembre 1845. — L'abbé Chenu avait été nommé officier de l'Université, par arrêté ministériel du 12 mars 1839. Cf. l'Armoricain, 23 mars 1839.

(8) A. E., Lettre du Recteur à Mgr Graveran, 17 août 1844.

(9) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 7 mars 1845.

(10) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 22 mars 1845.

(11) A. E., Lettre de l'abbé Chenu à Mgr Graveran, 8 juillet 1844.

tie des difficultés qui existent entre le Conseil municipal et le Bureau d'administration. Le Conseil municipal verra peut-être dans mon départ une victoire, qui le satisfera et qui pourra le déterminer à voter l'allocation pour le Collège » (1).

En octobre 1845, comme sa position « n'est pas tenable » (2) et qu'il se rend compte qu'il n'est pas à la veille de voir la Municipalité lui remettre le pensionnat, l'abbé Chenu dit au Recteur : « Je me propose de sortir du Collège au commencement de janvier 1846. Comme je n'ai ni fortune, ni économies et comme je ne puis guère, vu mon âge, entrer dans une autre carrière que celle de l'Instruction publique, je vais me trouver dans un état bien triste, si vous ne pouvez me procurer une place où je puisse aller en sortant d'ici : car je vais être dans la nécessité de vendre une partie de mes effets pour me procurer les moyens d'exister pendant la durée du congé qu'il me faudra demander... » (3).

Le Recteur engage l'abbé Chenu « à attendre » (4). Néanmoins, le Principal maintient sa demande de changement (5).

Le Recteur se décide alors à le recommander à « la haute bienveillance du Ministre » qui promet de ne pas oublier (6), « dès qu'une occasion favorable se présentera », les excellents témoignages « que le Recteur rend « du mérite » de l'abbé Chenu (7).

Au même moment, le Principal annonce à Mgr Graveran (8) et au Bureau d'administration du Collège (9) que la « position de plus en plus précaire et difficile » qui lui est faite par la majorité du Conseil municipal le force à quitter Lesneven.

Comme il ne reçoit aucune nouvelle favorable du Ministère, l'abbé Chenu fait part au Recteur de son désappointement. « Il y a pourtant plus de quinze ans », lui

(1) A. D.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 27 septembre 1845.

(3) A. D., 28 octobre 1845.

(4) A. D., Lettre du recteur à l'abbé Chenu, 3 novembre 1845.

(5) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 19 novembre 1845.

(6) A. D., Lettre du Recteur au Ministre, 29 novembre 1845.

(7) A. D., Lettre du Ministre au Recteur, 11 décembre 1845.

(8) A. E., Lettre de l'abbé Chenu à Mgr Graveran, 17 décembre 1845.

(9) A. D., Lettre des membres du Bureau d'administration au Recteur, 22 décembre 1845.

écrit-il, le 20 février 1846, « que je sers l'Université avec zèle. Comment expliquer le délai qu'elle met à me tirer d'une position qui, depuis longtemps, n'est pas tenable ?... » (1).

Malgré les lettres adressées par le Recteur de Rennes à ses collègues, notamment aux Recteurs d'Académie de Caen (2) et d'Angers (3), en faveur de l'abbé Chenu, les jours se suivent et se ressemblent.

Désolé, l'abbé Chenu rappelle au Recteur qu'il sera « dans la pénible nécessité de demander un congé » quoi qu'il n'ait pas de moyen d'existence s'il se trouve sans place (4).

Enfin, après avoir refusé le principalat d'Ancenis auquel le Recteur l'avait proposé (5), il obtint, le 29 décembre 1847, « un congé sans traitement jusqu'à la fin de l'année classique » (6).

Ce n'était pas là ce qu'il désirait réellement, encore moins ce qu'il méritait. Il aurait été très content d'avoir un congé « de courte durée » (7), mais non pas « un congé de neuf mois » (8). — « De quoi vais-je vivre pendant ces neuf mois ? » avoue-t-il au Recteur. « Faudra-t-il que j'aille de collège en collège, de presbytère en presbytère mendier des moyens d'existence ? ou bien irai-je essayer de me faire ouvrir la porte de quelque hôpital ? Je n'ai qu'un de ces deux partis à prendre, si vous ne réussissez pas, Monsieur le Recteur, à m'obtenir de M. le Ministre une indemnité qui me tire de cette cruelle alternative ou à faire abréger de six mois le congé qui m'a été donné... » (9).

L'administration ne resta pas insensible aux doléances de l'abbé Chenu. Elle lui accorda « un traitement de disponibilité » (10). Puis, le 20 octobre 1848, elle l'autorisa « à faire valoir ses droits à une pension de retraite » (11).

Depuis quelques mois déjà l'abbé Chenu était remplacé par M. l'abbé Daniel, ancien collaborateur de l'abbé Rou-daut.

(1) A. D.

(2) A. D., Lettre du Recteur de l'Académie de Caen au Recteur de Rennes, 5 mars 1846.

(3) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 10 mars 1846.

(4) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 18 août 1846.

(5) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 13 novembre 1847.

(6) A. D.

(7) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 9 janvier 1848.

(8) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 9 janvier 1848.

(9) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 9 janvier 1848.

(10) A. D., Lettre de l'abbé Chenu au Recteur, 10 janvier 1849.

(11) A. D., Arrêté ministériel.

Les Résultats d'une Crise

Le départ de l'abbé Chenu mettait fin à une période à coup sûr très agitée dans la vie du Collège.

Je regrette de n'avoir pu faire toute la lumière sur ces quelques années.

Cependant il m'est permis d'affirmer que l'abbé Chenu, quelques fautes qu'il ait commises, a été l'objet d'une persécution insensée. C'est à lui plus qu'à tout autre qu'en voulaient Guennoc et ses amis.

Aussi admet-on facilement que, las « de tant d'injustices » (1), il ait fait tout son possible pour quitter au plus vite une ville où il essayait « tant de déboires immérités » (2).

Du reste, il sentait bien que son départ, en pacifiant certains esprits, pourrait sauver le Collège dont l'existence se trouvait fortement menacée.

L'abbé Chenu fut donc obligé de solliciter son changement, malgré l'appui que ne lui marchandaient ni le Recteur, ni l'Evêque de Quimper ni plusieurs personnalités de Lesneven.

Ses ennemis triomphaient. Mais l'abbé Chenu s'en allait emportant l'estime des amis du Collège et de tous ceux qui surent placer les questions personnelles au-dessous des besoins d'une ville et des intérêts de l'Université.

Le Collège, de son côté, sortait très affaibli de cette crise.

Mais bientôt il se ranimera, ce qui lui permettra, après une jeunesse tourmentée, de grandir et d'atteindre, sans trop de difficultés, sa soixante-dix-neuvième année.



(1) A. C., Lettre du Recteur à l'abbé Chenu, 21 novembre 1845.

(2) A. C., Lettre du Recteur à l'abbé Chenu, 21 novembre 1845.

Le Principalat de M. l'Abbé Daniel (1848-1857)

La nomination de M. l'Abbé DANIEL

Lorsque l'abbé Chenu annonce à Mgr Graveran qu'il va demander son changement (1), il lui déclare que la majorité du Conseil municipal « agirait peut-être différemment envers un prêtre du diocèse... »

« D'ailleurs, un prêtre du diocèse » ajoute-t-il « aurait sur moi un très grand avantage: il ne serait point regardé comme un étranger et les ecclésiastiques employés dans la maison seraient plus dociles à ses conseils et à ses ordres (2) ».

Deux ans plus tard, le Maire, M. Fauger-Dupresseau, dit au Recteur que la ville de Lesneven ne peut entrevoir de prospérité pour son Collège « qu'autant qu'il sera dirigé par un prêtre, encore faudrait-il qu'il fût du diocèse: car on ne peut pas, malheureusement, se le dissimuler, si M. Chenu désire quitter la position qu'il a ici, c'est uniquement parce qu'il a reconnu qu'il ne peut pas, malgré son zèle et sa haute capacité, auxquels tout le monde rend justice, faire prospérer un collège qui, par sa situation et les sacrifices que fait chaque année la ville, pourrait devenir florissant avec un principal qui aurait les sympathies du clergé du pays (3) ».

Le Recteur s'adresse à l'abbé Naveau, ancien sous-principal du collège de Saint-Pol de Léon. Celui-ci n'accepta pas la proposition du Recteur (4).

(1) Voir plus haut, ch. III, p. 45.

(2) A. E., Lettre de l'abbé Chenu à Mgr Graveran, 17 décembre 1845.

(3) A. D., 1^{er} novembre 1847.

(4) A. D., Lettre du Maire de Lesneven au Recteur, 11 novembre 1847.

Le Maire, alors, présente à l'autorité académique son candidat: « un prêtre du diocèse, ancien professeur au Collège de Lesneven qu'il n'a quitté que pour aller s'adjoindre à M. Monfort, qui lui a donné, il y a dix ans, la direction d'un pensionnat qu'il dirige parfaitement et même à la satisfaction des parents, ce qui est assez difficile. M. Daniel, dont je veux parler, est bachelier; c'est un homme froid et ferme, très bien vu du clergé et qui, par ses relations avec les familles, peut espérer d'avoir, dans peu, un pensionnat nombreux. Il a, à Pont-Croix, un frère professeur qui pourrait venir le seconder. Il est, enfin, dans les meilleures conditions pour réussir... (1) ».

M. l'abbé Daniel, — né en 1807, (2) — est à l'âge où l'homme a toute sa force. En outre, la Municipalité de Lesneven souhaite vivement sa nomination « qui va faire prospérer » (3) le Collège, et Mgr Graveran ne cache pas son désir de voir l'abbé Daniel succéder à M. Chenu (4).

Aussi, dans l'intérêt du Collège et pour obéir à son évêque (5), l'abbé Daniel, malgré son grand regret de quitter l'abbé Monfort dont il est le précieux auxiliaire (6), se résout-il à devenir principal, mais à certaines conditions qu'il fait connaître à Mgr Graveran, le 31 décembre.

Il écrit: « Ces conditions sont:

1° D'avoir, dès mon entrée dans la Maison, le pensionnat à mon compte. — J'ai dit à M. Dupesseau que c'était une condition *sine qua non*.

(1) A. D., Lettre du Maire de Lesneven au Recteur, 14 novembre 1847.

(2) A Brasparts (Finistère). Cf. Registre de l'Evêché, (1850-1868).

(3) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr Graveran, 17 décembre 1847.

(4) A. E., Lettre de l'abbé Daniel à Mgr Graveran, 31 décembre 1847.

(5) Le 16 décembre 1847, l'abbé Daniel écrit à Mgr Graveran: « ...Je me rappelle le mot de Votre Grandeur lorsqu'elle voulut bien m'offrir le sous-principalat de Saint-Pol: quand on obéit à ses Supérieurs, on a dans ses contrariétés la consolation de ne se les être pas attirées par un choix tout volontaire... » Et plus loin: « ...Mais dès lors que je ne ferai qu'obéir à mon Evêque et me rendre à un vœu de sa part, je croirai de mon devoir de céder et je n'y manquerai pas ». A. E.

(6) « L'abbé Monfort a paru très affecté de la tournure qu'à prise l'affaire. Mon départ d'ici lui semble probable; et mon remplacement n'est pas, dit-il, chose si facile ». A. E., Lettre de l'abbé Daniel à Mgr Graveran, 16 décembre 1847.

2° De connaître immédiatement le traitement fait au principal...

Il est une autre condition qu'on m'a conseillé de mettre à mon acceptation, c'est la garantie signée de ces MM. de maintenir le Collège au moins dix, quinze ans, même en cas d'échec complet. Je vous avoue, Monseigneur, que je ne me sens pas le courage d'imposer une pareille condition, comme je crois que je n'aurais pas celui de demeurer dix, quinze ans dans un établissement qui resterait tout ce temps dans son état d'agonie. D'ailleurs, il ne me sied nullement de porter mes prévisions si loin. Si j'en parle à Votre Grandeur, c'est que le conseil venant d'habitants de Lesneven peut servir à faire connaître ce que ces MM. eux-mêmes augurent de l'avenir de leur Collège. Il faut vraiment qu'il soit bien malade! et moi qui l'avais vu naître et presque grandir, aurais-je jamais pensé que j'eusse été appelé un jour à recevoir son dernier soupir?... (1) »

Le 15 janvier 1848, l'abbé Daniel mande à Mgr Graveran qu'il vient de recevoir la réponse du Maire de Lesneven aux conditions qu'il posait: « elles sont toutes acceptées, et même pour l'article de mon traitement sur lequel je laissais une parfaite liberté et que je demandais seulement à connaître, ces MM. ont mis de la générosité: ils l'ont porté à 1.800 francs, en laissant le pensionnat à mon compte (2) ».

L'abbé Daniel n'a donc plus qu'à se rendre à son nouveau poste. Le Maire l'attend avec impatience. Lui-même voudrait bien quitter sans retard Saint-Pol de Léon. Mais l'abbé Monfort n'est pas pressé de le voir s'en aller (3).

Francisque SARCEY à Lesneven

Le nouveau principal (4) a comme collaborateurs une dizaine de régents, dont les traitements restent fixés entre 900 et 1.200 francs (5).

(1) A. E., Lettre de l'abbé Daniel à Mgr Graveran, 31 décembre 1847.

(2) A. E., Lettre de l'abbé Daniel à Mgr Graveran, 15 janvier 1848.

(3) A. E., Lettre de l'abbé Daniel à Mgr Graveran, 15 janvier 1848.

(4) M. Daniel fut installé le 1^{er} février 1848. A. C., Registre du Bureau d'administration.

(5) A. D., Etat des traitements, septembre 1850.

Si la situation matérielle des professeurs demeure à l'époque de l'abbé Daniel ce qu'elle fut sous ses prédécesseurs, le dévouement des maîtres au gouvernement est lui aussi le même. C'est pourquoi l'abbé Daniel recueille sans peine parmi son personnel, en octobre 1852, la somme de 17 francs « pour la statue équestre de l'Empereur Napoléon (1) ».

Malheur, au reste, au professeur qui, sous quelque forme que ce soit — même la plus anodine — a l'air de s'opposer aux volontés du souverain.

Francisque Sarcey, parmi tant d'autres, a su ce qu'il en coûtait de paraître indépendant.

Il nous a lui-même raconté, dans ses *Souvenirs de jeunesse*, ce qui lui arriva lorsqu'il enseignait au lycée de Chaumont (2).

« Parmi les nombreuses circulaires », écrit-il, « qui nous tombaient régulièrement sur la tête, comme feuilles sèches au vent d'automne, il s'en trouva une un peu plus inepte encore et plus tracassière que les autres. Il y était dit que certains professeurs menaçaient par la longueur de leur barbe la sécurité de l'empire; on nous enjoignait de la couper et d'expliquer Virgile en menton ras ».

Sarcey n'obéit pas. Aussi, pour le punir de ses « horribles méfaits » il fut déporté du lycée de Chaumont au collège communal de Lesneven.

« Lesneven! quel trou était-ce là? » continue-t-il. « Je me jetai sur un dictionnaire de géographie et j'y vis que l'endroit où l'on m'expédiait était une petite bourgade au fin fond de la Bretagne, dans les environs de Landerneau et non loin de Brest. »

Sarcey arriva dans sa nouvelle résidence vers Pâques 1853 (3).

Suivons le dans sa visite au principal. « Je vis », dit-il, « un homme déjà vieux, le visage pâle, le regard fin et pénétrant, l'air ascétique, le corps émacié, la tête

(1) A. D., Lettre de l'abbé Daniel au Recteur, 20 octobre 1852.

(2) Mme Yvonne Sarcey s'est empressée de me communiquer le *Journal de Jeunesse* de Francisque Sarcey, que ne possède aucune des bibliothèques publiques de la région. Je la remercie très sincèrement, car son obligeance m'a permis d'écrire ce paragraphe si intéressant, qui est composé d'extraits des *Souvenirs de Jeunesse* et du *Journal de Jeunesse*.

(3) Francisque Sarcey, « chargé de la classe de Troisième au lycée impérial de Chaumont », fut nommé « régent de Rhétorique au Collège de Lesneven en remplacement de M. Bernard appelé à d'autres fonctions », par arrêté ministériel du 17 mars 1853. A. N., Lettre du Ministre au Recteur, 18 mars 1853, F. 17, 79166.

légèrement inclinée vers l'épaule, qui parlait d'une voix faible, mais pleine de bonne grâce et d'autorité. J'avais craint un accueil hautain et froid, et je m'étais hérissé, pour y répondre, de dignité rogue; mais toutes mes préventions tombèrent et se fondirent en un clin d'œil. Sa réception fut pleine de bienveillance et d'aménité. Il ne me cacha pas qu'il savait fort bien que j'étais envoyé chez lui en pénitence.

— Nous essayerons de vous rendre le temps de cette pénitence moins rude. Je suis sûr que, de votre côté, vous aurez assez d'esprit pour donner à nos Bretons un enseignement qui ne soit pas en désaccord avec les traditions de cette maison. Je vous laisserai donc parfaitement libre dans votre classe. Vous y direz et vous y ferez ce qu'il vous plaira; je suis convaincu que vous n'abuserez jamais de cette confiance.

Il m'invita ensuite à descendre dans son jardin. C'était ce que l'on appelle un jardin de curé. De grands carrés bordés d'un buis sombre et coupés d'allées toutes droites qui reluisaient au soleil. Mais aux deux ailes, à droite comme à gauche, s'allongeaient à perte de vue deux grandes allées de vieux arbres qui devaient, en été, donner un épais ombrage.

— Voici, me dit-il, une clef de ce jardin; il n'y a pas beaucoup de promenades hors de la ville; vous pourrez venir ici, quand le cœur vous en dira, lire ou méditer à l'aise; vous y serez seul et chez vous.

Les bras me tombaient d'étonnement. On ne nous avait point, dans l'Université, habitué à ces prévenances... Tant de bonhomie me confondait, d'autant mieux que cette bonhomie n'avait rien de vulgaire; elle était relevée d'une pointe de dignité et de grâce ecclésiastique.

...On m'installa dans ma classe. Cette classe de rhétorique était bien extraordinaire. Elle se composait de neuf élèves, dont trois parlaient couramment le français; les six autres le comprenaient et pouvaient même l'écrire au besoin; mais ils n'aimaient point à le parler, s'y sentant maladroits. Le breton était leur langue maternelle et domestique. Mes collègues, les autres professeurs, qui étaient du pays, leur faisaient la classe moitié en breton, moitié en français; mais je ne pouvais, moi, leur parler que cette dernière langue, et j'avais toutes les peines du monde à obtenir qu'ils la parlassent entre eux aux heures d'études. Je devais donc, de par le règlement, obliger ces jeunes Bretons à traduire du latin qu'ils savaient fort mal dans une langue qu'ils ne savaient guère mieux. Je ne tardai pas à m'apercevoir que c'était là une besogne inutile ou à peu près. Je m'ap-

pliquai donc à leur apprendre le français et tournai la classe en conversation et en lecture (1) ».

Sarcey écrit ailleurs qu'il reçut un jour la visite du recteur et il note: « Mes élèves n'ont rien répondu ». Une autre fois, ce fut la visite d'un inspecteur général. Quelques mots la racontent: « Mes élèves sont restés bouche close. Mais je répondais pour eux et j'ai assuré à M. l'Inspecteur que leur silence provenait d'une invincible timidité ».

Comme la préparation de sa classe ne lui prenait guère de temps, Francisque Sarcey pouvait se livrer à la lecture des chefs-d'œuvre de l'antiquité.

« Je me souviens que, tous les matins, quand il faisait beau, je partais, mon Homère sous le bras, et me rendais au jardin... Je me promenais dans l'allée de droite, me lisant à demi-voix les vers du vieux poète grec, et c'était pour moi comme un rafraîchissement délicieux de nager en pleine eau dans cette large et abondante poésie... »

« Jamais je n'ai tant lu », avoue-t-il plus loin, « moi qui ai pourtant été l'un des plus grands dévoreurs de livres qu'il y ait jamais eu devant l'Éternel, ni lu avec tant de plaisir. Je vivais solitaire, loin de tous les bruits du monde, ne recevant pas même un journal dans cette thébaïde où j'étais confiné. Je n'étais plus rattaché à la vie extérieure que par les lettres de mes anciens camarades qui m'arrivaient de temps à autre et ravivaient chez moi notre vieille amitié.

... Je me souviens que la bonne femme chez qui je logeais, étonnée de me voir à mon bureau dès le matin avant l'aurore, toujours courbé sur les livres et poussant quelquefois mes veilles très avant dans la nuit, me disait en joignant les mains:

— Ah! monsieur, si vous offriez à Dieu la vie que vous menez ici, pour sûr vous iriez au paradis.

Je l'avais dans le cœur, le paradis, et un paradis à peu de frais. J'avais cent francs d'appointement par mois, sur lesquels j'en touchais quatre-vingt-quinze, les cinq autres restant pour la retraite — vous savez bien, cette fameuse

(1) « M. Sarcey » — écrit M. le Curé de Ploudalmézeau dans une lettre à M. Chassé — « faisait sa classe dans une salle qui servait aussi de salle d'étude. Ses élèves n'occupaient que quelques-unes des tables. Il lui arrivait fréquemment de grimper sur les tables inoccupées et il faisait sa classe en se promenant ainsi, sautant d'une table à l'autre. » M. Chassé ajoute en note: « J'ai entendu raconter, d'une autre source, que si Sarcey agissait ainsi, c'est que le plancher de la classe était en terre battue et que, l'Oncle n'étant point, comme ses élèves, chaussé de sabots, hésitait à se promener en souliers sur un sol aussi humide. » G. Chassé, *Les derniers prêtres universitaires*, p. 706.

retraite! — Avec cela, j'étais riche. Ma chambre me coûtait douze francs par mois, et onques n'eus un logis plus propre, des habits mieux brossés, un linge plus exactement remis en état, et, par là-dessus, de bons conseils, des chansons bretonnes, des invitations à manger de la galette...

La table d'hôte était de trente francs, et tous les jours des huîtres, du homard et, par demi-douzaines, ces délicieuses petites côtelettes de pré-salé qui sont la joie des gourmets et l'orgueil des éleveurs bretons. Et toujours, aux deux bouts de la table, d'énormes montagnes de beurre que l'on coupait par larges tranches, et que l'on mangeait étendu sur le pain, avec tous les mets, depuis le commencement jusqu'à la fin du repas. Déjeuners et dîners se terminaient par d'énormes saladiers de fraises parfumées qui venaient de Roscoff... »

Les autres professeurs laïques mangeaient au collège avec les ecclésiastiques. Francisque Sarcey fut invité à leur table, pour le « dîner de cérémonie » donné par l'abbé Daniel à l'occasion de la visite de l'inspecteur général. Le repas dura deux heures, pendant lesquelles l'inspecteur et Sarcey furent obligés de causer « pour tout le monde ». En effet, le principal n'adressa guère « à l'inspecteur que quelques mots en lui offrant les plats qui passaient sur la table. Tous les autres » — à la façon d'écoliers timides — « restèrent muets comme des poissons. On eût dit un réfectoire de moines trappistes ».

« Les vacances approchaient. L'abbé Cohanec (1) me prévint que, pour le jour de la distribution des prix, le principal désirait qu'il y eût une représentation dramatique: il me chargea de choisir la pièce et de la monter ».

« Je cherche dans mes souvenirs, et je me rappelle que *Le Secrétaire et le Cuisinier*, de Scribe, n'a qu'un petit rôle de femme, facile à supprimer. Il y a du spectacle et du gros sel, il y a des couplets, et j'ai deux voix agréables dans ma classe, et un maître de musique dans l'établissement. Enfin, ce n'était qu'un petit acte, et il nous restait un mois pour l'apprendre ».

Le principal n'approuva pas le choix de Sarcey: « d'abord, il demandait trois actes, ensuite des couplets, à ce qu'il prétend, sont trop difficiles à chanter; en troisième lieu, le vaudeville est ennuyeux et sans esprit. J'ai eu la patience de lui entendre développer ces trois absurdités sans répondre un seul mot ».

L'abbé Daniel déclarant qu'il n'avait choisi aucune pièce, Sarcey lui dit:

(1) L'abbé Cohanec était professeur de philosophie; voir ci-dessous, ch. V, p. 64, note 1.

« — Vous voulez une pièce en trois actes, sans couplets et sans femmes: prenons les *Fourberies de Scapin*. Je retrancherai les personnages de femmes, les plaisanteries scabreuses, et les coups de bâton sauveront la pièce ».

Après avoir hésité, le principal laissa carte blanche à Francisque Sarcey. « En trois jours », les élèves, incapables d'apprendre « une leçon de dix lignes », apprirent, « presque sans fautes, deux actes, et quels actes!... » Et le jour de la représentation, plus hardis que devant les autorités académiques, ils eurent « un succès énorme », dont Sarcey prit « modestement » sa part.

L'année scolaire était finie. « J'allai faire mes adieux au principal et je lui avouai ingénument que je m'étais trouvé si heureux chez lui que mon seul désir était d'y revenir et d'y passer une année encore. Il marqua quelque étonnement et fit un haut-le-corps:

— Que voulez-vous? lui dis-je, je n'ai trouvé que chez vous de la liberté et de la tolérance. Dans nos lycées, ces messieurs sont obligés, pour prouver la sincérité et la pureté de leur foi, de faire du zèle à nos dépens et sur notre dos. Vous êtes, vous, au-dessus de tout soupçon: il vous a été permis de ne pas me tracasser, et croyez que je sens le prix de votre bonne grâce.

Tandis que j'ouvrais ainsi mon cœur avec une innocence quelque peu étourdie, il m'écoutait d'un air fin, et souriant d'un sourire énigmatique.

— M'autorisez-vous, lui dis-je, à demander au ministre de me laisser une année encore dans la rhétorique de Lesneven?

Il fit un geste d'acquiescement et j'écrivis tout aussitôt la lettre. Elle était fort sincère et très polie, mais il paraît qu'au ministère on la trouva d'une impertinence rare ».

L'administration ne comprit pas la démarche de Sarcey. Habitée à recevoir les plaintes des régents de Lesneven qui, pour une raison ou pour une autre, désiraient d'ordinaire changer au plus vite de résidence, elle crut que Sarcey voulait plaisanter. Et pour le punir encore, — « car », dit-il, « j'allais de punition en punition » — elle le nomma, au lycée de Rodez, professeur de Quatrième.

Francisque Sarcey quitta donc à contre-cœur le Collège de Lesneven, « où la rigueur d'un ministre taquin et maladroit, qui croyait lui infliger une cruelle « disgrâce », lui procura, au contraire, l'aubaine d'une retraite agréable et studieuse, en compagnie d'une douzaine de bons prêtres, qui devinrent très vite ses

amis (1) ». « Ce fut dans ma carrière », dit Sarcey lui-même, « un moment court et délicieux, comme une fraîche halte, entre deux étendues de sable, dans une oasis. Jamais je ne sentis plus pleinement la joie de vivre et d'avoir vingt-cinq ans... »

Les Elèves

Comme celle des régents, la vie des élèves est, de 1848 à 1859, ce qu'elle fut antérieurement (2).

Les programmes n'ont pas varié; la discipline demeure sévère; le nombre des jours de congé n'a pas augmenté (3).

Le seul fait qui mérite une mention spéciale, c'est la sympathie de Mgr Graveran pour le Collège. Elle se traduit par des secours en faveur des élèves nécessiteux (4).

L'Achat du Collège par la Ville

Une autre question doit retenir notre attention; car, avec le passage de l'Oncle à Lesneven, elle contribue à caractériser le principalat de M. Daniel. Je veux parler de l'acquisition faite par la Municipalité des bâtiments du Collège.

Loin de moi l'intention de raconter en détail les démarches, les formalités qui ont précédé la réalisation de cette affaire.

(1) G. D., Sur les pas de l'Oncle. Cf. *Le Temps*, 18 avril 1913.

(2) Voici quelques chiffres sur l'effectif scolaire, d'après les procès-verbaux des séances du Bureau d'Administration. En 1848, il y a 132 élèves; en 1849, 141; en 1850, 120; en 1851, 124; en 1852, 120; en 1853, 109; en 1854, 118; en 1855, 122; en 1856, 124; en 1857, 132. A. C.

(3) Aux jours de congé ordinaires, il faut ajouter les jours de congé donnés soit par le Préfet, soit par l'Evêque, soit par le Principal à l'occasion de sa fête, par exemple. A. D., Rapports hebdomadaires, 21 février 1851 — 26 juillet 1858.

(4) « Conformément à l'autorisation que vous avez bien voulu m'en donner, quand j'ai eu l'honneur de vous voir à Quimper », écrit M. Daniel à Mgr Graveran, « je viens, à l'époque que vous m'avez fixée, vous renouveler ma demande en faveur des élèves du Collège qui réclament des secours et auxquels je désirerais qu'il fût possible d'en accorder... » A. E., 26 octobre 1852. — Le 21 juillet 1854, le Principal adresse à l'Evêque la liste des élèves entre lesquels il a distribué « le secours de 1200 fr. » que Mgr Graveran a bien voulu lui accorder. A. D.

Notons d'abord que le Conseil municipal est d'avis, le 3 septembre 1848, que la Commune de Lesneven achète le Collège qui appartient à M. Nicolas-René Vigniboul, percepteur des contributions directes à Lesneven (1).

Une enquête de *commodo et incommodo* est faite (2). Puis, après un avis favorable du Sous-Préfet (3), le Préfet déclare, le 12 décembre, « qu'il y a lieu d'autoriser la Commune de Lesneven à acquérir de M. Vigniboul, moyennant la somme de 17.734 fr. 57, inférieure à l'estimation... le bâtiment servant actuellement de collège, avec ses annexes et dépendances (4) ».

L'acquisition n'est pas pour cela chose réglée. En effet, le 29 décembre, le Ministre de l'Intérieur, après avoir signalé au Préfet que la Municipalité « fait figurer parmi les ressources destinées au paiement de cette acquisition une somme 12.000 francs prêtée à la ville sans intérêts et pour une période de vingt ans par le sieur de Lascase » lui dit: « Vous eussiez dû, dès lors, établir préalablement la nature de cet emprunt, faire connaître s'il a été régulièrement autorisé, et de quelle manière doit en être effectué le remboursement (5) ».

Le 6 février 1849, le Maire annonce à son Conseil que « les pièces relatives à l'acquisition des bâtiments du Collège n'avaient pas reçu l'approbation du Ministre attendu que les citoyens les plus imposés n'avaient pas été consultés ». Le Conseil, ajoute la délibération, « a vu ce refus avec un profond sentiment de surprise; dans cette circonstance, il avait cru qu'il n'y avait aucune ressource à créer. Il avait pensé que l'allocation de 1.200 francs votée tous les ans par le Conseil municipal pour le loyer du Collège était plus que suffisante pour amortir le prix d'acquisition aux conditions établies dans le projet de vente passé entre M. le Maire et M. Vigniboul, le 7 novembre 1848. D'après ce projet, les 5.734 fr. 57 portant intérêt seraient remboursés à M. Vigniboul dès les premières années, attendu que M. Lascases a donné 20 ans pour le remboursement des 12.000 francs avancés à la ville sans intérêt (6) ».

(1) A. M. — « La ville de Lesneven louait 1.200 fr. par an les édifices de son collège communal. Ces édifices ont été récemment mis en vente par expropriation forcée... L'honorable M. Vigniboul se rendit adjudicataire des édifices du Collège au prix de 16.000 francs. » L'Armoricain, 31 octobre 1846.

(2) A. D., 18 novembre 1848.

(3) A. D., 6 décembre 1848.

(4) A. D.

(5) A. D.

(6) A. M.

Le mois suivant, le 23 mars, 18 conseillers municipaux et 18 citoyens « parmi les plus imposés de la Commune » votaient, à l'unanimité, l'emprunt des 12.000 francs (1).

Le 31, le Sous-Préfet, (2) puis, le 6 avril, le Préfet, (3) émettaient l'avis « que la Commune de Lesneven fût autorisée à emprunter sans intérêts de M. de Lascases une somme de 12.000 francs remboursables dans un délai de vingt ans ».

Enfin, le 25 juin, le Président de la République, Louis-Napoléon Bonaparte, autorisait la ville de Lesneven « dans sa double demande d'acquisition et d'emprunt (4) ».

Mais le projet de vente, qui datait du 7 novembre 1848 (5), ne put être réalisé aussitôt, vu « la pénurie des ressources de la caisse municipale pour faire face aux droits d'enregistrement (6) ».

C'est le 1^{er} janvier 1858 seulement que l'acte de vente fut passé en l'étude de M^e Brichet, notaire à Lesneven (7).

(1) « Le Conseil et les plus imposés susnommés considérant que l'emprunt sur lequel ils sont appelés à délibérer ne consiste que dans un prêt pur et simple qui n'impose à la Commune ni intérêts, ni nantissement, ni affectation hypothécaire; considérant que le crédit de 1.200 fr. porté au budget de la ville pour le loyer annuel des bâtiments qu'il s'agit d'acquérir sera plus que suffisant pour opérer, à l'expiration de la dite période de vingt années le remboursement du susdit capital; considérant que la commune peut faire face à ce crédit annuel avec ses ressources ordinaires sans être dans la nécessité de créer des moyens extraordinaires d'amortissement... » A. M. —

(2) A. D.

(3) A. D.

(4) A. M.

(5) A. M., Pièce séparée portant la signature de M. Fauger-Dupesseau et celle de M. Vigniboul.

(6) A. M., Acte de vente, 1^{er} janvier 1858.

(7) A. M., Acte de vente, 1^{er} janvier 1858. — Cet acte fut approuvé, le 19 janvier, par le Préfet du Finistère. — Il fut payé aussitôt à M. Vigniboul la somme de « douze mille francs en numéraire » provenant du prêt consenti par M. Emmanuel de Lascases. « Les cinq mille sept cent trente quatre francs cinquante sept centimes, restant dus pour solde, seront payés à M. Vigniboul, par la Commune de Lesneven, en cinq annuités égales à partir de ce jour, en outre les intérêts à cinq pour cent lui seront servis annuellement. » cf. Acte de vente. — L'arrêté du 25 juin 1849 dit que la ville de Lesneven est autorisée à acquérir le bâtiment servant de Collège et ses dépendances « aux clauses et conditions de la promesse de vente du 7 novembre 1848. » Or, l'une de ces clauses stipule que « l'effet de cette vente remontera au 26 août 1846 », c'est-à-dire à la date du jour où M. Vigniboul fut déclaré adjudicataire des édifices du Collège à l'audience des criées du tribunal civil de Brest. — Une lettre de l'abbé Follioley nous apprend que « la propriété

Etat des Bâtiments

Dans quel état se trouvent les bâtiments du Collège au moment où des pourparlers s'engagent entre M. Fauger-Lupesseau et M. Vignioboul?

Nous savons que « la superficie des bâtiments... ainsi que celle des cours et jardins... comportent 103 ares 86 centiares (1) ».

Sur le reste, on est assez mal renseigné. Cependant quelques documents m'autorisent à dire que le Collège manquait alors non seulement du confortable mais du nécessaire.

En effet, voici ce que l'abbé Daniel écrit au Maire, en février 1849, à propos « d'un projet de bâtisse d'une chapelle au Collège » : « Ici il s'agit d'un suprême effort pour la résurrection de l'établissement. Donnez-y toutes les garanties possibles de bonnes études et de discipline; si vous n'avez à offrir aux familles qu'un édifice presque en ruines vous ne les attirerez jamais suffisamment. L'appartement qui tient en ce moment lieu de chapelle et les petits cabinets où, dans le cas possible d'une augmentation d'élèves, ils seraient entassés pour la classe au détriment de leur santé, ne présentent vraiment rien d'attrayant, et tous les parents en les voyant ne consentiraient pas à nous envoyer leurs enfants (2) ».

Le 21 juillet 1854, le Principal annonce à Mgr Graveran qu'une épidémie de scarlatine sévit dans l'établissement: cinq élèves sont atteints de la fièvre. Il est très embarrassé, car, « en vérité », ajoute-t-il, « si un plus

du terrain » ne fut pas entièrement acquise par la Ville à cette date. M. Daniel « avait la propriété d'un quart environ du terrain et des bâtiments. » En mourant, l'abbé Daniel avait transmis ses droits à l'évêque de Quimper. Sur les « instances » de l'abbé Follioley, le maire de Lesneven, M. Pilven, entra en négociations avec Mgr Sergent qui se prêta « à une transaction avec un bon vouloir et une générosité très grande. » Moyennant une somme « d'environ quatre mille francs une fois donnée, la Ville est devenue seule propriétaire de son Collège. C'est actuellement chose faite... » A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 16 mai 1870.

(1) A. M. Plan par masse de la propriété de M. Vignioboul servant de collège, que la Commune de Lesneven se propose d'acheter. — Ce plan a été fait le 3 février 1848, par Félix Jugeret, architecte de l'arrondissement de Brest. Pièce séparée. — L'obligation de réduire au minimum les frais d'impression m'a empêché de faire reproduire ce plan dans mon volume. Pour la même raison, j'ai dû renoncer à la reproduction de quelques photographies qui auraient rappelé aux Anciens plus d'un souvenir. —

(2) A. M., 10 février 1849.

grand nombre venait à être malade, je ne saurais guère où les loger, tant nous sommes à l'étroit dans notre ruine. La gêne où l'on me voit a fait repenser à des réparations et même plusieurs Messieurs de la ville seraient disposés à y encourir par leurs souscriptions (1)... »

Une souscription fut ouverte. Elle rapporta 8.925 francs (2).

En mai 1855, le Sous-Préfet de Brest informait le Maire de Lesneven, M. Brichet, que le Préfet avait approuvé « les plans et devis des travaux de restauration et d'agrandissement du Collège (3) ». Un édifice fut alors construit, de 38 mètres de longueur, « pour servir à sept classes et à deux dortoirs (4) ».

L'engagement quinquennal

D'autres travaux s'imposaient. La Municipalité aurait été contente de contribuer à leur mise en chantier. Mais sa situation financière était trop précaire, à cause principalement de « la réduction de ses octrois » sur les boissons (5).

Le produit de ses octrois permettait à la ville de faire face à ses engagements envers le Collège et de se libérer envers ses créanciers.

C'est pourquoi, le Conseil municipal demande, le 7 novembre 1852, le maintien de l'intégralité des octrois, malgré une pétition de plusieurs habitants de Lesneven qui réclament « l'abolition du droit d'octroi » en même temps que à la suppression du Collège (6) ».

Le Conseil municipal ne veut pas voir disparaître le Collège « qui est d'une utilité incontestable pour la Ville (7) ».

Aussi prend-il, en juillet 1853, conformément à l'article 74 de la loi du 15 mars 1850, l'engagement de garantir pendant cinq ans le traitement fixe du Principal et des professeurs. Mais le Conseil « ne pouvant, à cause de la diminution des taxes de l'octroi, porter au budget

(1) A. E.

(2) A. M., 15 mars 1855.

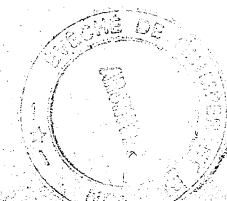
(3) A. M., 4 mai 1855. Pièce séparée.

(4) A. M., Devis approuvé par le Préfet, 2 mai 1855. Pièce à part. — Cet édifice est ce qu'on appelait l'aile Saint-François. Il se trouvait à droite en entrant. Il a été démoli en 1913; voir ci-dessous, ch. IX, p. 135.

(5) A. M., 26 mai 1852. — Le chiffre de la réduction monte à 6.800 francs. A. M., 2 juin 1852.

(6) A. M., 7 novembre 1852.

(7) A. M., 7 novembre 1852.



la somme suffisante, s'est vu dans l'obligation d'accepter de M. le Principal, pendant cette période quinquennale, à titre de donation, la somme faisant annuellement la différence entre la recette et la dépense du budget collégial et pouvant monter à 5.000 fr. ou 6.000 fr. Au moyen de cette donation la Commune ne sera tenue, son collège restant communal néanmoins, qu'à fournir une somme annuelle fixe de 2.000 fr., à moins que de nouvelles ressources ne permettent d'élever le chiffre de cette allocation (1) ».

La Municipalité assurait de la sorte, en dépit de l'état critique de ses finances, — grâce en partie, il est vrai, à la générosité de l'abbé Daniel — l'existence matérielle du Collège.

Le départ de M. DANIEL

Voilà pourquoi, au moment où il quitte Lesneven, en 1857, pour devenir Supérieur du Grand Séminaire de Quimper, l'abbé Daniel peut envisager avec confiance l'avenir de l'établissement qu'il avait vu naître et dont il croyait, en 1847, la fin très prochaine.

Il sera donné à d'autres de rajeunir le Collège par des constructions gracieuses et confortables.

Mais on ne doit pas oublier que cette œuvre de restauration entreprise si grandement par M. l'abbé Roull (2) et complétée avec tant de goût à la veille de la guerre (3) fut commencée sous le principalat de l'abbé Daniel.



(1) A. M., 6 juillet 1853.

(2) Voir ci-dessous, ch. VII, pp. 92-95.

(3) Voir ci-dessous, ch. IX, p. 135, note 3.

CHAPITRE V

Le Principalat de M. l'Abbé Cohanec (1857-1868)

M. l'Abbé COHANEC

M. l'abbé Cohanec, âgé de trente-huit ans, succéda à M. l'abbé Daniel.

Bachelier ès lettres, il avait été maître d'études, regent de Septième, puis chargé du cours de mathématiques élémentaires au collège de Saint-Pol de Léon. En 1846, il donne sa démission. (1)

En 1848 — le 9 novembre — il est nommé professeur de philosophie à Lesneven. (2) L'année suivante, l'administration universitaire lui confie en outre la chaire de Seconde. (3) Enfin, il devient principal. (4) L'abbé Daniel, au reste, l'avait désigné à son ami l'abbé Evrard, vicaire général, comme capable de prendre la direction du Collège (5).

« M. Cohanec, sous des dehors un peu autoritaires, était excessivement bon ; la finesse de son esprit ; ses manières aristocratiques, la distinction de son langage et jusqu'au sel de certaines plaisanteries qu'il se permettait parfois pour remiser, comme l'on dit, les gens ; sa taille haute et svelte, son regard tout plein de cet éclair qui vous éveille, ses traits d'une correction parfaite, le son enfin si agréable de sa voix en faisait pour tout le monde un être des plus sympathiques et des plus en vue. Adoré, si l'on peut s'exprimer ainsi, de tous ses élèves, même de ceux qui lui ont donné maille à partir par des fredaines demeurées légendaires, il se voyait, pour sa fête, exalté dans des démonstrations que l'époque rendait

(1) A. D., Lettre de l'abbé Daniel au Recteur, 20 mai 1849.

(2) A. D.

(3) A. D., 27 octobre 1849.

(4) Il fut nommé en octobre 1857. A. D., Lettre de l'abbé Cohanec à l'Inspecteur, 27 octobre 1857.

(5) A. E., Lettre de l'abbé Daniel à l'abbé Evrard, 25 août 1857.

possibles : feux d'artifice, retraite aux flambeaux, illumination générale, rien ne manquait, le 24 juin, pour célébrer dignement la Saint-Jean. Officier d'Académie, prêtre savant et toujours au courant des questions qui se traitaient chez les rois de la pensée, il jouissait de la plus haute considération dans les sphères les plus élevées, et l'administration civile ou religieuse pouvait se reposer sur lui de la mise en train de la maison qui lui était confiée, car il voulait faire le bien. » (1)

Un Rapport sur les Classes

Les documents abondent sur la vie du Collège à l'époque de M. Cohanec. Mais, puisqu'il faut faire un choix, je me bornerai à reproduire — presque intégralement — un rapport de M. de Chateauneuf, Inspecteur d'Académie, en date du 30 mars 1859.

Ce rapport est plein d'intérêt, car il nous fait connaître l'opinion de l'Inspecteur sur le Principal, la valeur du personnel enseignant et la qualité des études.

« Le Collège de Lesneven », écrit M. de Chateauneuf, « poursuit, avec fermeté, le développement qu'il a pris dans les dernières années...

L'état comparatif des élèves présents au 1^{er} janvier 1858 et au 1^{er} janvier 1859 présente une augmentation de 21 élèves. De 157, le nombre total s'est élevé à 178 (2).

(1) A. Colin, *Les Etapes d'une vocation*, ch. IV, pp. 85-86. — Francisque Sarcey raconte qu'à peine arrivé au Collège de Lesneven il fut présenté par le Principal « au professeur de philosophie, qui » le « séduisit tout de suite par son air de rondeur et de jovialité. » « C'était » continue Sarcey « l'abbé Cohanec, ... un homme de haute stature, de poitrine large, hardiment campé sur deux longues et solides jambes, qui respirait la santé, la bonne humeur et la force. Il était taillé en hercule, ou pour parler le langage de la mythologie chrétienne, en Samson... L'abbé Cohanec n'avait avec Samson d'autre point de ressemblance que la puissance de ses muscles ; c'était un prêtre fort instruit, d'une conversation très agréable, qui avait l'esprit fin et orné... » Francisque Sarcey, *Souvenirs de jeunesse*. — Enfin il convient de rappeler ce que M. Théophile Nicol a dit de M. Cohanec, lors du deuxième banquet de l'Association Amicale des Anciens : « Le père Cohanec était l'ami des familles et il est bien vite devenu le nôtre. Il nous connaissait tous intimement. Il nous appelait par nos petits noms. Il nous tutoyait et il était à tel point un père pour nous qu'il lui arrivait de nous donner quelques claques. Pour ma part, je ne lui en ai pas gardé rancune ; à distance, il me semble même que je les méritais largement. » *La Dépêche de Brest*, 22 août 1912.

(2) En 1860, il y a 199 élèves ; en 1863, 146 ; en 1868, 234. cf. *Registre du Bureau d'administration*, A. C.

— Administration du Collège —

M. l'abbé Cohanec est sans contredit le chef d'établissement le plus instruit de toute ma circonscription. Il a pris, cette année encore, sous mes yeux, une part active à l'inspection des classes et il s'est montré ce que je le savais déjà par l'inspection de l'année dernière, également expérimenté dans l'enseignement scientifique et dans l'enseignement littéraire. La langue anglaise lui est aussi familière que les langues bretonne et française, et il a en allemand des connaissances grammaticales très solides. Cette réputation de savoir s'ajoute chez lui à la distinction des manières et de l'extérieur. La confiance des familles lui est facilement acquise, et malgré les difficultés de la concurrence, l'avenir du Collège de Lesneven est assuré tant qu'il aura à sa tête l'administrateur actuel.

— Etat moral et religieux —

L'organisation de l'enseignement religieux est la même qu'au collège de Saint-Pol. M. Cohanec, qui a appartenu comme régent à ce dernier établissement, a transporté à Lesneven les habitudes dont il a expérimenté l'utilité à Saint-Pol. Le catéchisme et les conférences donnent lieu à des rédactions et à des interrogations. Le résumé des notes m'a été communiqué et présente une situation généralement satisfaisante.

— Discipline —

Régulière dans les divers mouvements de l'intérieur, la discipline n'est en souffrance dans aucune classe. Les punitions ne dépassent pas la mesure convenable et réglementaire. L'action du Principal tend à contenir dans certaines classes la tendance à l'excès de sévérité sous ce rapport, tout en maintenant fermement l'autorité du maître. M. le Principal m'a paru en même temps préoccupé de la pensée d'éviter le dégoût du travail que provoque nécessairement chez les enfants la prodigalité des punitions.

— Enseignement —

Division supérieure. — Logique : M. ANDRÉ

Le cours de Logique ne compte cette année que deux élèves assez malheureusement doués par nature, et dont les études antérieures ont été tronquées. L'enseignement du maître dont l'instruction philosophique est remarquable n'a pu réparer le passé et obtenir des résultats satisfaisants dans les études nouvelles...

— Enseignement scientifique —

Classe de Logique. — Section des Lettres

Régent : M. LAMANDÉ

L'enseignement a compris la révision de l'arithmétique, le 1^{er} livre de géométrie, la théorie de la pesanteur et la théorie de la chaleur jusqu'à l'étude des propriétés des vapeurs, exclusivement.

L'inspection n'a pas obtenu dans cet enseignement de meilleures réponses qu'en Logique. Le maître, au témoignage de M. le Principal, a fait ce cours avec autant de patience que de zèle. Il est fâcheux qu'un plus grand profit n'en ait pas été retiré.

Logique. — Section des Sciences

Régents : MM. LAMANDÉ et DERENNE

Les résultats de l'inspection ont été assez satisfaisants et particulièrement pour l'enseignement dont est chargé M. Lamandé.

Classe de Rhétorique. Section Scientifique

Régent : M. DERENNE

Les réponses ont été faibles en physique et satisfaisantes en géométrie et en histoire naturelle. M. Derenne a de l'instruction, mais ne paraît pas préparer aussi sérieusement toutes ses leçons que son collègue M. Lamandé. Il n'y a pas de cabinet de physique au Collège de Lesneven; de là, la difficulté dont se prévaut le professeur pour expliquer l'insuffisance des réponses dans cette partie de l'enseignement dont il est chargé.

Classe de Seconde : Géométrie, Chimie

Régent : M. DERENNE

J'ai entendu une leçon de chimie méthodiquement faite par M. Derenne. La série entière des leçons orales m'a été présentée; la rédaction qu'en ont faite plusieurs élèves témoigne de l'intérêt donné à cet enseignement si négligé l'année dernière par le prédécesseur de M. Derenne. Les réponses ont été satisfaisantes en géométrie, à une exception près, sur six élèves envoyés au tableau.

Classe de Troisième

Arithmétique. — Les trois premiers livres de Géométrie

Régent : M. LAMANDÉ

Les résultats témoignent en général de la bonne direction du cours. Cinq élèves sur treize composent une bonne tête de la classe. La sage lenteur de M. Lamandé est justifiée par les fruits que retirent de son enseignement des esprits lents et que déconcerteraient une parole et une marche plus rapide.

Classe de Quatrième. — Cours d'Arithmétique

Régent : M. LAMANDÉ

Dans cette classe composée de vingt élèves, l'inspection a obtenu des résultats comparativement moins satisfaisants. Le maître est ici moins secondé par l'aptitude et par l'application du grand nombre. Les élèves paraissent peu exercés à la solution des problèmes; ils exécutent les calculs, mais ne raisonnent pas la démonstration.

— Enseignement littéraire —

Rhétorique

Régent : M. CHARTON

M. Charton n'est pas, il le reconnaît lui-même, à sa place dans une chaire de rhétorique. Aussi ce cours est-il réduit à un enseignement grammatical. Aucun des exercices de la classe, pas même celui de récitation satisfaisant à d'autres points de vue, n'avertit que l'on est dans une classe de rhétorique. Le choix des devoirs atteste du goût, mais la manière dont la correction est faite trahit le défaut d'instruction littéraire. Le devoir remis le jour de l'inspection était un discours latin sans matière dictée; le sujet indiqué était une allocution de Saint-Vincent de Paul aux Dames de la Charité en faveur de l'œuvre des Enfants trouvés. En lisant les copies, le professeur se bornait à signaler les fautes de grammaire les plus graves; point d'observations et de conseils au sujet de l'invention, de l'art d'ordonner les idées, etc. Le meilleur élève avait placé dans la bouche de Saint-Vincent de Paul des paroles acrimonieuses et peu propres à éveiller, à raviver la charité sympathique de son auditoire. Des fautes de ce genre n'ont pas été relevées.

J'ai été satisfait de l'explication grecque que j'ai laissée diriger par le professeur. Je l'ai mis également à l'épreuve dans l'Art poétique d'Horace, et il me paraît là sur son terrain. Mais je n'ai rien obtenu des élèves sur les auteurs français, pas même sur l'Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre qu'ils ne paraissaient pas avoir lue intégralement et dont ils avaient appris en leçons quelques fragments...

Seconde : M. HERPE

Bonne classe en général. La récitation a été satisfaisante et c'est la seule classe où l'épreuve de l'auteur français n'a pas été nulle. Un élève m'a donné, en l'aidant, une analyse du Cinna de Corneille ; cette analyse a été assez fidèle pour les deux premiers actes ; et en multipliant les questions relatives aux personnages, aux caractères, aux situations, j'ai obtenu quelques réponses satisfaisantes. Les textes latins ont été expliqués convenablement. Il y a eu de l'hésitation dans l'explication d'Homère (1^{ers} chants de l'Odyssée) et du Criton de Platon. La correction du devoir m'a paru faite avec soin. L'histoire a donné aussi quelques résultats.

Troisième : M. l'Abbé ROLLAND

J'ai entendu avec plaisir les observations très judicieuses du professeur à l'occasion des leçons récitées. La direction des divers exercices prouve que les classes sont préparées. La correction d'un thème grec a été faite devant moi avec une grande exactitude, et j'ai remarqué l'excellente tenue de la classe, l'émulation qu'y entretient une méthode intelligente.

Le Discours de Saint Basile sur la lecture des auteurs profanes a été médiocrement expliqué ; mais l'analyse des mots, des verbes, des formes les plus difficiles prouve que la grammaire est bien étudiée...

Quatrième : M. CHAPUIS

Classe bien dirigée ; elle compte six élèves intelligents qui ont satisfait dans les divers exercices. Quatre autres élèves, à la suite de ceux-ci, ont profité de l'enseignement. J'ai remarqué la tenue, le soin des cahiers et des copies. L'explication de l'auteur grec (1^{er} livre de la Cyropédie, ch. 3) a été satisfaisante et elle a témoigné de la connaissance des principes de grammaire ; les racines seules ne paraissent pas s'être généralement.

Dans l'explication d'une églogue de Virgile, j'ai été étonné de la faiblesse de la traduction proposée par le professeur. M. le Principal qui a assisté plus fréquemment aux classes a été content de la direction de cet exercice.

Les réponses en histoire et en géographie ont été satisfaisantes ; la récitation du livre est trop littérale.

M. Chapuis paraît avoir éprouvé de la difficulté à se faire accepter. Les habitudes de brusquerie, les boutades de sévérité qu'on lui reprochait à Quimper ont provoqué des résistances partielles que l'intervention du Principal a fait cesser. La tenue disciplinaire s'est améliorée ; la classe est actuellement en bonne voie sous tous les rapports...

Cinquième : M. LEPENNEC

Les leçons convenablement récitées ne paraissent pas préparées avec soin par le maître ; les questions relatives aux diverses acceptions de mots, aux connaissances historiques, mythologiques, etc., sont restées sans réponse.

La correction d'un thème latin a été faite avec soin ; le corrigé est dicté par le professeur qui devrait laisser aux élèves le soin de le faire à l'aide des corrections.

L'explication de l'auteur latin a été généralement satisfaisante ; celle des Dialogues de Lucien a laissé beaucoup à désirer, même au point de vue de la grammaire.

Quelques bonnes réponses en histoire...

Sixième : M. JOFFRES

...Les exercices sont mieux dirigés que l'année dernière. Mais j'ai dû blâmer la longueur des leçons et des devoirs, qui explique en partie l'imperfection des uns et des autres et présente en outre l'inconvénient d'être l'occasion continuelle de punitions. Les résultats généraux sont néanmoins satisfaisants.

Septième : M. JÉZÉQUEL

Huitième : M. PAUL

Ces deux classes pèchent, comme la précédente, par la trop grande longueur des leçons et des devoirs...

La première de ces deux classes compte 30 élèves, la deuxième, 34. Dans chacune d'elles, la moitié à peine des élèves profite de l'enseignement, malgré la bonne volonté des maîtres que je ne conteste pas.

Le temps donné matin et soir à des leçons multipliées et longues est pris sur leur explication. J'ai à dessein insisté sur cette explication pour faire sentir aux deux professeurs les inconvénients de leur intempérance au point de vue signalé et pour leur indiquer, en même temps, tout le parti qu'on pouvait tirer de cet exercice pour développer ces petites intelligences et y éveiller la réflexion, l'esprit et le discernement.

L'explication latine a eu aussi trop de part dans les deux cours ; on a été trop vite ; la seconde moitié de la classe est trop distancée par la première. Aussi l'examen que j'ai fait des compositions de l'année présente-t-il des disproportions choquantes. En huitième, 29 copies seulement ont pu être classées ; la correction de 5 copies n'a pas été possible. Or, la première ayant 3 fautes, la vingt-et-unième en a 150, et cinq copies dépassent ce chiffre. Ces résultats mettent en évidence le vice de la méthode suivie par ces jeunes maîtres qui, les yeux fixés sur la tête de la classe, ne paraissent préoccupés que de la pensée d'en accélérer la marche, oubliant ceux qui attardés par telle ou telle cause restent dispersés çà et là sur la route.

— Résumé —

La situation du Collège de Lesneven, malgré les imperfections signalées dans les classes élémentaires, est satisfaisante. L'enseignement scientifique est en progrès. L'enseignement littéraire n'est en souffrance que dans la classe de rhétorique. L'enseignement des classes élémentaires sera modifié et rappelé à l'observation des sages prescriptions du plan d'études. On peut se reposer de ce soin sur le Principal actif et éclairé qui dirige avec distinction cet établissement. » (1)

Projet de cession du Collège

à

l'Evêque de Quimper

La lecture de ce rapport nous permet de comprendre les sympathies de la Municipalité pour M. Cohanec, qu'elle aime d'ailleurs à encourager (2).

(1) A. N., 30 mars 1859, F. 17, 79193.

(2) A. M., 13 mai 1862, 25 mai 1863.

Ajoutons qu'elle renouvelle, à trois reprises, l'engagement quinquennal, (1) et qu'elle augmente le traitement des professeurs (2).

Cependant, il ne faut pas cacher que le Collège coûtait cher à la Ville qui essaya pour cette raison de le céder à l'autorité diocésaine.

Je n'ai trouvé sur cette question que quelques documents. Aussi les citerai-je à peu près in-extenso.

Le 15 octobre 1864, M. Hardy, maire de Lesneven, adresse à Mgr Sérgent, évêque de Quimper, la lettre suivante : « Le Conseil municipal appelé par moi à délibérer sur des constructions ou agrandissements qui nous sont demandés au Collège de Lesneven par son Excellence Monsieur le Ministre de l'Instruction publique, après avoir examiné attentivement par quelles ressources la Commune parviendrait à faire face aux exigences de la situation a reconnu l'impossibilité d'y subvenir sans faire un emprunt considérable, qui grèverait la Commune pendant de longues années en absorbant toutes ses ressources, et la condamnerait à ne plus entreprendre aucuns travaux autres que ceux rigoureusement nécessaires. Ce moyen a été reconnu impraticable, attendu que la Ville est encore aujourd'hui chargée d'une dette de 30.000 francs, chiffre rond, contractée uniquement pour le Collège, et que la rétribution collégiale ne suffisant pas, elle fait tous les ans une subvention de 3.500 francs, charge énorme pour elle dont le budget n'est que de 29.000 francs.

Le Conseil désirant sortir de cette situation si onéreuse pour la Ville, a, sur ma proposition, décidé que le Collège de Lesneven vous serait offert en toute propriété, à la condition que vous vous engagiez envers la Ville à le maintenir de plein exercice à Lesneven et avec un externat.

Telles sont, Monseigneur, les bases principales de la cession que je suis chargé de vous proposer au nom de la ville, sauf à débattre entre nous les conditions secondaires de ce traité, s'il y avait lieu plus tard, en cas d'acceptation de votre part (3) ».

Mgr Sérgent écrivit à M. Hardy : « La proposition que vous me faites dans votre lettre du 15 de ce mois implique une double responsabilité : il faudrait répondre à votre confiance pour l'enseignement et en outre achever les constructions nécessaires au développement de votre Collège. Le premier point ne serait peut-être pas difficile ; mais je dois vous avouer que le second m'inspire

(1) Le 20 août 1858, le 25 mai 1863 et le 12 août 1868. A. M.

(2) A. M., 25 mai 1863.

(3) A. E.

un certain effroi. Engagé dans la restauration de la cathédrale qui me mènera loin et sortant de bâtir à grands frais tant à Pont-Croix qu'à Saint-Pol, je me vois pour quelque temps du moins dans l'impossibilité de faire aucune entreprise nouvelle. Voilà ma situation; la vôtre doit être subordonnée à votre engagement quinquennal; si son renouvellement est encore éloigné, nous aurions un peu de latitude et le temps qui arrange beaucoup de choses amènerait peut-être le moyen de réaliser votre projet qui me semble également avantageux pour les finances de la Ville et pour le bien de la contrée (1) ».

Les pourparlers ne s'arrêtèrent pas là. Trois ans plus tard, le 19 novembre 1867, le Conseil municipal se prononçait de nouveau sur la question et ajoutait, pour consentir à la cession du Collège à l'Evêque, une autre condition à celles que nous connaissons. Là voici : « Que dans le cas où le Collège viendrait à être supprimé pour quelque cause que ce soit, la Ville rentrerait immédiatement en possession de ses terrains et édifices et des terrains que l'Evêque aurait pu acquérir ou des édifices qu'il aurait pu construire. Dans aucun cas, la Commune ne pourra être contrainte de rembourser la valeur des édifices construits ou des terrains acquis par le concessionnaire (2) ».

Que se passa-t-il ensuite? M. Hardy et Mgr Sergent échangèrent-ils de nouvelles lettres? En tout cas, le projet de cession n'aboutit pas, puisque, le 12 août 1868, la Ville acceptait un autre engagement quinquennal (3).

Doit-on regretter l'échec de ce projet? A coup sûr, la cession du Collège à l'Evêque paraissait être une bonne affaire pour la Ville dont les charges auraient diminué et qui aurait continué à jouir des nombreux avantages qu'offre pour une cité l'existence d'un collège prospère.

Mais cédé à l'autorité diocésaine, le Collège de Lesneven serait devenu une institution libre, à la grande joie, il est vrai, de plusieurs Lesneviens.

Cette transformation s'imposait-elle? Depuis une trentaine d'années, le Collège était affilié à l'Université, dont le joug n'était pas si tyrannique que d'aucuns se plaignaient à le dire.

Au surplus, le Collège de Lesneven vivra près d'un demi-siècle encore dans la meilleure intimité avec l'Université, au bénéfice du pays et pour le bon renom de l'Université elle-même.

(1) A. E., 26 octobre 1864.

(2) A. M.

(3) A. E.

La Démission de M. COHANEC

Tandis que la Municipalité se prépare à signer, en 1868, un nouvel engagement de cinq ans, le Principal fait des démarches près de ses amis pour s'assurer une situation lorsqu'il aura quitté Lesneven.

J'ai lu une lettre fort originale qu'il écrivit à ce propos à M. Evrard. On ne m'en voudra pas de laisser de côté les parties un peu familières de ce document. Le reste, après tout, nous renseigne amplement sur les motifs qui déterminèrent l'abbé Cohanec à renoncer à ses fonctions, ainsi que sur ses vœux et ses projets.

« Je sens trop bien, » écrit M. Cohanec « que je suis mort si je demeure encore quelque temps dans ce collège. Voici cinq semaines que je suis sur le flanc, souffrant d'une goutte qui fait la navette du pied aux intestins. Un médecin, bon spécialiste, que j'ai consulté dans la circonstance, m'a positivement déclaré ce que je savais déjà... que cette vie sédentaire et tracassière ne me va pas du tout, qu'il me faut plus d'activité et moins de soucis. Quand vous êtes venu à Lesneven, j'avais cette raison de santé à mettre en avant, quoiqu'elle ne fût pas encore corroborée par ce dernier coup qui m'a réellement terrassé. La raison de santé n'est pas la seule. Je suis fatigué, dégoûté même d'une position que l'incapacité de cette ville incarnée dans son conseil municipal rend de plus en plus précaire et parfaitement ridicule. Aujourd'hui encore, ces gens que j'ai tant gâtés ne mettent-ils pas, pour la dixième fois, en question la misérable subvention qu'ils me font?... (1) Je vous en prie, M. Evrard, aidez-moi, vous aussi, à sortir d'ici... »

« ...Me voici donc hors de Lesneven », ajoute l'abbé Cohanec; « mais où me caser maintenant?... Le ministère pastoral ne m'effraie pas du tout... Une petite paroisse sur la côte, avec un ou deux vicaires, voilà mon rêve et mon ambition... » (2)

L'abbé Cohanec avait hâte, on le voit, de se retirer de l'enseignement.

Aussi n'est-on pas étonné de lire dans une lettre adressée par lui à l'abbé Evrard, le 25 août, qu'il a expédié au ministère « une demande de congé illimité (3) ». Le 27, il annonce au même correspondant que « sa démission est acceptée (4) ».

(1) Je n'ai pu me renseigner à d'autres sources sur ce point.

(2) A. E., Lettre de l'abbé Cohanec à l'abbé Evrard, 27 juillet 1868.

(3) A. E.

(4) A. E.

Il ne restait plus à l'abbé Cohanec qu'à faire ses préparatifs de départ pour Landéda, « où il devait laisser le souvenir d'un pasteur si généreux et si aimable (1) ».

Vingt ans après

...Le 4 août 1888, le Maire de Lesneven, M. Lunven, donne lecture au Conseil municipal de la lettre suivante écrite par « Jacques Quentel, notaire à Lannilis, et Sagot, docteur-médecin à Lannilis » :

« Nous avons pensé que les élèves et amis de l'ancien principal de Lesneven, M. Cohanec, souscriraient volontiers pour l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir de ses bienfaits.

Habitant le canton où il a vécu ses dernières années, nous avons pris l'initiative de la souscription... »

Après délibération, le Conseil municipal vote, « à titre de souscription communale », une somme de cinquante francs. Il manifeste par là ses sentiments de sympathie et de reconnaissance envers l'abbé Cohanec qui a « contribué à faire progresser la prospérité du Collège (2) ».

Si l'abbé Cohanec avait eu à souffrir des tracasseries de la Municipalité, justice venait d'être rendue à son dévouement et à sa bonne administration.

Dès lors, il pouvait dormir en paix, à l'ombre de son clocher natal, non loin de la mer qu'il aimait tant (3).



(1) A. Colin, *Les Etapes d'une vocation*, ch. V. p. 127.

(2) A. M.

(3) A. Roscoff. — Le buste de l'abbé Cohanec a été placé sur la tombe dans laquelle reposent ses restes.

CHAPITRE VI

Le Principalat de M. l'Abbé FOLLIOLEY (1868-1873)

La nomination de M. l'Abbé FOLLIOLEY

En même temps qu'il suppliait l'abbé Evrard de l'aider « à sortir » de Lesneven, M. Cohanec lui désignait celui qu'il estimait « tout prêt » à « continuer » sa « besogne » : M. l'abbé Alexis Bergot (1).

M. Bergot, né à Lesneven en 1824, ancien élève du Collège, était alors aumônier des Carmélites de Morlaix (2). « Je n'apprécierai pas ses aptitudes » écrit M. Cohanec, « mais sa capacité, la considération dont il jouit dans le diocèse en général et dans notre pays en particulier, la position de sa famille à Lesneven sont autant de garanties de succès pour lui... » (3)

M. Cohanec n'eut pas le successeur de son choix, puisque la direction du Collège fut confiée à l'abbé Follioley. (4)

Quand on lui proposa « Lesneven, dans le Finistère, au pays de Léon », renseignements pris, l'abbé Follioley hésita. « Il ne voudrait pas » raconte son biographe, M. Auguste Salles, « s'éloigner du Nord, sa patrie d'adoption, qu'il appelle « sa terre promise. » Il travaille à sa thèse sur

(1) A. E., Lettre de l'abbé Cohanec à l'abbé Evrard, 27 juillet 1868.

(2) Voir l'article nécrologique publié par la *Semaine religieuse de Quimper* quelques jours après la mort de M. le Chanoine Bergot. Cet article se trouve reproduit (pp. 54-55) à la suite de la *Notice biographique* écrite par M. le Chanoine Rossi sur M. René Bergot.

(3) A. E., Lettre de l'abbé Cohanec à l'abbé Evrard, 27 juillet 1868.

(4) L'abbé Follioley naquit le 17 février 1836 à Colmar (Haut-Rhin). Il fut, successivement, avant sa nomination à Lesneven, professeur au petit séminaire d'Arras et au collège ecclésiastique de Marcq-en-Baroeul, puis principal du collège de Saint-Claude.

Bourdaloue, — de même sans doute qu'il avait préparé sa licence, en y pensant toujours sans s'y employer jamais, — et les thèses se font mal à cent cinquante lieues de Paris. Il sait que les Bretons n'aiment pas trop les étrangers ; que, s'il est nécessaire à Lesneven que le principal soit prêtre, il est presque indispensable que ce soit un prêtre breton, puisque les trois quarts des familles ne savent pas le français ; que les professeurs ecclésiastiques — ils l'étaient presque tous — n'y nourrissent pas une bien grande tendresse pour l'Université. Il craint que l'évêque de Quimper, Mgr Sergent, ne se montre hostile à l'administration universitaire... Il sait enfin que le successeur désigné est un abbé originaire de la ville même. Il pressent qu'il va à un échec certain. » (1) D'ailleurs le conseil municipal de Saint-Claude veut le retenir.

« Rien n'y fit. Comme il fallait à Lesneven un prêtre et un homme habile, on y dépêcha l'abbé Follioley ; et comme l'abbé Follioley ne pouvait refuser sans s'aliéner la faveur de ses premiers patrons et compromettre son avenir, il partit pour Lesneven, au pays de Léon. » (2)

Quelques améliorations

Un des premiers actes de l'abbé Follioley fut la reconstitution du Bureau d'administration. « Ses pouvoirs étaient depuis longtemps expirés et il comptait trois membres seulement que l'on ne réunissait plus. (3) » Réorganisé, pour trois ans, » (4) par arrêté ministériel du 6 avril 1869, (5) le Bureau, qui a désormais six membres, tiendra régulièrement ses séances.

Le Collège était insuffisant pour le nombre des élèves et les besoins de l'enseignement.

Des transformations avaient été réclamées par l'abbé Cohanec. La Ville, faute de ressources, n'avait pu les exécuter.

Follioley sera plus heureux que son prédécesseur. Pourquoi ? « Il avait plus que personne » se hâte de répondre Auguste Salles, « le don de persuader et de réussir en ses négociations. » (6) L'abbé Follioley « obtient du Conseil

(1) Auguste Salles, *L'abbé Follioley, sa vie et son œuvre, (1836-1902)*, ch. IV, p. 26.

(2) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. IV, p. 27

(3) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(4) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(5) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(6) Auguste Salles *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 30.

municipal de Lesneven, comme du Conseil municipal de Saint-Claude, à peu près ce qu'il veut : une vingtaine de mille francs d'abord, puis une autre vingtaine de mille francs... » (1) Ainsi il sera possible de fonder une lingerie, de faire construire deux ailes de deux étages pour de nouveaux réfectoires et dortoirs. (2)

L'abbé Follioley songe aussi « à l'agréable, une des meilleures formes de l'utile. Lesneven n'était qu'une bourgade, peu propice aux distractions, et la plupart des professeurs étaient prêtres. Pour eux, il aménagea dans le jardin un pavillon d'agrément, et la légende raconte qu'il fut question d'y loger un billard. » (3) Pour les élèves — car personne n'est oublié — une fanfare est créée. (4)

Mais, avant tout, il faut travailler. Le nouveau principal sut donner aux études une impulsion vigoureuse.

Le plan d'études des lycées fut mis en vigueur dans toutes les classes et suivi scrupuleusement.

En philosophie, des examens d'essai étaient faits tous les deux mois par le Principal assisté des professeurs des classes supérieures. Ces examens, « passés dans les conditions de l'examen du baccalauréat », préparaient les candidats à l'épreuve finale. (5)

Depuis 1865, « le concours académique avait été abandonné » à cause de la limite d'âge qui excluait les meilleurs élèves de Lesneven. (6) « Malgré la répugnance marquée des professeurs (7) » l'abbé Follioley engagea de nouveau le Collège dans la lutte. Ce fut le succès. En 1870, Lesneven obtenait « 4 nominations, dont deux prix de version latine en sixième : le premier décerné à Moalic Louis, de Guipavas, le second à Prat Louis, de Lanildut, qui dans la suite entra au *Borda* et en sortit dans un très bon rang. (8) » En 1872, « il y eut pour notre Collège 4 accésits et un premier prix de narration latine en seconde, ga-

(1) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 30.

(2) Ces deux ailes sont à droite et à gauche de la partie centrale, du côté de la cour des Moyens.

(3) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, pp. 30-31. — Ce pavillon est en ruines actuellement.

(4) « Les instruments achetés de moitié par la Ville et par le Principal sont la propriété du Collège. » A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(5) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(6) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(7) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(8) Extrait du discours prononcé au Collège de Lesneven, le 29 juillet 1904, par M. Kéromnès, professeur de troisième, en remettant au Maire, M. le Docteur Odey, le médaillon de l'abbé Follioley.

gné par l'élève David Sauvageot » (1) qui deviendra plus tard professeur au Collège Stanislas.

« Avant l'abbé Follioley, Lesneven n'était guère autre chose qu'une école préparatoire au grand séminaire. En 1868, dix-neuf rhétoriciens sur vingt-et-un se destinent à la prêtrise... Avec l'abbé Follioley, des fenêtres s'ouvrent sur le dehors. Sans cesser d'être une espèce très particulière de petit séminaire, Lesneven prend davantage l'air d'un collège comme les autres et prépare des élèves de plus en plus nombreux aux carrières libérales, à la médecine navale entr'autres. (2) »

Pour rendre le travail plus facile et le succès plus certain, l'abbé Follioley réclama la création d'un cabinet de physique et une chaire d'histoire.

M. de Chateauneuf avait signalé, en 1859, la non-existence au Collège de Lesneven d'un cabinet de physique. (3) Douze ans après, l'abbé Follioley se demande s'il est « en France un autre collège où l'on prépare des bacheliers ès-sciences sans pouvoir leur montrer même une machine pneumatique ou une machine électrique. (4) »

L'abbé Follioley s'adresse à la Ville ; elle donne 2.000 francs. (5) Il s'adresse au Conseil général. Par un vote qui eut lieu sur la proposition de M. de Forsanz, et après avis favorable du préfet, le Conseil accorda un secours de 2.000 francs. Enfin, l'Etat, de son côté, alloue une subvention de 3.000 francs, « en deux annuités de quinze cents francs et sous forme d'instruments qui seront achetés et expédiés par le ministère. (6) »

Le Principal voulait également une chaire d'histoire. « Un professeur spécial, pour les classes supérieures, donnerait à cette branche de l'enseignement des soins et une impulsion qui manquent un peu actuellement. » Voilà ce que l'abbé Follioley écrit à l'inspecteur d'Académie, le

(1) Extrait du discours de M. Kéromnès.

(2) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 32.

(3) Voir plus haut, ch. V, p. 66.

(4) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 29 octobre 1871.

(5) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 31 mai 1872.

(6) A. C., Registre du Bureau d'administration, 26 avril 1872. — « C'est la première fois, » écrit à ce propos M. Chassé, « que le gouvernement donne au Collège autre chose que son appui moral. » Ch. Chassé, *Les derniers prêtres universitaires*, p. 708. M. Chassé a été incomplètement renseigné, car on lit dans le projet de budget pour 1857 : « Une subvention de 1.500 francs est accordée par l'Etat pour un professeur de mathématiques. » A. C., Registre du Bureau d'administration, 2 mai 1856. Cette subvention fut accordée plusieurs années de suite.

27 septembre 1871. (1) Quelques mois plus tard, — le 13 mai 1872 — nous apprenons que la chaire d'histoire vient d'être créée. (2)

Nous devons aussi mentionner l'institution d'une classe préparatoire, antérieure à la huitième, (3) et l'organisation d'un cours régulier de dessin. (4)

En 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, des répétitions quotidiennes, d'une demi-heure, par le professeur de la classe, étaient établies en faveur des dix ou douze élèves les plus faibles. (5)

Signalons, enfin, la fondation d'une bibliothèque. L'abbé Follioley estime « que les élèves du Collège de Lesneven ont, plus que dans tout autre établissement, besoin de donner un peu de temps à la lecture de bons livres français. Il faut, en effet, ne pas oublier que, pour la plus grande partie, ils appartiennent à des familles de la campagne et que jusqu'à leur entrée au Collège, ils n'ont parlé que breton. » (6) En octobre 1871, la bibliothèque contient déjà un fonds de trois cents volumes. (7)

Au point de vue de la discipline, des réformes furent, de même, introduites à Lesneven.

Les dortoirs étaient abandonnés — en 1868 — à des présidents choisis parmi les élèves. Ce mode de surveillance ne manquait pas d'inconvénients. L'abbé Follioley ne pensera qu'à le faire disparaître. Dès le 14 mai 1870, il pourra écrire à l'Inspecteur : « Actuellement, sur sept dortoirs, cinq sont surveillés constamment par des maîtres qui y couchent. (8) »

N'oublions pas pour terminer ce rapide aperçu des transformations importantes opérées à Lesneven de 1868 à

(1) A. D.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur.

(3) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(4) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870. « Le professeur vient de Landerneau donner deux leçons par semaine. »

(5) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 14 mai 1870.

(6) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 23 octobre 1871.

(7) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 23 octobre 1871.

(8) A. D. — Sous M. Gloanec et sous M. Moënnier — je ne remonte pas à l'époque de M. Roull — des « présidents choisis parmi les élèves » couchaient dans les dortoirs. Le surveillant dormait dans une chambre contiguë au dortoir. Des « présidents » étaient aussi chargés de seconder le surveillant à l'étude. — Ce système n'a pas été particulier au Collège de Lesneven. On le trouve au Petit Séminaire d'Arras et « dans quelques collèges bretons, notamment au diocèse de Quimper. » Voir *Le Petit Séminaire de Sainte-Anne-d'Auray*, par J. Buléon, E. Le Garrec, p. 259, note 1.

1873, que l'abbé Follioley obtint trois religieuses (Filles du Saint-Esprit) pour s'occuper des malades, de la lingerie et de la chapelle. (1)

Après cela, peut-on s'étonner d'apprendre que Follioley fut un grand recruteur d'élèves ? « Dès la première année, en huit mois de temps, malgré les difficultés d'un budget plutôt obéré, il fait passer le chiffre des élèves de deux cent dix-huit à deux cents quatre-vingt-dix. (2) » Le 29 octobre 1871, le Collège comptait 307 élèves, qui lui venaient « de presque tous les coins du Finistère. (3) »

On apprend aussi sans trop de surprise que le nouveau principal eut vite le vent en poupe.

Sa nomination avait, certes, produit une fâcheuse impression à Lesneven et dans les environs. (4) On ne pardonnait pas sans doute à l'abbé Follioley d'être étranger au diocèse.

Mais bientôt les préventions du début s'amortirent, si elles ne disparurent pas complètement. Le nombre des élèves augmentait. Que pouvaient désirer de plus les Lesneviens ? Quant au clergé de la région, il se laissa gagner par la « rondeur », la « finesse » et l'« ascendant » de Follioley. (5) Auguste Salles ajoute que le jeune abbé « avait su, de bonne heure, mériter les bonnes grâces de Mgr Sergent. (6) »

(1) A. C., Lettre de l'abbé Gloanec à l'Inspecteur, juillet 1906.

(2) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, pp. 29-30.

(3) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 29 octobre 1871.

(4) A. D., Lettre de l'abbé Cohanec à l'Inspecteur, 31 décembre 1868.

(5) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, pp. 32-33.

(6) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 33. — M. Salles nous dit même que Mgr Sergent, « par faveur spéciale, vint présider la première distribution de prix du nouveau principal. » cf. p. 33. C'est une erreur. La première distribution de prix, qui eut lieu le 2 août 1869, fut présidée par M. Pilven, maire de Lesneven. A. C., Registre du Bureau d'administration. — Une lettre de l'abbé Follioley à M. Evrard, vicaire général, met en évidence le caractère des excellentes relations qui existèrent entre Mgr Sergent et l'abbé Follioley. La voici : « Ceux de nos Messieurs qui n'assistaient point à la retraite ecclésiastique ont bien voulu s'associer à moi pour souscrire au monument qui doit être élevé à la mémoire de notre évêque regretté. Je vous envoie notre modeste offrande de 95 francs avec la liste des souscripteurs. Si je ne craignais d'être indiscret, je vous adresserais une demande qui me tient au cœur. Monseigneur Sergent a été toujours très bon pour ce cher collège de Lesneven qu'il regardait comme sa maison et auquel il a accordé tant de maîtres pieux et dévoués. Ce serait un grand honneur pour la maison en même temps

Un déserteur prussien au Collège

L'abbé Follioley n'était pas un ingrat. Un jour de février 1871, pour remercier Mgr Sergent des nombreuses marques de « bienveillante protection (1) » qu'il témoignait au Collège, l'abbé Follioley accepta de donner l'hospitalité à un déserteur prussien, Auguste Schmytz.

Ce déserteur avait été envoyé du Havre à l'évêque de Quimper par le général Loysel. Il avait manifesté le désir d'entrer dans un ordre religieux. Mais le Séminaire était transformé en ambulance. Mgr Sergent ne pouvait donc recevoir « immédiatement » Auguste Schmytz. Aussi désirait-il que le déserteur prussien demeurât « quelques semaines » dans un établissement ecclésiastique (2).

Mgr Sergent s'adresse à l'abbé Follioley, le priant d'accueillir « provisoirement » sous son toit le déserteur Schmytz. (3)

L'abbé Follioley ne peut pas — il nous l'apprend lui-même — refuser « ce petit service à l'évêque du diocèse. » Il accepte Schmytz. (4)

Le Maire de Lesneven, M. Deschamps, n'admet pas tant de générosité. Il se défie. Schmytz « a déserté à l'ennemi, » déclare-t-il ; « donc il a trahi son drapeau. Puisqu'il a trahi son drapeau, à plus forte raison peut-il trahir ceux qui lui donnent l'hospitalité et le pays sait ce qu'il en coûte. (5) »

De plus, « toute la population est indignée de voir un établissement pour lequel la Ville a fait tant de sacrifices, servir de refuge à un espion prussien, peut-être, car rien ne prouve le contraire, même la recommandation de Monseigneur l'Evêque de Quimper, dont la bonne foi peut avoir été surprise. Elle est indignée de l'exemple donné aux enfants qui y reçoivent l'éducation et qui sont l'espoir de l'avenir. (6) »

On comprend les sentiments des Lesneviens. Nous sommes aux jours sombres de l'année tragique. L'empire allemand avait été proclamé, le 18 janvier, dans la Galerie des Glaces à Versailles. Paris venait de capituler. La

qu'une consolation pour nous tous, si le Collège recevait quelque objet ayant appartenu à Monseigneur. Nous garderions précieusement le souvenir qu'il vous plairait de nous accorder. » A. E., 6 octobre 1871.

(1) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 10 mars 1871.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 10 mars 1871.

(3) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 10 mars 1871.

(4) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 10 mars 1871.

(5) A. D., Lettre du Maire de Lesneven au Préfet, 5 mars 1871.

(6) A. D., Lettre du Maire de Lesneven au Préfet, 5 mars 1871.

France était vaincue. Les Lesneviens avaient le droit de s'indigner de la présence au Collège d'un capitaine ennemi.

Mais M. Deschamps n'exagérerait-il pas ? Et l'abbé Follioley n'était-il pas plus près de la vérité quand il disait : « Il y a eu quelque émoi ou plutôt quelque surprise dans une partie peu considérable de la population ? » (1)

Au reste, l'abbé Follioley était prudent. Il avait pris « la précaution » de ne mettre Schmytz « d'aucune façon en contact avec les élèves. » Schmytz « n'est en relations qu'avec les maîtres ecclésiastiques de la maison et il prend ses repas à part en compagnie du maître qui fait la surveillance du réfectoire ». Schmytz qui « sort très rarement de l'enclos du Collège » vit donc dans une demi-solitude. (2)

Cependant, à la suite d'une enquête ordonnée par le Préfet, il est décidé que Schmytz sera conduit vers le point de la frontière qu'il désignera. (3)

L'abbé Follioley est content. Il ne le cache pas, en prévenant l'Inspecteur — le 31 mars — « du départ probablement très prochain de l'hôte malencontreux » qu'il avait « cru devoir accueillir. » (4)

L'Abbé FOLLIOLEY et la guerre

Si l'on était tenté, au récit de l'affaire du déserteur prussien, de suspecter le patriotisme de l'abbé Follioley, il faudrait ouvrir le livre d'Auguste Salles. Voici ce qu'on y trouverait :

« La guerre était venue, avec son lamentable cortège d'épreuves et de deuils ressentis au lointain pays de Léon.

L'abbé Follioley, fils d'officier, apprit à ses grands collègues à manier le fusil. Il faisait venir de Brest à ses frais, chaque semaine, un sergent instructeur pour diriger l'exercice militaire. En novembre 1870, il vient en aide, de sa bourse, aux mobilisés pauvres de la région. Dans le pays, il passait pour un homme qui n'aurait pas hésité à faire le coup de feu, comme les autres... (5) »

J'ajouterai un fait qui est moins connu. En 1872, le Maire de Lesneven prit l'initiative d'une souscription pour la libération du territoire.

L'abbé Follioley crut « qu'il convenait d'y associer le Collège. » Il adressa un pressant appel à la générosité

(1) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 10 mars 1871.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 10 mars 1871.

(3) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 31 mars 1871.

(4) A. D.

(5) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 33.

des élèves. « Leur offrande spontanée, recueillie immédiatement », atteignit le chiffre de 125 francs.

Les fonctionnaires de l'établissement suivirent l'exemple donné par les élèves.

Ainsi on arriva, pour le Collège, à un total qui dépassait 300 francs. C'était beau.

L'abbé Follioley pouvait avec raison faire connaître à l'Inspecteur « dans quelle large mesure » — et grâce au Principal — « un modeste collège communal, recruté parmi des élèves de fortune médiocre, servi par des maîtres qui ont de trop faibles appointements, avait payé sa dette et répondu aux besoins urgents de la patrie. (1) »

Oserait-on écrire, après cela, que le Collège de Lesneven n'avait pas à sa tête un bon Français ?

Lendemain d'épidémie

Malheureusement, une épidémie de fièvre typhoïde éclata au Collège dans les premiers jours de 1873 et fit plusieurs victimes.

« Le licenciement eut lieu, mais trop tard, et l'on rendit le principal responsable de cette longue temporisation.... (2) »

La situation de l'abbé Follioley devient dès lors difficile.

De plus, selon Auguste Salles, l'abbé Follioley « ne se plaît qu'à demi à Lesneven, où il ne peut faire venir sa mère, en un collège qui ne répond pleinement ni à ses besoins ni à ses goûts.. Il a « de la moelle universitaire » à dépenser. Et puis il y a un siècle entre les idées qui ont cours à Lesneven et celles du reste de la France. (3) »

Aussi, encore qu'il désirât vivement rentrer dans l'académie de Douai, fut-il très heureux d'être chargé de la direction du lycée de Laval, dont il devint le proviseur par arrêté ministériel du 17 mars 1873. (4)

(1) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 20 février 1872.

(2) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 34. — Le Collège fut licencié le 3 février ; la rentrée eut lieu le 16 avril. A. C., Registre du Bureau d'administration. Le licenciement fit perdre « 40 élèves au moins. » A. M., Lettre de l'abbé Roull au Maire de Lesneven, 16 mai 1873.

(3) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, pp. 34-35.

(4) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 36. — « La nomination d'un prêtre comme proviseur de lycée ne constituait pas alors une rareté... En 1873, dans l'Université on ne comptait pas moins de quatre inspecteurs d'académie ecclésiastiques, quatre proviseurs, treize principaux et deux directeurs d'école nor-

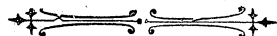
Quatre ans d'administration

L'abbé Follioley n'avait fait que passer à Lesneven. Toutefois il mérite de ne pas être oublié.

En effet, pendant les quatre années de son principalat, (1) l'abbé Follioley n'a eu en vue que la prospérité du Collège. Les études, la discipline, l'organisation matérielle, tout fut de sa part l'objet de soins assidus et éclairés.

Il a écrit un jour — je ne l'ignore pas — qu'« à Lesneven, le principal est aux trois quarts un meuble de luxe. » (2) L'abbé Follioley, ce jour-là, sollicitait un congé et pour l'obtenir plus aisément, il se considérait comme un objet presque inutile.

Nous connaissons la réalité : l'abbé Follioley était un administrateur très zélé, pour le plus grand profit du Collège.



male. » Auguste Salles, **L'abbé Follioley**, ch. V, pp. 35-36. — L'abbé Follioley est « le cent-huitième et dernier proviseur prêtre des lycées de France. » Auguste Salles, **L'abbé Follioley**, avant-propos, I.

(1) 16 décembre 1868 — 17 mars 1873.

(2) A. D., Lettre de l'abbé Follioley à l'Inspecteur, 17 octobre 1871.

CHAPITRE VII

Le Principalat de M. l'Abbé Roull (1873-1893)

La nomination de M. l'Abbé Roull

Quelques jours après la nomination de l'abbé Follioley à Laval, le Maire de Lesneven écrivait à Mgr Nouvel, évêque de Quimper, les lignes ci-dessous :

Monseigneur,

Monsieur l'abbé Cohanec déclare refuser absolument le principalat de Lesneven.

Cela étant, je crois de mon devoir de Maire de vous dire que Monsieur l'abbé Roull me paraît seul capable de sauver notre Collège dans la situation critique que lui ont faite l'épidémie typhoïque et le départ très regrettable de Monsieur l'abbé Follioley.

Je n'ai pas à vous vanter l'abbé Roull. Vous savez mieux que moi ses qualités personnelles, sa piété, son intelligence, son zèle et son dévouement. Elevé à l'école de Monsieur Follioley, (1) il en continuera les saines et fortes traditions et saura faire de nos enfants des jeunes gens instruits et chrétiens.

J'ose donc supplier Votre Grandeur d'appuyer énergiquement sa candidature près du Recteur de l'Académie... » (2)

Mgr Nouvel et le Recteur, M. Malaguti, (3) s'empressèrent de recommander au choix du Ministre M. l'abbé Roull, qui fut nommé principal du Collège de Lesneven, le 5 avril 1873.

(1) M. Roull, professeur de troisième pendant l'année 1869-1870, devient professeur de rhétorique, par délégation rectorale, à la rentrée d'octobre 1870. A. C. Registre du Bureau d'administration.

(2) A. E., Lettre du Maire de Lesneven à Mgr Nouvel, 30 mars 1873.

(3) A. E., Lettre du Recteur à Mgr Nouvel, 1 avril 1873.

Deux Professeurs

M. l'Abbé Edouard Le Guillou — M. Gustave Hervé

Durant son principalat de vingt années, (1) M. l'abbé Roull fut secondé par des maîtres dévoués dont la modestie ne me pardonnerait pas d'avoir fait imprimer leur nom dans ce travail.

Ce paragraphe ne sera donc pas consacré au personnel enseignant de 1873 à 1893, mais seulement à deux professeurs qu'un grand nombre de mes lecteurs a sans doute connus, entrés tous les deux pour ainsi dire dans l'histoire, et sur lesquels au reste je n'ai pas la prétention d'écrire une page nouvelle.

Il convient, à mon avis, de rappeler en quelques lignes le passage à Lesneven de ces deux maîtres, l'un prêtre, M. Edouard Le Guillou, l'autre laïque, M. Gustave Hervé, dont le souvenir se présente à l'esprit quand on parle du principalat de M. Roull, de la même manière que le nom de Sarcey s'associe à celui de l'abbé Daniel.

(1) « Ce fut pendant le principalat de M. l'abbé Roull que M. Paul Deschanel vint visiter le collège. Il était sous-préfet de Brest, un sous-Préfet très actif, qui ne cherchait que des occasions de laisser libre cours aux énergies très variées qu'il sentait bouillonner en lui. Un jeudi qu'il était venu à Lesneven pour un conseil de revision, il résolut d'inspecter le collège. « Je sais bien, dit-il au principal, que c'est aujourd'hui jeudi, mais pour une fois, vous remplacerez le congé du jeudi par celui du vendredi. — Ceci, lui répliqua le principal, n'est point en mon pouvoir ; le recteur seul peut prendre sur lui de donner un ordre. — J'accepte toute la responsabilité de cette mesure, » dit M. Paul Deschanel. Et l'on fit classe. M. Deschanel se rendit en première. Le professeur-prêtre y expliquait l'Art poétique d'Horace. Le futur académicien rayonnait ; ses souvenirs classiques, encore récents, lui remontaient en foule au cerveau. Il interrogea un des élèves, qui aujourd'hui est curé en Bretagne. L'élève avait déjà traduit quelques lignes sans encombre, quand M. Deschanel fronça le sourcil :

« Quoi ! dit-il ne croyez-vous pas que vous faites-là un contre-sens ? » et M. Deschanel, guétant une approbation, se tourna vers le professeur qui, paraît-il, était très bon latiniste. Le professeur respectait M. Deschanel, mais il respectait davantage encore la vérité. « Je crois que l'élève a raison, Monsieur le Sous-préfet » déclara-t-il.

M. Deschanel s'en alla et le principal, dans son rapport hebdomadaire, signala au recteur la visite de M. Deschanel. — Je n'ai point entendu dire qu'il eût noté dans son compte-rendu la phrase en litige. — En tout cas, le recteur lui répondit qu'il avait eu raison de protester, car le sous-préfet avait outrepassé ses droits en inspectant une classe de sa propre autorité, et surtout en prenant sur lui de déplacer un jour de vacances. » Ch. Chassé, *Les derniers prêtres universitaires*, pp. 710-711.

« L'abbé Le Guillou en était à sa dernière année de Séminaire, quand l'autorité diocésaine, sur la demande de Monsieur l'abbé Roull, principal, lui confia une chaire de professeur au Collège de Lesneven. C'était en mars 1875. Il n'eut d'abord pour élèves que des enfants de Préparatoire et de Huitième, qu'il menait parfois, paraît-il, tambour battant...

Au bout d'un an et demi, Monsieur Le Guillou fut chargé du cours d'Histoire, qu'il fit jusqu'en 1879, époque à laquelle il fut nommé professeur de Troisième.

Affirmer qu'il fut, tout de suite, le maître parfait qu'on a tant regretté », écrit M. l'abbé Alphonse Colin, « ce serait méconnaître les tâtonnements forcés auxquels les débutants doivent se résigner d'ordinaire. Mais aussi quand il eut trouvé sa voie, quand surtout les années lui eurent donné du prestige et de l'aisance, comme il prit gaillardement position ! Je ne parle pas des travaux auxquels il se livrait soit avant, soit après la classe : sous ce rapport nul ne s'occupait mieux ; je ne dis même rien de sa méthode, toujours si simple, si claire, si pratique. Je veux seulement rappeler quel enjouement il sut de bonne heure faire monter avec lui sur l'estrade où il trônait. Sa classe n'était plus une nébuleuse ; on ne tremblait plus ; les fronts se redressaient ; il avait compris que son caractère exigeait de lui qu'il renoncât à ce qu'il y avait de trop exclusif dans sa première manière, et qu'il était de son intérêt, s'il ne voulait pas qu'une contrainte perpétuelle le dégoutât de l'enseignement, de mettre à l'avenir un peu de sucre dans le vinaigre qu'il servait. Car il était sévère, et voulait l'être...

Malheur surtout à celui qui lui donnait un travers à flageller ! en moins de rien, c'était un feu d'artifice de réflexions piquantes, de remarques malignes et de mots à l'emporte-pièce. Mais il avait le talent de rouler si bien ses pilules dans certains petits cristaux, qu'on ne les trouvait pas trop amères quand il avait fini. Parfois aussi il lui arrivait de promener jusque hors de sa classe les drôleries qu'il avait surprises, soit sur les lèvres, soit dans les devoirs de ses élèves. Un jour nous le vîmes qui nous attendait, une composition à la main et les yeux tout en gaité. Nous ne demandions pas mieux que de prendre part à sa joie. Avec sa permission, et pendant que, suivant sa louable habitude en ce cas, il se pinçait le nez pour ne pas éclater, nous lûmes, en toutes lettres, à l'endroit qu'il nous indiqua, ces mots révélateurs : Clovis fut baptisé avec une grande pompe... (1) »

« En revenant, comme professeur, à ce collège de Lesneven auquel l'attachaient tant de doux souvenirs, » ra-

(1) A. Colin, *Les Etapes d'une vocation*, ch. VI, pp. 181-185.

conte de son côté le R. P. Lambert, « l'abbé Le Guillou y apportait toutes les qualités qui conviennent à un véritable éducateur : amour de la science, désir de la communiquer, clarté et précision dans l'enseignement, esprit de justice, humeur pleine d'entrain, amour enfin de la jeunesse. Ces qualités ne firent que se perfectionner dans l'exercice prolongé de ces fonctions et surtout par le soin ou pour mieux dire le zèle persévérant qu'il déploya en vue de se rendre de plus en plus capable de les exercer avec fruit. (1) »

« Les nombreux élèves dont il a été le maître, toujours estimé et toujours aimé », lisons-nous ailleurs, « sont unanimes à louer son zèle, son esprit de justice, son égalité d'humeur, la clarté et la précision de son enseignement. Ce qu'ils ne savent peut-être pas, c'est qu'il apportait à la préparation de sa classe, après dix-huit années de professorat, les soins minutieux d'un débutant, tant il avait à cœur de bien remplir son devoir professionnel... (2) »

« Tel était M. Le Guillou ; tel il fut toujours durant les dix-huit années qu'il passa dans ce cher Collège de Lesneven dont il disait, quelques années plus tard, à une époque où le mauvais état de sa santé avait fait songer à le retirer de l'enseignement : « Décidément le bon Dieu veut que je prenne racine à Lesneven ; tant mieux ! J'aime tant les enfants, les jeunes gens, que si j'avais à les quitter, je perdrais la moitié de moi-même. (3) »

Je ne commenterai pas ces lignes extraites des ouvrages écrits sur l'abbé Le Guillou. Elles suffisent assez, il me semble, pour évoquer le souvenir de ce prêtre « qui fut un saint sans cesser d'être un excellent professeur. (4) »

Le jour où mourait l'abbé Le Guillou — le 11 avril 1893 — M. Gustave Hervé entra en fonctions au Collège de Lesneven, comme professeur d'Histoire. (5)

(1) R. P. Lambert, *Un serviteur de l'Eucharistie*. L'abbé Edouard Le Guillou, ch. IV, pp. 73-74.

(2) L'abbé Edouard Le Guillou, discours prononcé dans la chapelle du Collège de Lesneven, le 20 avril 1893, par M. Roull, pp. 6-7.

(3) R. P. Lambert, *Un serviteur de l'Eucharistie*, L'abbé Edouard Le Guillou, ch. IV, p. 85.

(4) Discours prononcé par M. Roull, curé de Saint-Louis de Brest, ancien principal du Collège, à la première réunion générale des anciens élèves, le 7 septembre 1911.

(5) Voici le procès-verbal de son installation : « Aujourd'hui, 11 avril 1893, M. Hervé, maître répétiteur au lycée de Quimper, délégué dans la chaire d'histoire, par dépêche ministérielle du 4 avril, en remplacement de M. Le Téo, nommé au lycée d'Evreux, s'est présenté devant nous principal du Collège de Lesneven, délégué à cet effet par M. l'inspecteur d'académie, en

« M. Masseron, qui a écrit sur Lesneven un intéressant « au jour le jour » dans les *Débats*, » raconte M. Chassé, « m'a dit qu'il revoyait encore le professeur Hervé lisant au commencement de la classe les mots de la prière qu'il avait inscrite sur le dos d'une carte de visite. La plupart des anciens élèves de M. Hervé ont gardé de lui un très bon souvenir ; car, très disciplinaire en classe, il aimait à bavarder avec eux ensuite ; certains disent même qu'il leur tenait alors, parfois, des propos quelque peu teintés de socialisme. J'ai demandé à M. Hervé de bien vouloir m'adresser quelques renseignements sur le Lesneven de son temps et voici la lettre que, de la prison où il était alors, il a, très aimablement, consenti à m'écrire :

La Conciergerie,

Mon cher ancien collègue,

Excusez-moi de vous répondre avec quelque retard, mais votre lettre m'est arrivée au moment de mon procès et j'étais très affairé.

Le Collège de Lesneven ! Un des plus beaux jours de ma vie, un jour qui dura un an et demi. Ce fut mon début dans l'enseignement — dans l'enseignement véritable — car jusqu'alors je n'avais comme pion enseigné que le silence et le sommeil.

J'avais 21 ou 22 ans en cet heureux temps ; ça devait être en 1893 ou en 1894.

J'étais révolutionnaire et batailleur ; me voyez-vous tombant dans ce nid de curés !! Accueil cordial du principal, l'abbé Roull, actuellement curé de Saint-Louis à Brest, ma patrie, ma seconde patrie, puisque ma première, c'est Recouvrance. (1) Un homme exquis, tellement exquis que moi, qui n'étais pas un mufle, je lui dis : « Ah ! monsieur l'abbé ! j'aime mieux vous le dire. Il y a maldonne, c'est sans doute pour vous faire une niche qu'on m'envoie ici enseigner l'histoire, à moins que ce ne soit pour m'en faire une à moi. Car je crois bien que, pour les idées, nous sommes, votre maison et moi, aux antipodes ! Faites-moi retourner d'où je viens. — Mais ! non, Monsieur ! puisqu'on vous a envoyé ici, c'est que vous avez toutes les qualités de tact, etc., etc... »

Le lendemain, conformément à la tradition, on m'invite, comme tous les nouveaux professeurs, à la table des collé-

résidence à Quimper. Après lui avoir donné lecture de la dite dépêche dont nous lui avons fait la remise, nous l'avons déclaré installé dans ses fonctions et nous avons dressé de cette installation le présent procès-verbal, qu'il a signé avec nous. » Sans signature ! — A. C., Registre du Bureau d'administration.

(1) Recouvrance, faubourg de Brest, n'est séparé de la ville que par le pont tournant.

gues-prêtres; moi, j'étais externe à l'hôtel. (1) La table de ces messieurs, que présidait le principal, était dans le réfectoire des élèves, perpendiculaire à leurs trois tables. Me voici à la place d'honneur, face au principal, tournant le dos aux élèves. Au moment de se mettre à table, le principal frappe dans ses mains et tout le monde se lève. Qu'est-ce ceci ? Seigneur ! le benedicite, je parie. Je me lève, pour montrer que je n'étais pas un goujat, dans l'attitude du recueillement, mais je mets les mains derrière le dos pour que les 200 paires d'yeux des élèves voient bien que le nouveau professeur était un mécréant, qu'il ne se signait pas. Pauvres collègues-curés ! Quelle peine j'ai dû leur faire et quel scandale parmi les élèves !

Malgré cela, il n'arriva aucun accroc.

Pour les élèves, j'étais le professeur posé, disciplinaire, éloquent, sympathique : que de vertus à 21 ans ! hélas ! depuis !

Pour les collègues, j'étais le collègue mécréant, mais bon garçon. Je me promenais en dehors des heures de classe dans une allée que notre oncle Sarcey avait arpentée avant moi. J'y passais des heures entières en méditation. C'est là que les confrères ecclésiastiques venaient me chercher quand ils avaient besoin d'un 4^e pour leur partie de boules. Chaque fois, je m'exécutais. Quand je tirais, j'appelais les bénédictions du ciel sur ma boule : « Sainte Vierge ! Laissez-moi déloger l'abbé Kerboul ! »

Une histoire à propos de Jeanne d'Arc ! (2) Non ! J'aime et j'aimais déjà beaucoup Jeanne d'Arc. Dans mon histoire de France, je l'appelle la meilleure fille de Jacques Bonhomme.

On fait erreur.

Voici l'incident qui a donné lieu à la version des *Débats*.

Un beau jour, vers la fin de l'année scolaire, le professeur de 2^e, l'abbé Colin — un petit bonhomme, maigriot, à la figure fine, à l'œil très-doux et très malicieux — m'in-

(1) A l'hôtel des Trois-Piliers.

(2) « Il eut — avait écrit M. Masseron dans les *Débats* — des difficultés avec ses élèves pour avoir parlé de Jeanne d'Arc en termes irrespectueux. » M. Masseron, interrogé par moi, a bien voulu me dire que l'affaire n'avait pas eu lieu en sa présence, mais qu'il en avait entendu parler par des camarades. M. l'abbé Moënnier a été plus précis. M. Hervé aurait eu un mot-malheureux sur les « hallucinations » de Jeanne d'Arc. Certains élèves auraient été froissés par ce terme et M. Hervé aurait alors, à son tour, chargé l'un d'eux de faire une leçon sur la mission divine de Jeanne d'Arc. (Note de M. Chassé.)

vita à passer chez lui, à la sortie de la classe. (1) Il m'offrit le madère et, gentiment, paternellement, il me conta que mon cours sur le christianisme, l'an dernier à pareille époque, avait fait scandale, avait jeté le trouble dans toutes les âmes de mes élèves de 4^e et il me suppliait de terminer mon cours d'histoire romaine sans parler des origines du christianisme.

Il m'aurait demandé la lune, ce brave curé, je la lui aurais donnée, si j'avais pu la décrocher.

La lune, oui ; mais pas ça !

Je lui expliquai avec onction pourquoi c'était pour moi une question d'honneur de traiter ce sujet scabreux. Je promis seulement de redoubler de tact.

Mais que voulez-vous que le tact pût faire ? Mon tact consistait à raconter la vie de Jésus et les origines du christianisme, gravement, d'après le catéchisme, puis d'après Renan, et à laisser les enfants choisir les deux explications.

A la rentrée suivante, je fus remis pion.

Sept ou huit ans après, quand, passant devant le conseil académique de Dijon, j'exigeai qu'on me montrât mes notes secrètes, je lus mes notes de Lesneven. Elles étaient ainsi conçues :

« Bon professeur, mais a des opinions trop avancées pour le pays. »

J'ai conservé des bons curés et des élèves si laborieux de ce coin de Bretagne de si bons souvenirs que je viens de passer une bonne heure rien qu'à les évoquer.

S'ils peuvent vous intéresser, utilisez-les.

Je vous adresse, cher Monsieur, une bien cordiale poignée de main.

G. HERVE. (2). »

De la même prison de la Conciergerie, M. Hervé adressait, en janvier 1912, une lettre très affectueuse à son « cher abbé Colin. » Il disait du Collège de Lesneven : « C'est un des meilleurs souvenirs de ma vie. » Et il terminait en chargeant M. Colin « de toutes ses amitiés pour

(1) L'abbé Colin, aujourd'hui retraité, habite encore Lesneven et, sur ses relations avec Hervé, j'ai entendu raconter une délicieuse histoire. Le jour où il vit Hervé pour la première fois — c'était un lundi — il se précipita vers lui avec effusion : « Ah ! je suis, lui dit-il, très heureux de faire votre connaissance. Hier, c'était moi qui célébrais la grand'messe et au moment de bénir les fidèles, j'ai pensé : « Que ma bénédiction aille tout spécialement à notre collègue d'histoire s'il se trouve maintenant dans cette église. » J'ignorais, racontait ensuite le bon prêtre un peu dépité, que le nouveau professeur d'histoire ne mettait jamais les pieds dans une église. (Note de M. Chassé.)

(2) Charles Chassé, *Les derniers prêtres universitaires*, pp. 711-714.

tous les anciens collègues, pour tous ses anciens amis de Lesneven, et pour l'abbé Roull, qui fut le meilleur de tous ses principaux et provideurs universitaires. (1)

Un grand constructeur

Excellent principal, M. Roull fut, à l'exemple de l'abbé Follioley, « un grand constructeur de bâtisses. (2) »

On le voit tout d'abord, reprenant le projet des abbés Daniel (3) et Cohanec (4) réclamer l'édification d'une chapelle.

Le 15 mai 1873, — dès le lendemain de son installation — il écrit au Conseil municipal ce qui suit : « Le Collège de Lesneven a besoin d'une chapelle. La chapelle actuelle est en très mauvais état ; elle menace même ruine ; sa reconstruction devient donc indispensable et dans un bref délai. Eh bien ! si la ville de Lesneven veut se montrer généreuse à mon égard, (5) je lui promets, parole d'honnête homme, une chapelle pour son collège, sans qu'elle ait à déboursier la moindre somme ! Cette chapelle que je construirai ne sera pas élégante et riche ; elle sera spacieuse, commode et saine, elle cadrera parfaitement avec le reste des bâtiments. (6) »

L'année suivante, le 15 février, M. Roull demande au Conseil « l'autorisation de construire une chapelle au Collège sur le terrain appartenant à la Commune. (7) »

La Municipalité accorda cette permission sans difficultés. Cependant elle ajouta : « à la condition expresse et formelle que cette chapelle une fois construite deviendra la propriété exclusive de la commune de Lesneven et que ni M. le Principal actuel du Collège de Lesneven ni son successeur ou leurs ayants droit ne puissent jamais élever aucune prétention à cette propriété. (8) »

Cette condition fut acceptée et la chapelle construite. (9)

(1) Lettre communiquée par M. Colin.

(2) Auguste Salles, *L'abbé Follioley*, ch. V, p. 30.

(3) Voir plus haut, ch. IV, p. 60.

(4) A. M., 20 août 1858 et 7 août 1861.

(5) M. Roull demandait à la ville de lui allouer pendant cinq ans une somme de 3.500 francs. Il obtint satisfaction. A. M., 16 mai 1873.

(6) A. M., 16 mai 1873.

(7) A. M., 15 février 1874.

(8) A. M., 15 février 1874.

(9) En 1875. — Le 16 mai 1878, le Conseil municipal « considérant que M. le Principal se trouve dans une position gênée, par suite de l'emprunt qu'il s'est vu forcé de contracter pour cons-

Ce n'était pas assez. M. Roull le dit au Maire, M. Deschamps, le 19 mai 1880 : « ...Vous connaissez déjà l'insuffisance de nos bâtiments et le peu de solidité de l'un d'entre eux. Il y a quelques années une commission fut nommée par le conseil municipal pour visiter en particulier la vieille aile. (1) Cette commission à l'unanimité déclara que cette aile devait être remplacée le plus tôt possible, car elle manquait de solidité et les élèves y étaient très mal logés.

L'occasion semble propice, Monsieur le Maire, pour améliorer la situation matérielle de l'établissement. L'Etat offre de nous venir en aide dans une large mesure et se chargerait de la moitié de la dépense. Cette dépense devant s'élever à 30.000 fr., la ville n'aurait donc plus à fournir que 15.000 francs.

...Désireux de partager le nouveau sacrifice que s'imposera la ville de Lesneven dans l'intérêt de son collège, je promets de lui abandonner chaque année, jusqu'au renouvellement de l'allocation quinquennale, 1.000 francs de ma subvention. (2) »

Le Conseil remit à une autre date « la décision de cette affaire. »

Ce n'est qu'en 1881 qu'il acceptera de faire construire deux bâtiments, l'un parallèle à la chapelle, l'autre à la place de la vieille aile.

Mais le montant total de la dépense par suite « de modifi-

truire la chapelle qu'il a laissée à la ville... » renouvelle l'allocation quinquennale de 3.500 francs. A. M. — Un document du 27 mars 1881 nous apprend que M. Roull « a dépensé 50.000 fr., pour cette chapelle et dans la construction de laquelle la ville n'est entrée que pour mille francs. » A. M. — « Contemplons » écrit M. Colin « cette façade à fenêtre trilobée et surmontée d'une flèche élancée qui n'attend que notre cloche de jadis. Car il y a une cloche qui est à nous, bien qu'on l'ait vendue il y a 50 ans pour se procurer quelques instruments de musique qui, eux, n'existent plus, une cloche qui chante à Saint-Servais et qui porte toujours allègrement cette inscription qu'en l'an 1898 le cher Louis Abjean, aujourd'hui vicaire à Pleyber-Christ, daigna copier sur ma demande : « Faite en avril 1835 pour le collège de Lesneven, j'ai été nommée Renée-Evelina par M. René Vigniboul et Mme Evelina Le Clech. M. H. Roudaut, prêtre, principal. (Viel, Alphonse, fondeur à Brest). »

Jugée trop lourde pour la charpente qui la soutenait primitivement, elle sommeillait de mon temps dans ce que nous appelions la chambre à charbon, à l'encoignure droite du rez-de-chaussée de la maison principale... » A. Colin, *Compte-rendu de la quatrième assemblée générale de l'Association amicale*, cf. *En Avant*, novembre-décembre 1919, pp. 34-35.

(1) A gauche, en entrant dans la cour d'honneur.

(2) A. M., 22 mai 1880.

cations et rectifications (1) » se trouva élevé de 74.499 fr. 16 à 90.248 fr. 79, soit d'une augmentation de 15.649 fr. 63 sur les prévisions primitives. (2) Le Ministre écrivit alors au Recteur, le 8 novembre 1882 : « Je suis disposé à prendre à la charge de l'Etat la moitié de la dépense de 90.248 fr. 79... et à accorder pour cet objet à la ville de Lesneven une subvention qui dans aucun cas ne pourra dépasser 45.125 fr. Mais le Conseil municipal devra de son côté élever le montant de sa part contributive de 37.500 fr. à 45.125 fr., et fixer de nouveau le chiffre de l'emprunt qu'il désire contracter à la première section de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires pour faire face à ses engagements... (3) »

En réponse à cette lettre, le Conseil décide de faire un emprunt de 45.000 fr., (4) pendant que M. Roull déclare « consentir expressément, à la condition que de nouvelles constructions soient élevées au Collège de Lesneven conformément aux projets actuellement soumis au Conseil municipal, à ce qu'une réduction de 1.805 fr., soit opérée annuellement sur le montant de la subvention de 3.500 fr., que la Commune » lui accorde « pour l'entretien du Collège », et prend « l'engagement moyennant l'allocation annuelle d'une subvention désormais réduite à 1.695 fr., d'entretenir le Collège de plein exercice du 1^{er} janvier 1883 au 1^{er} janvier 1891. (5) »

Tout marchait donc pour le mieux : la vieille aile allait être bientôt remplacée par un bâtiment confortable et une nouvelle aile construite entre le jardin et la cour actuelle des grands.

Cependant M. Roull n'était pas encore satisfait. Le 16 mai 1886, il écrit à la Municipalité : « ... Quelques-unes de nos classes sont très insuffisantes ; il y a jusqu'à 56 élèves entassés dans une salle faite pour en recevoir trente au plus. (6) Dans l'intérêt de la santé générale et de la discipline, il faudrait que les élèves se trouvassent plus au large.

(1) A. M., Dépêche ministérielle au Recteur, 8 novembre 1882. Séance du 18 novembre 1882.

(2) A. M., Dépêche ministérielle au Recteur, 8 novembre 1882. Séance du 18 novembre 1882.

(3) A. M., Dépêche ministérielle au Recteur, 8 novembre 1882. Séance du 18 novembre 1882.

(4) A. M., 18 novembre 1882.

(5) A. M., 18 novembre 1882.

(6) Voici l'effectif scolaire sous M. Roull : en 1873, il y a 260 élèves ; en 1874, 266 ; en 1875, 280 ; en 1876, 285 ; en 1877, 285 ; en 1878, 295 ; en 1879, 295 ; en 1880, 299 ; en 1881, 290 ; en 1882, 300 ; en 1883, 303 ; en 1884, 324 ; en 1885, 332 ; en 1886, 336 ; en 1887, 363 ; en 1888, 394 ; en 1889, 402 ; en 1890, 405 ; en 1891, 397 ; en 1892, 400. A. C., Registre du Bureau d'administration.

J'ai pensé, en conséquence, qu'on devrait agrandir les classes actuelles et en construire de nouvelles. Les nouvelles classes seraient aménagées dans un bâtiment construit à l'entrée du jardin. Ce bâtiment mesurerait 20 mètres de long sur 7 mètres de large. Il comprendrait 3 salles... Le montant des dépenses pour la construction projetée sera de 8.000 fr. Pour les supporter j'ai besoin de l'aide de la ville. J'ai donc l'honneur de prier le Conseil municipal d'augmenter ma subvention de 600 fr., à partir du 1^{er} juin 1886, jusqu'au 24 mars 1891, époque à laquelle le renouvellement de la subvention aura lieu. (1) »

Le Conseil s'empressa de fixer l'allocation à 2.300 fr., au lieu de 1.700 fr., « à partir du 1^{er} janvier 1887. (2) » Cela permit à M. Roull de faire élever le bâtiment où se réunirent jusqu'à la fin du Collège les élèves de 4^e, 5^e et 6^e.

Alors M. Glachant, inspecteur général de l'Instruction publique, aurait pu écrire derechef à M. Roull les lignes qu'il lui adressait de Passy, le 26 février 1883. « Vous verrez » lui disait-il, « votre bâtiment parfait : et cela était bien dû aux élèves, aux familles et à votre dévouement. (3) »

L'Abbé FOLLIOLEY défenseur du Collège

Au moment où se prépare la construction des nouvelles classes, le Collège traverse une heure critique.

En 1886, la *Lanterne*, mécontente du succès de Mgr Freppel, évêque d'Angers, aux élections législatives dans le Bas-Léon, réclame, avec quelques conseillers généraux du Finistère, la laïcisation du Collège.

« C'est M. le principal Roull » écrit-elle « qui a imaginé et fait réussir la candidature Freppel comme député du Finistère. » (4) Il faut donc laïciser Lesneven.

L'article de la *Lanterne* ne passa pas inaperçu. Les anticléricaux du Finistère veillaient. Obtiendraient-ils satisfaction ?

Le Collège eut des défenseurs : M. Glachant, inspecteur général de l'Instruction publique, M. Zevort, directeur de l'Enseignement secondaire, et l'abbé Follioley. (5)

(1) A. M., 29 mai 1886.

(2) A. M., 29 mai 1886.

(3) A. C.

(4) « Une laïcisation nécessaire », La *Lanterne*, 26 octobre 1886.

(5) Ce paragraphe est écrit d'après trois lettres adressées par Follioley à M. Roull, le 28 septembre, le 10 novembre, le 28 novembre 1887. Elles m'ont été communiquées par M. Roull.

Follioley était alors proviseur du lycée de Caen. En juin 1887, le Ministre des cultes lui fit des propositions au sujet de l'évêché de Quimper devenu vacant par la mort de Mgr Nouvel.

L'abbé Follioley mit « pour condition à toute acceptation l'engagement de maintenir les collèges ecclésiastiques de Saint-Pol et de Lesneven. »

On ne croit pas pouvoir prendre cet engagement et on songe à l'évêque d'Angoulême. Cette combinaison échoue.

Au mois d'août, « on revient à la charge. » L'abbé Follioley renouvelle sa « condition précédemment posée. » Cette fois, elle est « formellement acceptée. » et il se met à la disposition du Nonce apostolique et du Ministre des cultes.

Follioley n'avait pas compté avec les adversaires ecclésiastiques qu'il avait dans le Finistère et qui firent échouer sa candidature au profit de M. Lamarche.

« Dieu vous a choisi un Evêque qui voudra et fera le bien de l'Eglise » dit-il à M. Roull, en parlant du successeur de Mgr Nouvel... « Il aimera, j'en suis assuré, dès qu'il le connaîtra, ce cher collège de Lesneven que je défends, depuis près de deux ans, que je continuerai à défendre et pour lequel j'ai couru une aventure où j'ai rencontré l'injustice et la calomnie. »

...Pour moi, je ne retiendrai de cette « aventure » que le dévouement de l'abbé Follioley à la cause du Collège de Lesneven.

C'est grâce à lui avant tout que le Collège ne fut pas sacrifié aux rancunes de quelques politiciens.

Le traité décennal (1891-1901)

Une autre déception attendait les ennemis du Collège.

« En 1890, en effet, commence l'ère des traités entre le principal, d'une part, la commune et l'Etat de l'autre. (1) »

Le Conseil municipal avait pris l'engagement, le 24 mars 1881, de garantir pendant dix ans les traitements du personnel du Collège tels qu'ils étaient inscrits au budget de 1880. (2) Mais ce n'était pas là ce qu'on appelle un traité décennal.

Le premier traité de ce genre, conclu entre le Ministre de l'Instruction publique et le Maire de Lesneven, fut signé en 1890.

L'Etat, d'accord avec la Ville de Lesneven, acceptait d'assurer, pour une dizaine d'années, l'existence du Collège auquel son caractère mixte était conservé.

(1) Charles Chassé, *Les derniers prêtres universitaires*, p. 710.

(2) A. M.

La *Lanterne* ne dut pas se réjouir en lisant les dispositions suivantes du contrat :

ARTICLE 1^{er}

La Commune de Lesneven s'engage à maintenir pendant dix ans, à dater du 1^{er} janvier 1891, son Collège communal dans les conditions déterminées ci-après :

ARTICLE 2

La direction du Collège de Lesneven restera confiée à un prêtre, agréé par l'autorité diocésaine, nommé par le Ministre de l'Instruction publique.

Les surveillants seront des prêtres ou des abbés choisis par le Principal et rétribués par lui, agréés par le Recteur de l'Académie.

ARTICLE 3

Les professeurs classés seront par moitié laïques et prêtres. Toutefois on respectera les droits acquis et les situations actuelles ; les remplacements pour atteindre la proportion indiquée ne se feront qu'au fur et à mesure des vacances d'emploi. — Les chaires de Philosophie et de Rhétorique resteront confiées à des prêtres qui auront les grades exigés pour l'enseignement qui leur sera confié, c'est-à-dire qui seront pourvus de la licence...

Il serait un peu long de reproduire tous les articles du traité. Je citerai pour terminer l'article 7 :

L'enseignement sera donné dans les diverses classes conformément à la répartition fixée et aux programmes adoptés par le conseil supérieur de l'Instruction publique. — En aucune occasion les fonctionnaires du Collège ne devront oublier qu'ils sont membres d'un établissement public soumis aux règlements universitaires... (1)

Lorsque le maire, M. Lunven, eut fait approuver le traité par son Conseil, dans la séance du 16 août 1890, M. Robin prit la parole pour le remercier « de toute la peine, de tous les ennuis, de toutes les fatigues et des dépenses » que lui ont causés les démarches qu'il a dû faire pour arriver, au mieux des intérêts de tous, à régler « cette délicate affaire du Collège. »

M. Lunven répondit en ces termes :

« Je suis profondément impressionné par les paroles que vous venez de prononcer et je vous remercie tout particulièrement M. Robin d'avoir bien voulu parler au nom de tous vos collègues du Conseil ; rien ne pouvait m'être plus sensible que l'expression de votre satisfaction. Comme vous, Messieurs, comme toute la population que vous représentez, j'avais le plus vif désir de voir se terminer à l'avantage de tous les longues négociations que nécessitait

(1) A. C., Copie du traité constitutif, 1^{er} janvier 1891 — 1^{er} janvier 1901.

la conclusion du traité auquel vous venez de donner votre approbation.

Je dois dire pour être juste que je n'ai pas rencontré d'adversaires et que je n'ai trouvé de la part de tous que la plus grande courtoisie. Si j'ai réussi, Messieurs je le dois à la confiance que vous aviez mise en moi, à l'appui ferme et convaincu que vous étiez déterminés à me prêter et si l'accord s'est fait, c'est parce que tous indistinctement à Lesneven ont compris que la prospérité du Collège est intimement liée à la prospérité communale, que sans cet établissement notre ville tombait au rang de la dernière des bourgades; voilà une œuvre de destruction à laquelle aucun citoyen de Lesneven n'eût voulu prêter son concours.

Oui, Messieurs, pendant dix ans vous trouverez au Collège de Lesneven toutes les ressources que vos pères y ont trouvées pour eux-mêmes. Personne ne me contredira lorsque j'affirmerai que la population conserve le souvenir de l'immense service que vous lui avez rendu et associera dans un même sentiment de reconnaissance le Recteur de l'Académie de Rennes, le Principal et le Conseil municipal de Lesneven. » (1)

L'Œuvre de M. Roull

A peine le contrat décennal était-il signé que M. Roull quittait le Collège pour prendre la direction de la paroisse Saint-Louis de Brest. (2)

M. Roull avait réalisé entièrement la promesse qu'il faisait au Maire de Lesneven quand il lui écrivait le 15 mai 1873 : « Je ne veux pas terminer cette lettre déjà longue sans vous prier de dire au Conseil municipal que la ville de Lesneven peut compter sur mon dévouement pour la bonne direction de son Collège ; que je consacrerai à ce Collège qui est devenu aussi le mien de longues années d'un labeur constant. » (3)

C'est donc avec raison que M. l'abbé Moënner, supérieur de l'Institution Saint-François, dira, en 1915, le jour de la distribution des prix, à M. Roull qui présidait la cérémonie : « Tout le monde sait que le Collège de Lesneven est en grande partie votre œuvre ; pendant près de trente ans, professeur éminent et non moins éminent principal, vous y avez jeté à pleines mains et à plein cœur le bon grain qui mûrit à cette heure au soleil de la gloire. (4). »

(1) A. M.

(2) M. Roull a été promu à la dignité de Protonotaire apostolique, au mois d'août 1917.

(3) A. M., 16 mai 1873.

(4) Discours prononcé par M. Moënner, le 13 juillet 1915. Voir *En Avant*, n° 14, 20 septembre 1915.



CHAPITRE VIII

Le Principalat de M. l'Abbé Gloanec (1893-1907)

M. l'Abbé GLOANEC

M. Roull eut pour successeur M. Gloanec, l'un de ses collaborateurs.

« M. Gloanec était originaire de Guipavas. Enfant, il se distingua à l'école des Frères par son intelligence et sa piété. Ses parents, de pauvres et honnêtes campagnards, acceptèrent la lourde charge de lui faire entreprendre des études au Collège de Lesneven. Il y fut un modèle de travail et de conduite. Dans toutes les compositions, il disputait la première place soit à Louis Prat, le futur amiral, soit à Louis Moalic, comme lui de Guipavas. En 1875, étant élève de Rhétorique il obtint le 2° prix de discours latin au concours des lycées et collèges de l'Académie de Rennes.

Le doyen de la Faculté des Lettres, M. Nicolas, au cours d'une de ces inspections qu'il aimait à faire à Lesneven, avait remarqué ces deux petits paysans, Moalic et Gloanec, d'intelligence si vive et si nette, qui traduisaient si bien les textes latins. Quand ils vinrent à Rennes subir les épreuves de la 2° partie du baccalauréat, il les invita à sa table la veille de l'examen. Le lendemain, les deux heureux candidats avaient pour examinateur leur hôte de la veille, et justifiaient pleinement l'estime qu'il avait pour eux.

Jacques Gloanec fut au Grand Séminaire l'élève studieux et pieux qu'il avait été au Collège. Ordonné prêtre en 1880, il revint immédiatement à Lesneven comme professeur. Il fit successivement la classe de 7°, la classe d'anglais, la classe de 6°, se faisant aimer par sa méthode d'enseignement, qui visait toujours à la simplicité, et par les encouragements (on se souvient toujours de ses quarts d'heure de lecture) au moyen desquels il stimulait la bonne volonté de ses élèves.

En 1893, le Principal M. Roull, nommé archiprêtre de Saint-Louis de Brest, désigna M. Gloanec à l'évêque et au recteur de l'Académie pour prendre sa succession. M. Gloanec était trop modeste pour désirer une charge si importante, trop défiant de lui-même pour assumer de gaieté de cœur les lourdes responsabilités du principalat. Il hésita, consulta, voulut refuser... Les encouragements de M. le Supérieur du Séminaire et de M. Roull vainquirent ses scrupules: il accepta. (1) » Il fut installé le 1^{er} juillet par M. Leune, inspecteur d'Académie (2).

Le renouvellement du traité décennal

Le seul événement important du principalat de M. Gloanec fut le renouvellement du contrat décennal expirant le 1^{er} janvier 1901, malgré un rapport défavorable de l'inspecteur d'Académie, qui déclarait au sujet du Collège: « Je ne puis en approuver ni l'esprit ni la direction (3) ».

Déjà, le 27 mai 1899, le Conseil municipal prenait la délibération suivante :

« Considérant que le traité relatif au Collège passé en 1890 entre la Commune et l'autorité universitaire expire le 1^{er} janvier 1901;

» Qu'il importe essentiellement pour les parties contractantes que le renouvellement des traités de cette nature ne soit pas reculé à une date extrême;

» Qu'il y a pour la Commune et le personnel enseignant lui-même, notamment pour le personnel enseignant non titularisé, des intérêts majeurs en jeu qui ne sauraient dépendre de l'incertitude de la dernière heure ni être à la merci d'un brusque changement;

» Que le recrutement même du Collège pourrait souffrir, si une prompt solution n'intervenait;

» Que la Commune, d'autre part, incertaine du lendemain, se trouverait embarrassée pour le cas où des travaux d'amélioration ou d'agrandissement deviendraient d'une utilité incontestable et hésiterait à faire des sacrifices dont elle pourrait ne pas trouver la compensation;

» Que la prospérité du Collège ne fut jamais plus florissante; qu'il en ressort la preuve manifeste que le contrat actuel loyalement exécuté et observé donne satisfaction aux divers intérêts en jeu et favorise le développement régulier d'un établissement dirigé et administré par M. le Principal actuel ;

(1) « M. l'abbé Jacques Gloanec, ancien principal du collège de Lesneven », voir *En Avant*, n° 22, 19 février 1916.

(2) A. C., Registre du Bureau d'administration.

(3) Charles Chassé. *Les derniers prêtres universitaires*, p. 714.

» Qu'il n'y a par suite aucune modification à apporter à ce traité;

Après en avoir délibéré :

Exprime à l'unanimité le vœu que dès aujourd'hui la question du renouvellement de l'engagement décennal sur les bases actuelles soit soulevée et remise à l'étude;

Que ce renouvellement ait lieu dans le plus bref délai possible et sur les anciennes bases, sans modification aucune. (1) »

L'année suivante, le 8 août, M. Soubigou qui, depuis le 20 mai a remplacé M. Quirin à la tête de la Municipalité, expose au Conseil « l'état de la question du renouvellement du traité décennal. (2) »

Nous ne le suivrons pas dans son exposé si clair et si complet. Nous nous contenterons de noter que la Municipalité, une fois de plus, exprime à l'unanimité le vœu que la question du renouvellement de l'engagement décennal soit discutée sans retard avec le Ministre de l'Instruction publique.

Le 16 novembre on apprend que les pourparlers engagés entre la Ville et l'Etat sont bien avancés(3). Ils n'aboutirent à la signature d'un nouveau traité qu'à la fin de 1901.

En effet, nous lisons ce qui suit dans le compte rendu de la séance du Conseil, du 29 octobre 1901 :

« M. le Maire expose au Conseil qu'il a reçu, le 18 octobre 1901, de M. l'Inspecteur d'Académie un projet de renouvellement du traité pour le Collège, signé par M. le Ministre de l'Instruction publique.

» Ce projet reproduit presque entièrement les dispositions votées par le Conseil municipal dans sa séance du 8 août 1900.

» Mais il s'en écarte sur un point très important, puisqu'il prévoit la laïcisation de la chaire de Philosophie. »

Comme il lui semblait, en outre, nécessaire d'avoir sur d'autres questions des explications très précises, « M. le Maire », ajoute la délibération, « s'est décidé à faire le voyage de Paris. Voici le résultat du long entretien qu'il a eu avec M. Rabier, directeur de l'Enseignement secondaire, en présence de M. Maurice Charlot, chef de la comptabilité au Ministère de l'Instruction publique.

A la demande du maintien du *statu quo* pour l'attribution des chaires formulée par M. le Maire, M. le Directeur de l'Enseignement secondaire a répondu par une fin de non-recevoir absolue en ce qui concerne la chaire de Philosophie, invoquant, comme précédent, avec la similitude qui existe entre les deux établissements, le sacrifice consenti à cet égard pour le collège de Saint-Pol-de-Léon ;

(1) A. M.

(2) A. M.

(3) A. M.

ajoutant que c'était une condition *sine qua non*, dont la non-acceptation entraînerait la dénonciation du traité et la rupture des pourparlers engagés.

Il n'a pas dissimulé que le renouvellement des traités pour ces deux collèges communaux, uniques dans le sein de l'Université en raison de la dualité qui les caractérise au point de vue du personnel enseignant, soulevait de nombreuses récriminations; que le Collège de Lesneven était particulièrement visé, comme pouvant être transformé facilement en établissement d'enseignement primaire supérieur et professionnel; qu'il était à craindre, si une prompte solution n'intervenait, qu'une question posée à la tribune parlementaire à cet égard (et dont le sort ne serait pas douteux) mit M. le Ministre de l'Instruction publique, malgré toute sa bonne volonté, dans l'impossibilité absolue de renouveler le traité. »

Après avoir donné au Conseil des renseignements sur les autres points en discussion, « M. le Maire estime, tout en regrettant que la chaire de Philosophie ne continue pas d'être occupée par un ecclésiastique, qu'il y a lieu et urgence de traiter et d'accepter les termes de la convention proposée par M. le Ministre de l'Instruction publique. »

M. Soubigou agissait sagement. C'est pourquoi le Conseil, après en avoir délibéré, regrettant que le *statu quo* ne soit pas maintenu pour la chaire de Philosophie; mais considérant qu'il est de l'intérêt de la Ville de ne pas se priver du concours de l'Etat et de sa participation financière, décide, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'accepter, faute de mieux, les bases du traité telles qu'elles sont fixées dans le projet adressé par M. le Ministre de l'Instruction publique; autorise en conséquence M. le Maire à signer le nouveau contrat ainsi établi. Il exprime l'espoir que l'enseignement de la Philosophie au Collège de Lesneven continuera à être distribué dans un sens nettement spiritua-liste comme étant le plus propre à former les cœurs et à élever les âmes. »

Cette décision prise, M. Nicol, adjoint-maire, prononça les paroles suivantes :

« Monsieur le Maire,

Au nom des Membres du Conseil municipal et des habitants de la Commune de Lesneven, je vous adresse mes félicitations les plus sincères pour le succès que vous venez d'obtenir en réalisant à la satisfaction générale la conclusion si impatiemment attendue d'un nouveau traité décennal entre le Collège, la Ville et l'Etat.

L'intelligence, l'activité et le parfait désintéressement que vous avez montrés dans vos nombreuses et pénibles démarches vous ont acquis de nouveaux titres à l'affection et à la reconnaissance de vos concitoyens.

Comme ami bien dévoué aussi bien que comme collaborateur de votre administration, je suis heureux d'être près de vous en cette circonstance l'interprète des sentiments de la population de Lesneven.

Monsieur le Maire, au nom de tous, Merci. »

Puis M. Robin, qui dix ans plus tôt applaudissait à la signature du premier contrat décennal, se lève pour remercier M. le Maire, M. l'abbé Gayraud, député de la 3^e circonscription de Brest, et aussi M. Nicol « qui a fait le voyage de Paris pour aider M. le Maire dans cette tâche ardue et difficile avec le gouvernement. »

Enfin, M. Soubigou prend la parole. « Si mérite il y a dans la circonstance, » dit-il, « il en reporte tout l'honneur au concours incessant et empressé qu'il n'a cessé de rencontrer au sein de l'assemblée municipale, à la collaboration intelligente et éclairée de MM. les adjoints-maires, aux lumières et aux conseils de la commission spéciale nommée par le Conseil municipal à l'effet d'examiner les bases du traité à intervenir et à la population lesnevienne et même régionale tout entière qui n'a cessé de professer pour le Collège de Lesneven la sympathie la plus profonde. »

Il n'en est pas moins vrai que M. Soubigou s'est dépensé pour assurer le maintien du Collège.

Du reste, M. Joseph Odeyé saura le rappeler le 15 mai 1904, en succédant à M. Soubigou comme maire de Lesneven.

« D'une activité très grande, servie par une intelligence remarquablement pratique », disait le nouveau maire, « M. Soubigou faisait aboutir, toujours et très aimablement, les nombreux projets conçus. Nous savons tous avec quelle habileté il a conclu le traité du Collège et mené la question des eaux. »

Certes, comme M. Odeyé le fait justement remarquer dans la suite, « les habitants de Lesneven seront particulièrement reconnaissants » à M. Soubigou « de cette adduction d'eau » à laquelle son nom « restera attaché. (1) »

Mais ils ne perdront pas de vue — pas plus d'ailleurs que tous les amis du Collège — qu'en 1901 M. Soubigou a su, grâce à son esprit de conciliation, sauvegarder l'existence d'un établissement utile au plus haut point à la ville de Lesneven et au Finistère tout entier.

Aussi sera-t-il bien qualifié pour défendre douze ans plus tard, à la tribune du Parlement, en qualité d'ancien élève et d'ancien maire, son vieux Collège dont il ne réussira pas, malgré toute son éloquence, à prolonger la vie presque séculaire.

(1) A. M.

M. LOUIS GILLET

Le second traité décennal entre la ville de Lesneven et l'Etat, stipulait que la chaire de Philosophie serait confiée, à l'avenir, à un laïque.

Le titulaire de cette chaire, M. l'abbé Kérandel, mourut en juin 1901 (1).

Le Ministre, par arrêté du 29 septembre, nomma pour le remplacer M. Louis Gillet, licencié ès-lettres, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

M. Soubigou s'opposa — je le tiens de lui-même — à l'installation du nouveau professeur, car il estimait que, le traité décennal de 1891 n'ayant pas été abrogé par un autre contrat, l'enseignement de la philosophie devait rester aux soins d'un ecclésiastique.

Le Recteur d'Académie, M. Thamin, mis au courant de cet incident, vint sans retard à Lesneven. Il n'eut pas de peine à faire comprendre à M. Soubigou, que l'heure n'était pas à l'intransigeance ; qu'il convenait, pour assurer le succès des pourparlers engagés entre la Ville et l'Etat, d'installer au plus vite le successeur laïque de M. l'abbé Kérandel.

M. Soubigou suivit de bonne grâce le sage conseil du Recteur ; et le 14 octobre M. Gillet était installé dans ses fonctions (2).

Aussi bien quelques jours plus tard, M. Soubigou acceptait, d'accord avec son Conseil, afin de ne pas compromettre la vie du Collège, la laïcisation de la chaire de philosophie.

Le séjour de M. Gillet à Lesneven ne fut pas long. « J'y ai passé, il y a douze ans, une année excellente » écrivait-il, en janvier 1914, dans le *Gaulois* (3). J'en ai conservé des souvenirs que je compte parmi les plus précieux

(1) « L'abbé Kérandel, le vrai type du prêtre breton, un peu fruste d'allures, la démarche hardie, le regard ferme ; très robuste, il tenait fort bien sa place à table où il contait force anecdotes, intelligent d'ailleurs et fort bon professeur. C'est lui qui « brûla » un jour les palmes par sa réponse à un inspecteur général qui disait en parlant de ses élèves : « J'espère que vous en ferez de bons philosophes. » « Surtout de bons chrétiens, » répliqua l'abbé se peignant tout dans ce trait. D'allures libérales, le père Kérandel, le père Lân (comme disaient ses amis parce qu'il s'appelait Alain), était intransigeant en matière religieuse... » Extrait d'une lettre de M. Yven, ancien professeur d'histoire à Lesneven, à M. Chassé, Ch. Chassé, *Les derniers prêtres universitaires*, p. 715.

(2) A. C., Registre du Bureau d'administration.

(3) Louis Gillet, « Le Collège de Lesneven ». Voir le *Gaulois*, n° du 17 janvier 1914.

de ma vie. On me permettra de les évoquer, au moment où tout cela entre dans le passé, en adressant un adieu ému aux compagnons que j'y ai connus. »

Je ne puis mieux faire que de reproduire presque en entier l'article de M. Gillet.

« ...Le bourg » dit-il « n'a rien de remarquable. C'est un gros village endormi, composé de quatre ou cinq rues qui vont se perdre dans la campagne et qui, au centre, s'évasent en deux places assez vastes. Sur celle de l'église se dresse — car Lesneven a son grand homme — une statue en bronze du général Le Flô, d'un prodigieux vert grenouille, qui me fait encore rêver à ce précurseur de l'alliance russe. Les jours de marché, c'est-à-dire le dernier lundi du mois (1), la petite ville s'emplit de blouses bleues, de charrettes, de coups de fouet, de meubllements de bestiaux ; toute une chouannerie extraordinaire, faces rasées et chapeaux cirés, surgit de tous les chemins creux, à dix lieues à la ronde : car, de son ancienne importance, la vieille capitale du Léon n'a guère conservé que son rôle de foire. Ce jour-là, les cabarets ne désemplissent pas, et il y a toujours, l'été, sous les ormes de l'église, la baraque de toile où les filles du pays viennent vendre leurs cheveux pour s'acheter des mouchoirs. La nuit venue, tout se disperse, se terre on ne sait où, et la petite ville retombe dans sa torpeur, jusqu'au marché suivant.

Le Collège, bâti à l'extrémité du village... est un grand bâtiment de grise mine, très nu, aux trois étages de croisées régulières, une de ces architectures à physionomie spéciale, sentant la caserne et le séminaire, et fait pour imposer une discipline uniforme à tout ce qui y vit. Deux cours, l'une devant, l'autre derrière (2), celle-ci suivie d'un jardin, demi-potager, demi-parterre, avec des allées droites pour la promenade des régents (c'était le nom des professeurs) (3), complètent le tableau marqué d'une si forte empreinte ecclésiastique. Une vingtaine de maîtres et environ trois cents élèves composent le personnel de la maison. Tout ce monde se lève, marche, se rend à l'étude et aux récréations, à la chapelle, au réfectoire, vit, agit et se couche au son de la cloche conventuelle, qui tinte les heures rauques au silence de la petite ville.

...Le corps enseignant comprenait, d'après les accords,

(1) M. Gillet fait erreur. Le dernier lundi du mois se tient la foire ; les autres lundis sont jours de marché.

(2) M. Gillet aurait écrit plus exactement : quatre cours.

(3) Je n'ai jamais entendu appeler ainsi les professeurs pendant les six années que j'ai passées à Lesneven, de 1899 à 1905.

une proportion égale de prêtres et de laïcs. (1) Les classes supérieures, celle de philosophie entre autres (c'était la mienne), ne pouvaient être attribuées qu'à ces derniers. (2) Telle était toutefois la teinte de cléricature répandue sur toute la maison, que, dans l'esprit public, l'élément sacré effaçait, éclipsait complètement le profane. Comment se figurer que le professeur de logique fût autre qu'un théologien ? C'est ainsi que, bon gré mal gré, je passai dans l'opinion pour un ecclésiastique. M. l'abbé Gillet, régent de philosophie, recevait dans son courrier des prospectus de douillettes et autres articles de confection pour personnes d'Eglise, des circulaires de placements pour ses économies, des annonces de vins, « garantis pur jus de la vigne », de toute la Gironde, qui tenait spécialement à ce que mes messes fussent valables. Apparemment, j'étais voué à ce genre de méprises. Il y a longtemps que je ne fais plus le philosophe à Lesneven, et je reçois encore, à propos de mes livres, des lettres, et quelquefois d'académiciens, qui me font l'honneur de remercier M. l'abbé Gillet.

Ce parfum d'église s'associait, à Lesneven, à une forte saveur rustique. Rien n'y était fade, émoussé; partout un vigoureux accent du terroir. Le sol des classes était de terre battue (3), tout le monde allait en sabots, depuis le principal jusqu'au dernier de la classe. Il faisait beau entendre, pendant les « mouvements », six cents semelles de bois qui tambourinaient à la fois en avalanche dans les escaliers, et piétinaient le sol des cours. Cette troupe d'apprentis latinistes, et jusqu'au chef du régiment, rendait un son commun, magnifiquement paysan. Des élèves, pas un bourgeois; tous enfants de la glèbe, fils de petits fermiers, de pauvres cultivateurs, embarrassés encore de la motte natale. A Lesneven, ils venaient se faire dégrossir, s'initier à l'idéal. Un tiers à peu près, en moyenne, se destinait aux ordres. Souvent le recteur de la paroisse faisait, sur son maigre traitement, les frais de la pension. Mais si tous les élèves, sauf quatre ou cinq exceptions, étaient internes, tous n'étaient pas pensionnaires, c'est-à-dire assez riches pour payer la pension complète. A côté de ceux-là, qui étaient le petit nombre, il y avait les autres, ceux qu'on appelait les « chambriers. »

(1) Le personnel enseignant comprit, durant l'année 1901-1902, 7 ecclésiastiques et 9 laïques. Voir *Palmarès* de 1902.

(2) A noter que le professeur de 3^e était, en 1901-02, un laïque; qu'à la même époque de la 3^e à la philosophie comprise, l'enseignement des sciences, de l'histoire et des langues vivantes était confié à des laïques.

(3) Cela pouvait être vrai en 1853 (cf. plus haut ch. IV, p. 54, note 1); en 1902, c'est faux.

Le chambrier était un élève au rabais, trop pauvre pour payer comme les riches et qui, moyennant une somme modique, avait, dans la maison, droit au couvert, au lit et à la chandelle, non à la nourriture. Quant aux leçons, elles étaient gratuites : l'idéalisme breton n'en faisait pas un objet de commerce. La famille du chambrier lui apportait, les lundis, la miche et le morceau de salé de la semaine. Que de fois j'ai vu à la porte la file des bonnes femmes en coiffes blanches, chargées de leur cabas, apporter à leur gars sa part de la pitance familiale ! C'était quelque chose d'archaïque et de patriarcal. Des usages immémoriaux réglaient dans la maison le droit de l'élève pauvre. C'est ainsi que le principal... vendait au chambrier le bouillon où il trempait son pain; et celui-ci, à chaque repas, pour cuire lard et pommes de terre, se servait du fourneau commun. Du reste, je n'ai jamais observé ce qui n'eût pas manqué de se produire dans tout autre milieu plus bourgeois, disons-le, d'une politesse moins exquise que ce peuple breton : nul dédain du riche pour le pauvre, et chez le pauvre, nulle humiliation de sa condition. Il y avait dans ces mœurs des herbes de culture chrétienne. A Lesneven, j'ai vu des clercs du moyen-âge; j'ai eu l'idée de ce qu'a vu Dante, sur la montagne latine, chez la gent maigre et scolastique de la rue de Fouarre. »

M. Gillet a dit ailleurs « tout le plaisir qu'il prit à passer un an à Lesneven. »

Voici, en effet, quelques extraits d'une lettre « fort gracieuse » qu'il adressa à M. Chassé : (1) « La classe était charmante. On était dans une salle à peu près grande comme une cellule et qui donnait sur un jardin; par la fenêtre, on voyait les arbres, la campagne. Il y faisait très froid. L'hiver, on y gelait. Mais on avait le plaisir d'être en petit comité. Je tâchais d'éveiller les esprits de mes élèves; c'était une conversation où tout passait tour à tour, Pascal, Tolstoï, Platon, Lucrèce, que sais-je encore ? Je n'ai pas de prétentions à un système original. Mais je crois que mon but, qui était d'ouvrir aux idées les cerveaux de mes trois disciples, n'a pas été manqué. Je ne sais si je les ennuyais; mais mon métier ne m'ennuyait pas... »

Avant de finir, il conviendrait de mentionner une conférence de M. Gillet, à l'occasion du centenaire de la naissance de Victor Hugo.

Les élèves des classes supérieures — de la philosophie à la troisième inclusivement — entassés dans une salle d'études, une certaine après-midi de février 1902, furent deux heures durant les auditeurs du jeune professeur.

(1) Charles Chassé, *Les derniers prêtres universitaires*, pp. 715-716.

C'est là tout ce que je peux raconter de cette conférence qui fut un événement au Collège.

En revanche, je n'ai pas oublié les péripéties de la « promenade militaire » que nous fîmes le lendemain pour célébrer joyeusement le centenaire du grand poète. (1)

Elève de troisième, j'étais alors — il faut le croire — plus sensible aux plaisirs d'une course à la campagne qu'aux beautés de la littérature.

Ai-je mieux retenu le discours que M. Gillet prononça le jour de la distribution des prix ? Je me le demande en lisant un mot de M. Masseron au sujet de ce discours : « Une églogue toute imprégnée de la senteur des ajoncs sur le charme de la Bretagne. »

M. Chassé ajoute : « Le beau-père de M. Gillet, M. René Doumic, présidait ce jour-là... Il prononça un discours fort humoristique qui, malheureusement, ne fut pas imprimé, mais dont M. Masseron m'a dit le début. Les élèves avaient entre les mains son Manuel de Littérature française et M. Doumic leur rappela que celui qui leur parlait n'était pas pour eux un inconnu ; le mot de Doumic était, dans leur langue, devenu un nom commun et l'on pouvait entendre dans la cour du Collège : « Je me suis acheté un doumic tout neuf ; mon doumic était dans un état déplorable (2) ».

Ce que M. Chassé oublie de raconter, c'est la réception faite à M. Doumic, dans la cour d'honneur du Collège, la veille de la distribution des prix.

Les musiciens et leur chef distingué, M. Huntziger, se

(1) A l'occasion des « promenades-militaires », les trois divisions réunies — Grands, Moyens et Minimes — se rendaient, musique en tête, dans un bourg des environs de Lesneven. Le Principal et les professeurs ecclésiastiques accompagnaient les élèves. Ces promenades, dont l'origine remonte à une date que je ne connais pas, avaient lieu l'après-midi du Mardi Gras. Elles ont été supprimées en 1903.

(2) Ch. Chassé. *Les derniers prêtres universitaires*, p. 176. — Voici un compte-rendu de cette séance : « M. Gillet a le premier la parole. Dans un langage exquis, mis au service d'un puissant esprit d'observation et d'une érudition abondante, sans pédantisme, il a détaillé devant ses auditeurs ravis, les charmes irrésistibles de la Bretagne, de ses bois, de ses falaises, de ses costumes, de sa langue, de sa foi, etc. Les vifs applaudissements qui ont fréquemment interrompu le brillant conférencier témoignaient assez haut qu'il frappait au cœur. Après le disciple, voici le maître. D'emblée, M. Doumic tient son auditoire. Et comment pourrait-il en être autrement ? C'est un homme de si aimable compagnie ! Il a de l'esprit, nul n'en doute ; mais il a montré aussi qu'il avait du cœur autant que de l'esprit. On se souviendra longtemps de lui au Collège de Lesneven. » La *Dépêche de Brest*, 2 août 1902.

tenaient près de la conciergerie. Dès que M. Doumic fut entré, ils exécutèrent un de leurs jolis morceaux.

Maîtres et élèves étaient réunis au fond de la cour. Le Principal présenta ses professeurs à M. Doumic... et l'on se donna rendez-vous pour le lendemain...

Le départ de M. GLOANEC

La signature du second contrat décennal correspondait à une crise très sérieuse dont quelques causes ne nous échappent pas.

« Les premières années du principalat de M. Gloanec furent heureuses. Le Collège était florissant. (1) Entouré de collaborateurs intelligents et dévoués, M. Gloanec ne négligea rien pour atteindre le double but de toute éducation : la formation de l'esprit et celle du cœur de ses élèves.

Puis vint l'époque où la lutte religieuse paralysait toutes les initiatives. Le Concordat était dénoncé. La loi militaire obligeait les Séminaristes à passer deux ans à la caserne. Les parents, les prêtres eux-mêmes, inquiets pour l'avenir, hésitaient à diriger vers le Collège les enfants les mieux disposés... A Lesneven, comme partout, le recrutement subit une crise très pénible, qui affecta profondément M. Gloanec (2).

Les difficultés d'administration s'accumulaient d'autre part. Certains fonctionnaires malveillants ne négligeaient pas leurs critiques à ce collège de la République dirigé encore par des « curés. »

M. Gloanec avait trop de cœur pour supporter l'orage avec calme et sang-froid. Sa santé en souffrit. Fatigué, il résigna ses fonctions et se retira dans sa paroisse natale.

Il y vécut sept ans dans la retraite », fidèle jusqu'au bout à ce qui fut la règle de sa vie : « Faire plaisir et faire du bien (3) ».



(1) En 1893, il y a 407 élèves ; en 1899, 354. — A. C., *Registre du Bureau d'administration*.

(2) Le Collège ne compte que 185 élèves en 1906.

(3) « M. l'abbé Jacques Gloanec », voir *En Avant*, 19 février 1916.

CHAPITRE IX

Le Principalat de M. l'Abbé Moënner (1907-1914)

M. l'Abbé MOËNNER

M. l'abbé Moënner, professeur de sixième, succède à M. Gloanec, le 18 avril 1907 (1), à un moment où la situation du Collège est très critique.

Aussi faudra-t-il que le jeune principal — M. Moënner n'a que 31 ans — se dévoue sans compter pour redonner au Collège la prospérité qu'il connut aux jours heureux du principalat de M. Roull.

M. Moënner saura comprendre sa tâche. Tout entier à son œuvre de restauration, il n'épargnera ni son temps ni sa peine. Au surplus, ce ne sera pas inutilement; car bientôt le Collège de Lesneven sera de nouveau placé au rang des meilleurs collèges de France.

D'autres, au même moment, préparent sa fin. Voilà pourquoi ce chapitre est plein d'un brûlant intérêt. Mais, je le confesse, il est toujours délicat de raconter des événements contemporains. Voilà pourquoi je présenterai les faits sans commentaires. Ainsi je conserverai le plus possible à ces dernières pages le caractère de la plus grande impartialité.

Le Contrat de 1911

Le nouveau principal était à peine installé que la Municipalité demanda une augmentation de subvention ou, dans le cas de refus, la résiliation du contrat.

Il faut lire à ce sujet la délibération du Conseil municipal du 9 janvier 1908.

Elle nous apprend que le nombre des élèves qui était de 240 pendant le deuxième trimestre de 1907, n'est, dans les premiers jours de 1908, que de 190. La Municipalité

(1) A. G., Registre du Bureau d'administration.

pouvait dès lors prévoir que le déficit du Collège qui avait été de 12.000 fr. environ, durant l'année 1907, irait en augmentant dans la suite. « Il faut donc dès aujourd'hui » déclare le Maire, M. le docteur Odey, « prendre une décision ferme et dire si nous avons le droit d'engager à ce point les finances de la Ville. Le Collège rend certes de grands services que vous connaissez tous et que je n'ai pas à énumérer. Mais pouvons-nous impunément engager le tiers de nos recettes dans cette entreprise ? C'est à vous à me le dire. » En réponse, le Conseil reconnaît à l'unanimité « ne pas pouvoir continuer à supporter les charges si lourdes qui incombent à la Ville du fait du déficit si grand dans le budget du Collège. Il prie M. le Préfet d'être son interprète près de M. le Ministre de l'Instruction publique pour obtenir une augmentation de la subvention que l'Etat accorde à la Ville et si cette augmentation de la subvention n'était pas possible, de vouloir bien résilier le contrat du Collège » (1).

Le Conseil municipal avait commis « une grosse erreur dans l'évaluation du déficit provenant du Collège. » C'est ce que nous lisons dans une lettre du Principal à l'Inspecteur d'Académie. « Le déficit réel », écrivait M. Moënnier, « se réduit à 8.800 francs environ — c'est-à-dire, en comparaison des chiffres qui m'ont été donnés pour 1906, une diminution de 729 francs dans le déficit. Il y aurait à faire observer en outre que la ville de Lesneven, par suite d'une convention avec le Principal, dispose de 16 bourses d'externat, à l'usage de ses enfants : soit en concession dans l'espèce : $80 \times 16 = 1.280$ francs.

Que cette situation ne puisse être encore améliorée, c'est de la part du Conseil une supposition toute gratuite. Nous ne sommes pas, certes, sans connaître les difficultés du recrutement, auxquelles viendront s'ajouter encore dans les années à venir les effets de la publicité funeste donnée à la présente délibération. Nous avons eu cependant — et malgré la fermeture de la classe des Minimes et la gémiation déplorable de la Septième et de la Huitième — la satisfaction d'enregistrer dans notre population scolaire, à la date du 5 novembre dernier, une augmentation de 2 élèves — phénomène inouï depuis 1897 — et à l'heure actuelle cette augmentation s'élève à 6 ; par suite des réformes opérées tardivement, il est vrai, dans l'organisation des études conformément aux plans de 1902, de nouveaux progrès ne sont pas impossibles. — Cela étant, on ne peut pas ne pas être surpris d'entendre dire sérieusement au Conseil municipal que le Collège de Lesneven a perdu 50 élèves d'un trimestre à l'autre. La vérité, c'est qu'il est

(1) A. M.

venu à Lesneven, en avril, après la fermeture du Petit Séminaire de Pont-Croix une soixantaine d'élèves qui naturellement sont retournés à leur ancienne école, dès sa reconstruction à Quimper en août. Mais jamais ils n'ont été à compter dans l'effectif normal et stable du Collège de Lesneven, et bien imprévoyants sont ceux qui l'ont pensé » (1).

Nous ne blâmerons pas la Municipalité de Lesneven d'avoir sollicité, pour faire face à ses charges, une augmentation de subvention. Ce qu'on pourrait lui reprocher, c'est qu'elle demanda, « si cette augmentation de subvention n'était pas possible », la résiliation du contrat du Collège, dont la date d'expiration était fixée au 1^{er} janvier 1911.

Le Conseil municipal oubliait-il que M. Moënnier, entré en fonctions en avril 1907, héritier naturel d'une convention décennale à courir durant encore trois ans, avait dû faire de grandes dépenses ? Perdaient-ils de vue les intérêts considérables, non seulement des élèves, mais encore des maîtres, que la rupture imprévue du contrat mettrait en jeu ?

D'aucuns, je le sais, racontent que la résiliation du contrat n'aurait pas entraîné la fermeture du Collège. Elle en aurait seulement modifié le caractère, puisqu'il serait devenu un établissement libre sous la direction de l'Evêque. Comme en 1864, des pourparlers furent engagés, dit-on entre l'évêché de Quimper et la ville de Lesneven. J'ignore s'il y a eu réellement des pourparlers et, dans l'affirmative, pourquoi ils n'ont pas abouti.

De son côté, le Ministre écrivait au Recteur : « Les charges de l'Etat dans l'entretien du Collège de Lesneven, charges déjà si considérables, ne sauraient être augmentées. Mais je suis disposé à étudier avec bienveillance toutes les combinaisons capables de diminuer le déficit » (2).

Le Ministre avait proposé de confier une chaire au Principal et de supprimer une chaire de lettres ou de grammaire.

M. Moënnier crut de son devoir de repousser, au nom des intérêts vitaux du Collège, l'une et l'autre mesures. (3)

Le Collège, au reste, n'allait pas tarder, grâce au dévouement du Principal, à connaître des jours meilleurs. En novembre 1908, il compte 227 élèves ; en 1909, à la même date, 270 ; une an plus tard, 310.

(1) A. C., Lettre du Principal à l'Inspecteur d'Académie du Finistère, 28 janvier 1908.

(2) A. C., Lettre du Ministre reproduite dans une dépêche ministérielle du 13 février et communiquée le 15 février par l'Inspecteur d'Académie au Principal.

(3) A. C., Lettres du Principal au Recteur, 12 et 21 février 1908.

C'est pourquoi M. Odey   est dispos  ,    la fin de 1910,    signer, comme le lui proposait par lettre du 12 d  cembre, M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, « un nouveau contrat pour une nouvelle p  riode de dix ans, avec le *statu quo*. »

Mais, au m  me instant, le Parlement se pr  parait    discuter la loi qui allait r  gler la situation des Coll  ges. Elle fut vot  e le 28 d  cembre. L'article 2 stipulait « qu'exceptionnellement et    titre transitoire, les trait  s conclus entre l'Etat et les villes int  ress  es n'auraient qu'une dur  e de trois ans ».

Les pourparlers entre la ville de Lesneven et l'Etat furent longs, laborieux m  me.

Enfin, le 3 ao  t 1911, M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, signait,    la grande indignation de certains politiciens du Finist  re, le trait   qui assurait au Coll  ge de Lesneven une dur  e de trois ann  es, «    dater du 1  r janvier 1911. » (1)

L'Association Amicale des Anciens El  ves et Ma  tres du Coll  ge

Le 3 ao  t 1911 devra donc rester au nombre des jours inoubliables du vieux Coll  ge.

Il est une autre date de cette m  me ann  e qui comptera elle aussi dans son histoire: celle du 7 septembre. « A quelle f  te il fut ce jour-l   et comme M. l'abb   Mo  nner, principal, avait   t   bien inspir  . Certes, la plus vive reconnaissance lui est due pour avoir si bravement sonn   le ralliement des anciens   l  ves et ma  tres de la maison, c'est-  -dire r  alis   le projet auquel s'  tait arr  t   M. l'abb   Roull, il y a 22 ans et plus, en attendant que, devenu chanoine-archipr  tre de Saint-Louis de Brest, il en souffl  t peut-  tre    d'autres l'id  e » (2).

L'association amicale des anciens   l  ves et ma  tres du Coll  ge de Lesneven   tait donc cr   e (3).

(1) A. C. — « Dans ce nouveau trait  , l'  l  ment la  c obtient encore une pr  pond  rance plus grande que d'apr  s les trait  s anciens; deux r  p  titeurs, qui ne doivent pas   tre pr  tres, sont ajout  s au personnel du Coll  ge ». cf. Charles Chass  , *Les derniers pr  tres universitaires*, p. 747.

(2) Compte rendu de la Premi  re assembl  e g  n  rale, p. 3. — Je signale,    titre documentaire, qu'un avis favorable fut unanimement donn  , sur la proposition de M. Gloanec, principal, pour la formation d'une association d'anciens   l  ves du Coll  ge, par MM. Soubigou, maire de Lesneven, Nicol, Odey   et Franc  s,    la s  ance du Bureau d'administration du 3 mai 1904. A. C.

(3) En 1911, l'Association comptait 462 membres; en 1912, elle en a 558; en 1913, 572.

Tous les ans, c'est avec un vif plaisir que les anciens revoient les lieux o   ils ont pass   leur enfance et leur premi  re jeunesse et qu'ils retrouvent leurs condisciples.

Aussi la joie est-elle g  n  rale. L'entrain r  gne partout, dans le jardin, dans les cours et particuli  rement dans la salle du banquet. On attend toujours avec impatience l'heure des toasts, surtout quand on est assur   de n'avoir pas son mot    dire.

C'  tait un vrai r  gal que d'  couter M. Louis Pichon, ancien s  nateur du Finist  re, qui fut le premier pr  sident de notre association (1). Puisse Dieu nous conserver longtemps encore M. l'abb   Alphonse Colin, professeur honoraire, « le cher Monsieur que l'on tourmente toujours un peu, quand on veut entendre des vers » (2).

Mais les doyens de l'association n'ont pas seuls le privil  ge de prendre la parole. Les jeunes sont   galement charg  s de parler au nom de leurs g  n  rations; bien volontiers il acceptent de porter un toast, comme ils surent le faire au banquet du 3 septembre 1913.

Ce jour-l  , vieux et jeunes, fraternis  rent mieux que jamais dans les souvenirs d'un pass   d  j   lo  n et dans les esp  rances d'un avenir, h  las! incertain.

(1) M. Louis Pichon est mort le 12 ao  t 1916,    l'  ge de 67 ans. — « Comment oublier le mouvement si extraordinaire qu'il imprima d  s la premi  re minute    notre Association amicale des Anciens El  ves et Ma  tres ? Oh ! cette s  ance du 7 septembre 1911, quelle part de succ  s elle lui dut ! Je crois le revoir dans le feu tout p  tilant de son improvisation, amusant son auditoire avec ses aper  us si heureux, faisant au besoin un acte de d  licieuse humilit   en se pr  sentant    lui comme un roi fa  r  ant derri  re ses maires du palais, l'enlevant enfin en laissant d  border les uns apr  s les autres ses mots    l'emporte-pi  ces, sous le couvert de sa fine bonhomie et l'avantage de sa magnifique stature, de sa dignit      part... » cf. l'article : « Monsieur Louis Pichon » publi   dans *En Avant*, 5 septembre 1916.

(2) Compte rendu de la deuxi  me assembl  e, p. 11. — « Je revois aussi l'abb   Colin, »   crit M. Yven    M. Chass  . « Un homme charmant, une   me de po  te et d'enfant toujours pr  te    s'exalter ; d  j     g  , il avait sous de longs cheveux argent  s une figure jeune toujours, doucement souriante ; il   tait bien un peu malicieux, mais jamais il n'aurait voulu froisser quelqu'un. » Charles Chass  , *Les derniers pr  tres universitaires*, p. 745. — Plus loin, (pp. 747-748), rappelant la promenade qu'il fit «    travers les grands jardins o   Sarcey et Herv   avaient trouv   une paix si compl  te » M. Chass     crit : « En voyant un pr  tre lire son br  viaire dans une des all  es, je me suis souvenu de ce mot de M. Bompard, inspecteur g  n  ral, qui disait en regardant passer, un matin brumeux de d  cembre, la fine silhouette de l'abb   Colin : « Regardez ! ne dirait-on pas un solitaire de Port-Royal ! »

Une campagne de presse

A cette heure, en effet, l'orage grondait avec violence. Les adversaires du Collège menaient contre lui une lutte acharnée.

Ce n'étaient pas les premières attaques. Déjà, en 1886, la *Lanterne* avait demandé la laïcisation intégrale du Collège (1). Plus tard, en 1904, l'*Action* publie un article contre les collèges de Lesneven et de Saint-Pol de Léon, « où l'on conspire contre la République (2) ». En 1907, M. Yves Lefebvre écrit dans *Pages libres*: « Ces deux collèges sont en plein pays breton comme les forteresses intellectuelles de la chouannerie (3) ». Quatre ans après, M. Antoine Bott, craignant que M. Steeg, ministre de l'Instruction publique, ne soit pas au courant de ce qui se passe dans le Léon, expose au long dans la *Bretagne nouvelle*, revue mensuelle des « Bleus de Bretagne », la « situation anormale du séminaire de Lesneven » (4). Mais les articles deviennent plus nombreux quand — en 1911 — après la fermeture, à la fin de décembre 1910, du collège de Saint-Pol de Léon, le Collège de Lesneven reste le seul collège universitaire dirigé par un prêtre et où enseignent côte à côte des ecclésiastiques et des laïques.

Dès le lendemain de la signature du troisième contrat, M. Bott redoubla de vigilance et reprit avec ardeur, dans la *Bretagne nouvelle*, sa campagne contre le Collège (5).

Au reste, il était soutenu par un ancien professeur de Lesneven, M. Gustave Gobert, qui, tout en collaborant à la *Bretagne nouvelle*, écrivait entre temps sur le même sujet dans les journaux, notamment dans l'*Aurore* (6).

Je ne m'attarderai pas à reproduire des extraits des divers articles de MM. Bott et Gobert. Il me semble suf-

(1) Voir plus haut, ch. VI, p. 95.

(2) 23 juillet.

(3) N° du 4 mai 1907, p. 467.

(4) Antoine Bott, « Les Collèges de Lesneven et de Saint-Pol-de-Léon », mars 1911.

(5) « La campagne que j'ai commencée en 1912 dans la *Bretagne Nouvelle* contre le renouvellement du contrat » écrit Antoine Bott, « a éveillé l'opinion publique de la France entière et l'a éclairée sur une question qui lui était complètement inconnue. » A. Bott, « Le Collège de Lesneven », voir le *Nouvel Avenir*, 7 mars 1914.

(6) M. Gobert, professeur de langues vivantes, est sur la liste du personnel du Collège à la rentrée d'octobre 1909. Le 9 octobre 1911, M. Ricard est installé professeur, à titre provisoire, de langues vivantes, en remplacement de M. Gobert, détaché à l'Ecole française de Bruxelles. A. C., Registre du Bureau d'administration.

faisant de citer les lignes ci-dessous qui paraissaient en juillet 1912, puisque aussi bien elles résument exactement les arguments invoqués contre le Collège de Lesneven.

« ...Le gouvernement de la République, qui a fait la Séparation des Eglises et de l'Etat, qui a dissous les Congrégations, participe en 1912 au fonctionnement d'un Collège:

Où l'administration est entièrement ecclésiastique;

Où tous les professeurs qui occupent les chaires importantes sont des ecclésiastiques;

Où l'influence des professeurs laïques est nulle;

Où les procédés administratifs et disciplinaires sont contraires à toutes les idées modernes;

Où l'on prépare plus particulièrement les élèves au Grand Séminaire et aux Facultés catholiques;

Où l'on forme tous les électeurs cléricaux du Léon qui, par tous les moyens, empêcheront la propagation des idées républicaines et laïques dans cette contrée;

Où l'on devrait écrire sur la porte d'entrée: « petit séminaire de l'Etat » (1).

« Péniblement émus » de cette campagne dont le but était « d'empêcher le renouvellement du contrat du Collège de Lesneven » les membres laïques de l'A1, amicale des professeurs du Collège, — sans aucune exception (2), — adressèrent une pétition au Ministre de l'Instruction publique, le 22 février 1913. Après avoir montré comment la suppression éventuelle du Collège serait « très préjudiciable non seulement à leurs intérêts particuliers, mais encore et surtout aux intérêts supérieurs de l'Université et de la République » dans la région, ils répondent aux arguments répétés à satiété dans la presse sur le caractère du Collège et le personnel enseignant. Enfin, ils terminent par le vœu suivant:

(1) Gustave Gobert, « Au Collège de Lesneven », voir la *Bretagne Nouvelle*, juillet 1912, pp. 19-20.

(2) Il ne faut pas oublier que cette pétition émane, non du corps enseignant, mais des membres laïques de l'association amicale des professeurs. M. Gobert l'ignorait sans doute, puisqu'il écrit dans l'*Action Universitaire* du 5 juin 1913 « qu'il considère comme un devoir, à l'heure actuelle, de mettre en garde les défenseurs de l'idée laïque contre certaine pétition qui, contrairement à ce que l'on prétend, n'a nullement recueilli l'unanimité du corps enseignant au Collège de Lesneven. » — M. Bott était un peu mieux renseigné. « Une pétition demandant le maintien du Collège dans les anciennes conditions » raconte-t-il, « a été présentée aux professeurs membres de l'Amicale du Collège. Cette pétition n'est pas approuvée à l'unanimité comme on voudra sans doute le déclarer. » La *Bretagne Nouvelle*, juillet 1913, p. 15.

« Notre plus vif désir est de voir le Gouvernement de la République maintenir à cet établissement son caractère actuel, persuadés que, loin de dégénérer, il continuera dans l'avenir, comme dans le passé, à former des hommes éclairés, des citoyens dévoués sur qui le pays puisse être toujours en droit de compter » (1).

La lutte se trouvait donc bien engagée... Encore quelques mois et la situation sera réglée.

La Séance du 24 Décembre 1913 à la Chambre des Députés

C'est à la Chambre des Députés, le mercredi matin 24 décembre 1913, et en présence d'une centaine de parlementaires environ, que se livra la bataille décisive autour du Collège de Lesneven.

La Chambre avait à discuter le projet de loi relatif au renouvellement des traités de trois ans passés entre l'Etat et les communes pour l'entretien des collèges communaux de garçons.

La rédaction primitive de ce projet qui fut déposé sur le bureau de la Chambre en 1912, contenait un article 3 supprimant toute subvention de l'Etat aux collèges de moins de 50 élèves.

Un amendement de MM. Brard et Tissier demandant la suppression de cet article, venait d'être adopté par la Chambre, ainsi que l'article 1^{er} stipulant que tous les traités, si les communes le désirent, « peuvent être prorogés pour 10 ans à partir du 1^{er} janvier 1914 » et l'article 2 d'après lequel la subvention de l'Etat « ne pourra être inférieure à 80 p. 100, ni supérieure à 90 p. 100 du déficit ».

On allait voter sur l'ensemble, lorsque M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, vint déclarer qu'il demanderait à la Municipalité de Lesneven de renoncer aux ecclésiastiques qui se trouvent dans son Collège, et que, si la Municipalité n'acceptait pas cette condition, lui, ministre, refuserait d'apposer la signature de l'Etat au bas du contrat. Il promettait d'ailleurs, que, quoi qu'il arrivât, l'on ne toucherait pas au Collège de Lesneven, tel qu'il se comportait, jusqu'à la rentrée d'octobre, et cela dans l'intérêt des familles et des enfants.

M. Soubigou, député de la 3^e circonscription de Brest, monta à la tribune après les déclarations du Ministre. Il prononça un discours « très éloquent et très complet » usant les expressions mêmes de M. Viviani, pour défen-

(1) Lire cette pétition à l'appendice I.

dre le Collège de Lesneven et les intérêts divers (intérêts de la Commune, de la région, des maîtres, des élèves, de l'Université) que léserait la laïcisation projetée.

« ...Le gouvernement, d'ailleurs, » demanda M. Soubigou, « doit-il rentrer dans la voie dans laquelle on essaie de l'entraîner? Le peut-il loyalement? Le peut-il légalement? »

Loyalement? Si l'Etat avait l'intention de modifier d'une manière aussi grave et aussi profonde le contrat qui nous régit, pourquoi nous a-t-il autorisés, pourquoi nous a-t-il encouragés à nous lancer dans un programme de travaux très importants, travaux qui ne sont pas encore complètement terminés et qui ne représenteront pas une dépense inférieure à 150.000 francs? Pourquoi n'a-t-il pas subordonné sa participation financière à la condition expresse et formelle que le traité actuel serait radicalement transformé?

Légalement? Si je m'en rapporte au *Journal Officiel* du 22 décembre 1910, la Chambre statuant sur le projet de loi soumis à ses délibérations et relatif aux divers collèges communaux de garçons — je lis sous l'article 2:

« Exceptionnellement, et à titre transitoire, les traités conclus entre l'Etat et les villes intéressées sur les bases de l'article précédent, n'auront qu'une durée de trois ans. Mais le régime établi par la présente loi sera révisé par une nouvelle loi qui devra être soumise aux délibérations du Parlement un an avant l'expiration de ces traités ».

Ce délai d'un an a-t-il été observé? Les précautions prévues par la loi ont-elles été prises? Et ne sommes-nous pas autorisés à réclamer le bénéfice d'une tacite reconduction?... »

Enfin, avant de descendre de la tribune, M. Soubigou tient « à saluer ce vieux Collège, riche d'un long passé glorieux et qui a recueilli et instruit tant de générations ». Et il ajoute: « A mes vieux maîtres d'antan, laïques et ecclésiastiques, à ceux qui les ont suivis ou remplacés, j'adresse en mon nom personnel, au nom de leurs élèves, au nom des familles qui leur ont confié leurs enfants, un souvenir particulièrement ému et l'expression d'une reconnaissance attendrie. Ils ont aimé la jeunesse et ils ont bien servi la France, en formant des citoyens éclairés, libres, fiers et indépendants qui ont toujours eu profondément enracinés dans le cœur l'amour de toutes les grandes et généreuses causes, le culte de la patrie et l'amour passionné de la justice et de la liberté ».

M. Lefas, député progressiste de Fougères, et membre de la commission de l'Enseignement, se lève à son tour.

Il reproche au Ministre de n'avoir pas fait sa déclara-

tion au moment où l'amendement Brard a été mis en discussion. Ensuite, après lui avoir demandé s'il a été saisi d'une réclamation de la part du Recteur de l'Université de Rennes et de la part de l'amicale des professeurs laïques de Lesneven, M. Lefas répond « à la seule objection qu'ait apportée M. le Ministre ».

« Il a parlé », dit-il, « du personnel ecclésiastique de Lesneven comme d'un obstacle dirimant pour son administration.

Il a parlé des vocations ecclésiastiques qui peuvent se manifester chez les élèves de cet établissement.

Sur ces deux points, je crois pouvoir lever les hésitations de M. le Ministre. D'abord, le sous-principal et les surveillants ecclésiastiques, remarquez-le, n'émargent pas au budget de l'Etat. Ils sont là depuis très longtemps, en vertu d'un accord qui n'a jamais été troublé, à la satisfaction de leur collègues laïques, qu'ils déchargent des fonctions les plus ingrates de surveillance, à la satisfaction des familles également, ce qui est bien quelque chose...

...Quelle serait l'utilité de compléter la laïcisation du Collège? Vous dites qu'il y comprend un mélange d'ecclésiastiques et de laïques. Mais la loi de Séparation existe depuis 1905 et je ne vois pas qu'elle fasse obstacle à ce mélange.

Et puis, il faudrait vous mettre d'accord avec vos collègues en matière d'enseignement et de laïcisation.

Chose extraordinaire, M. Viviani nous dit: « Voilà un Collège officiel d'où il sort des vocations ecclésiastiques; je ne peux pas tolérer cela. » En fait, vous êtes bien obligé de le tolérer; cela ne vous regarde même pas; il sort des vocations ecclésiastiques d'ailleurs que des collèges ecclésiastiques.

Mais laissez-moi vous dire que si vous veniez à réaliser le monopole de l'enseignement que demandent un certain nombre de vos amis, toutes les vocations ecclésiastiques sortiraient ce jour-là de vos collèges; et les partisans du monopole sont bien obligés de l'admettre. Alors pourquoi voyez-vous un inconvénient à ce qu'il en sorte du Collège de Lesneven? »

Pour terminer son discours, M. Lefas demande au Ministre, ainsi qu'à ses collègues, « de réserver toute décision, jusqu'au moment où la question pourra être portée devant la Chambre, comme il convient, sous la forme d'un débat qui puisse être sanctionné par un vote ».

M. Viviani déclara à M. Lefas qu'il aurait dû profiter de l'article 1^{er} pour lui poser une question; il se serait empressé d'y répondre « loyalement ».

La discussion continuée encore entre M. Viviani et M. Soubigou sur le sens des mots « soumettre un texte » et « délibérations du Parlement ».

Mais l'heure avance et la gauche réclame la clôture. M. de Gailhard-Bancel exige que le Bureau constate que la Chambre n'est pas en nombre: il y a, en effet, à peine 100, présents. Le Bureau n'étant pas unanime, il faut recourir au scrutin public à la tribune; le quorum réglementaire n'est pas atteint.

Cinq minutes après s'ouvre une deuxième séance. Le défilé à la tribune recommence et l'ensemble du projet de loi est adopté par 109 voix contre 1 (1).

Le lendemain, la *Lanterne* s'écrie: « Voilà qui est bien » (2), en attendant que quelques jours plus tard M. Gobert regrette dans l'*Aurore* que le Collège de Lesneven « n'ait pas trouvé de plus habiles défenseurs » (3).

De leur côté, le *Journal des Débats* (4), le *Temps* (5), — pour ne citer que ceux-là — déplorent l'attitude de M. Viviani.

Il est enfin une autre manifestation de sympathie à l'égard du Collège de Lesneven, qui fut faite le 29 décembre par le congrès des amicales des professeurs de collège de l'Académie de Rennes.

Sur la proposition de M. Anne, professeur au collège de Dinan, et président de l'A 2, association amicale des professeurs de collège de l'Académie de Rennes, les membres présents émirent, à l'unanimité, le vœu suivant:

« Que le Gouvernement de la République, maintenant la *statu quo*, permette au Collège de Lesneven de continuer, au service de l'Université, à former des hommes éclairés, des citoyens dévoués sur qui le pays puisse être toujours en droit de compter » (6).

Quatre professeurs de Lesneven, dont trois faisaient partie de l'A 1, amicale du Collège, protestèrent, au début de janvier, contre ce vœu (7), cependant que M. Gobert se préparait à rédiger pour le *Populaire de Brest* une série d'articles qui manquent, il est facile de le consta-

(1) « Journal officiel », 25 décembre 1913, pp. 4.068-4.074.

(2) « La bonne laïcisation », 25 décembre 1913.

(3) « Le Collège de Lesneven, — leurs arguments », 31 décembre 1913.

(4) « Le plus prospère des Collèges communaux », 26 décembre 1913.

(5) « Le Rouge et le Noir », 26 décembre 1913.

(6) Voir *La Dépêche de Brest*, 1^{er} janvier 1914.

(7) MM. Buttet, Marcellin, Sireyjol, Tanguy. — M. Tanguy n'était pas membre de l'A 1. — Lire à l'appendice II, la protestation de ces quatre professeurs.

ter, de la plus élémentaire courtoisie envers M. Anne, les délégués au congrès de Rennes, et les « deux purs de Lesneven » (1) que le congrès, en toute liberté, choisit comme président (2) et secrétaire de l'A 2 (3).

Quelle allait être la conclusion de cette lutte? Fallait-il, dans les premiers jours de 1914, convaincu de la fermeture prochaine du Collège, souscrire à l'opinion de M. Charles Le Goffic qui écrivait, le 30 décembre, dans la *Dépêche de Brest*: « Ni la piété filiale de M. Soubigou, ni les arguments juridiques de M. Lefas, n'ont pu sauver cette relique du passé... » ? Ou plutôt, envisageant l'avenir avec plus de confiance, convenait-il d'espérer « que le Collège universitaire de Lesneven, sans rien renier des traditions qui ont fait sa force » sortirait « de cette tourmente plus fier et plus vivant que jamais? » (4).

La réponse de la Municipalité

Le 27 février, à 16 heures, les cloches de l'église de Lesneven annonçaient l'ouverture de la réunion du Conseil municipal.

Quelques instants après, le maire, M. Odey, entouré de quinze conseillers et devant une salle bien garnie, prenait la parole pour exposer la situation du Collège.

Je regrette de n'avoir pu me procurer le texte in-extenso du discours de M. Odey. Mes lecteurs en liront le résumé dans le compte-rendu de la séance, que je donne ci-dessous.

« Comme tous les Maires, dont les communes possèdent un collège, j'ai reçu, dit M. le Maire, plusieurs circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique concernant le renouvellement du contrat décennal.

Mais notre cas est tout à fait spécial et M. le Ministre l'a dénoncé devant la Chambre. Il a été très franc; nous ne le serons pas moins.

Notre Collège peut paraître un anachronisme pour ceux qui ne sont pas de chez nous.

Mais ici, dans tout ce nord du département, qui en est choqué? Personne, pour la bonne raison que la plupart de nous, à quelque parti que nous appartenions, nous y avons passé de bonnes années.

Au fond de notre cœur, nous conservons pour tous nos maîtres, prêtres ou laïques, la plus grande gratitude et

(1) « Le Collège de Lesneven, Une gaffe », 17 janvier 1914.

(2) M. Bernard, professeur de septième.

(3) M. Corgne, professeur de troisième.

(4) « La question du Collège de Lesneven, » voir *Le Courrier du Finistère*, 3 janvier 1914.

pour ne parler que de ceux de ma génération, quel est celui qui n'a pas admiré le talent de M. Roull, le merveilleux orateur? qui n'a pas été ému devant la sainteté de M. Le Guillou? qui n'est pas reconnaissant à M. Plessis de sa méthode si claire, si nette?

Les générations qui nous ont précédés, celles qui nous ont suivis, ont eu le même enthousiasme pour leurs maîtres et en ont conservé le même souvenir ému.

Et ce sont ces maîtres, Messieurs, que l'on a représentés dans certaines feuilles comme enseignant la haine et la calomnie.

Messieurs, nous avons un devoir à remplir, c'est d'exprimer à M. Moënner, principal, qui a été le plus visé, et à tous les maîtres, laïques et ecclésiastiques, qui ont subi des injures, notre reconnaissance la plus profonde et l'assurance de notre sympathie la plus vive.

Vous connaissez, Messieurs, toutes les combinaisons qu'une presse sectaire voudrait nous suggérer.

Toutes sont fantaisistes et témoignent de l'ignorance de leurs auteurs.

Je n'ai qu'une solution à vous proposer, Messieurs, celle du Ministre qui demande la laïcisation intégrale du Collège.

Voici sa lettre:

Quimper, le 25 février 1914.

L'Inspecteur de l'Académie de Rennes, en résidence à Quimper, à Monsieur le Maire de Lesneven.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint deux exemplaires du traité que M. le Ministre est disposé à passer avec la ville de Lesneven pour la gestion du Collège de garçons pendant la période 1914-1923.

En me chargeant de vous les faire parvenir, M. le Recteur m'écrit le 23 février courant:

« Vous aurez soin d'aviser M. le Maire que la signature de ce contrat équivaudra à l'acceptation de la laïcisation intégrale de l'établissement, laïcisation qui sera effectuée au plus tard au 1^{er} octobre prochain.

Si le Conseil municipal donne son assentiment à ce traité, qui est le seul que M. le Ministre puisse consentir, il suffira, une fois le vote acquis, de revêtir l'un des exemplaires du timbre de dimension et de me les retourner après les avoir soumis au visa de M. le Préfet du Finistère ».

L'Inspecteur d'Académie,
Signé: DUVAL.

Après cette lecture, M. le Maire ajoute :

Aucun de vous, Messieurs, ne votera cette laïcisation ; ce serait de notre part une noire ingratitude et laisser commettre la plus grande injustice.

Ce serait, d'ailleurs, courir au devant d'un déficit certain.

Vous savez trop bien par qui est fait le recrutement : entièrement par le Principal, et dans quelles familles, vous le savez aussi.

Dans ce pays, un principal laïque, quelque pieux qu'il soit, quelque zèle qu'il nous apporte, n'obtiendra aucun succès.

Ce serait le marasme pour nos finances ».

M. Duterré fait remarquer à M. le Maire que la part de l'Etat peut aller jusqu'à 90 % du déficit.

« C'est vrai » répond M. le Maire. « A notre dernier contrat la part de l'Etat était de 80 % — 20.500 francs. Au contrat proposé, elle passe à 90 %, soit 23.062 fr. 50. Mais la marge est grande entre ce chiffre de 23.062 fr. 50 et celui de 61.300 francs qui représente celui des dépenses obligatoires.

Je vous demande donc, Messieurs, de repousser la laïcisation intégrale, qui serait contraire à la justice. M. le Ministre a mis, en avant ses principes ; nous avons un droit égal pour les nôtres ».

La laïcisation, mise aux voix, est repoussée à l'unanimité par 13 non et 3 bulletins blancs.

M. Soubigou fait remarquer au Conseil que, lors de la discussion du projet de loi concernant le renouvellement des traités des collèges, il avait fait remarquer au Ministre que ce projet aurait dû être soumis aux délibérations du Parlement au moins un an avant l'échéance des contrats en cours et ce, conformément à la loi qui régissait ces derniers contrats.

M. le Ministre reconnaissait même que la thèse de M. Soubigou pouvait être soutenue au cas où, dans la loi, se trouvaient les mots « soumis aux délibérations ».

M. Soubigou fut assez heureux de mettre sous les yeux du Ministre le texte où se trouvaient exactement ces mots. Il pense donc qu'il y aurait là un engagement de la part de l'Etat, qui n'a pas été tenu.

Plusieurs juristes ont été de son avis et seraient disposés à soutenir la thèse de tacite reconduction. En tout cas, il est de notre devoir, dit-il, de faire les plus expresses réserves.

Le Conseil partage cette manière de voir, et M. le Maire remercie M. Soubigou de la part brillante qu'il a prise dans la discussion du projet de loi concernant les collèges.

Le Conseil, à l'unanimité, émet le vœu que le *statu quo* soit conservé au Collège, c'est-à-dire que le principal soit un prêtre et que certaines chaires soient occupées par des ecclésiastiques » (1).

La Municipalité de Lesneven venait donc de répondre aux propositions du Ministre.

La question à résoudre était, on l'a vu, très nette et ne prêtait à aucune équivoque.

Quoi qu'en aient dit certains journaux, et tout particulièrement la *Lanterne* (2), il ne s'agissait en aucune façon de discuter sur les avantages ou les inconvénients de la laïcisation progressive ou par extinction.

M. Viviani avait écrit qu'il ne signerait le contrat qu'à une seule condition, c'est que le Collège soit laïcisé intégralement pour la rentrée d'octobre.

Au reste, il répéta à la tribune de la Chambre ses déclarations du 24 décembre, lorsqu'il eut à répondre, le 2 mars, à M. Thalamas qui lui demandait s'il avait pu établir un contrat avec la Municipalité de Lesneven sur les bases qu'il indiquait lors d'une discussion récente.

Voici, en effet, d'après l'*Officiel*, la réponse qu'il fit à M. Thalamas (3) :

« L'honorable M. Thalamas peut être certain que je reste fidèle aux promesses que j'ai faites à la Chambre. Si j'ai pris l'initiative de les faire, alors que personne ne les sollicitait, ce n'est pas pour les retirer trois mois après.

J'ai fait offrir à la Municipalité de Lesneven le renouvellement du traité avec le Collège, étant exclus les professeurs ecclésiastiques ; si la Municipalité de Lesneven accepte, je serai heureux de déposer la signature de l'Etat au bas du contrat ; si elle refuse, je refuserai d'entrer en discussion avec elle ».

M. Viviani avait parlé net ; de son côté, la Municipalité fut aussi catégorique.

« Pas un seul conseiller » écrivait le *Courrier du Finistère*, le 7 mars, « n'a voulu se prononcer en faveur d'une mesure que toutes les Municipalités, sans distinction d'opinions politiques, avaient rejetées jusqu'à présent et qui aurait pour effet de vider immédiatement le Collège et d'entraîner la ruine financière de la Ville ».

Un mois après, M. Odeyé communiquait à son Conseil deux lettres qu'il avait reçues du Ministre de l'Instruction publique. Les voici telles que les reproduit le compte-rendu de la séance extraordinaire du 8 avril.

(1) A. M.

(2) Voir à l'appendice III.

(3) 3 mars 1914.

« Monsieur le Maire », lisons-nous, « déclare la séance ouverte et fait connaître au Conseil que, depuis la dernière réunion, il a reçu deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Il est probable, dit-il, que lorsqu'il m'écrivait la première, notre délibération repoussant la laïcisation complète du Collège ne lui était pas encore parvenue.

Voici cette lettre:

Paris, 16 mars 1914.

*Monsieur le Ministre de l'Instruction publique
à Monsieur le Maire de Lesneven.*

Le 21 février dernier, j'adressais à M. le Recteur deux exemplaires du traité que j'étais disposé à passer avec la ville de Lesneven pour la gestion de son Collège pendant la période 1914-1923; en le priant de vous les faire parvenir, je lui demandais de vous aviser que la signature de ce contrat équivaldrait à l'acceptation de la laïcisation de l'établissement et je fixais comme extrême limite à cette laïcisation la date du 1^{er} octobre prochain.

Je n'ai pas encore été informé de la décision que le Conseil municipal a cru devoir prendre; les nécessités du service ne me permettent pas d'attendre une réponse au-delà des prochaines vacances de Pâques. Si, à cette date, l'assemblée communale ne m'a pas fait savoir qu'elle accepte mes propositions, je considérerai son silence comme un refus de signer le contrat et je ne me croirai pas tenu de faire bénéficier plus longtemps le Collège de Lesneven des subsides du Trésor.

Signé: VIVIANI.

Après cette lecture, Monsieur le Maire ajoute: « Comme vous le voyez, M. le Ministre avait hâte de connaître cette décision et, comme elle n'était pas conforme à ses désirs, il était facile de prévoir le sort qu'il nous réservait.

Sa dernière phrase n'était pas très claire. Il me semblait bien que je devais rapporter « plus longtemps » au 1^{er} octobre, mais je ne voulais aucune surprise. S'il avait plu à M. le Ministre de supprimer dès maintenant toute subvention, je n'aurais pu assurer le traitement des professeurs après le 30 juin prochain. Je demandais donc à M. le Ministre de s'expliquer.

Sa deuxième lettre est courte, mais tranchante: c'est la guillotine:

Paris, le 28 mars 1914.

*Monsieur le Ministre de l'Instruction publique
à Monsieur le Maire de Lesneven.*

J'ai pris connaissance de votre lettre du 20 courant, relative au Collège de Lesneven. Mon intention est bien

de continuer à cet établissement le concours de l'Etat jusqu'au premier octobre prochain; mais à cette date, le Collège cessera d'exister puisque le Conseil municipal n'a pas cru devoir en accepter la laïcisation complète.

Signé: VIVIANI.

Je vous ai réunis, Messieurs, pour donner acte à M. le Ministre de cette dernière lettre qui nous annonce la fermeture de notre Collège pour le 1^{er} octobre prochain. Notre immeuble est donc désaffecté et devient libre.

Aucun de vous, Messieurs, ne verra disparaître sans un serrement de cœur les traditions de cette maison.

Elles resteront une des plus belles pages de l'histoire de notre ville et je veux dire un adieu ému à tous les maîtres qui l'ont honorée.

A un nouvel état de choses, nous nous efforcerons de préparer un avenir aussi brillant.

La cité peut avoir confiance en nous; nous la voulons toujours plus grande et plus belle.

Pour traiter la séparation, et pour étudier les diverses combinaisons qui se présentent, il faudra quelques semaines.

Nous voulons faire les choses sans heurt.

Je crois connaître les dispositions de M. le Ministre; il connaît les nôtres.

De part et d'autre on trouvera la plus grande loyauté.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré:

A l'unanimité, regrettant à nouveau que le traité en cours n'ait pu être renouvelé dans sa lettre et dans son esprit,

Donne acte à M. le Ministre de sa dépêche en date du 28 mars 1914, ordonnant la fermeture du Collège et par suite sa désaffectation,

Donne tous pouvoirs à M. le Maire de préparer la séparation et le prie d'étudier les divers projets ou les multiples combinaisons qui s'adaptent le mieux aux intérêts de la Ville quant à l'utilisation des bâtiments désaffectés et demeurés libres » (1).

Le Collège en 1914

Pendant que la grande presse s'agite et que des correspondances s'échangent entre la Ville de Lesneven et le Ministère de l'Instruction publique, le Collège vit comme aux jours les plus heureux.

(1) A. M.

— Les Fêtes —

La Fête du Collège. — Selon la coutume, sa fête eut lieu à la fin de janvier.

Un Ancien de « 1908 » a raconté, dans *En Avant*, ce qu'était la fête du Collège. Je n'hésite pas à reproduire ses « Souvenirs », qu'on peut regarder comme ceux d'un Ancien de « 1914 ».

« Depuis décembre », écrit-il, la fête du Collège « était dans l'air. Le professeur de Seconde compulsait des catalogues, parcourait des brochures, transformait ici un rôle, rognait là une tirade, conférait mystérieusement avec quelques élèves choisis et les renvoyait chez eux, fermés et distants comme il convient aux possesseurs d'un secret d'état. Puis, la rentrée faite, et tandis que les zéloteurs de la Propagation de la Foi s'acharnaient à battre leur « record » de l'année précédente, le supplice du malheureux professeur commençait. Jamais, — c'était lui qui le disait, — il n'avait connu d'élèves aussi peu capables d'apprécier une œuvre dramatique! Où étaient les auteurs d'antan qui comprenaient et rendaient si bien les « Pias-tres rouges » ou « la Foire de Séville »? Où étaient-ils? Pas bien loin parfois! et ces propos eussent doucement réjoui leurs oreilles, car l'année précédente, les mêmes malédictions les avaient accablés...

Avec le dressage des acteurs, il y avait le secret de la pièce, ce fameux secret qu'il fallait garder à tout prix. Pourquoi? Mystère. C'était une tradition: elle devait être respectée. Et plutôt que de donner à son public une pièce connue d'avance, notre professeur eût démissionné ou changé son programme. On prétend qu'habituellement ces coquins d'acteurs s'entendaient à faire payer cher leur silence; ce qui est sûr, c'est qu'ils jouissaient délicieusement de la curiosité plus ou moins avouée, mais toujours très grande, de leurs condisciples. Et c'étaient des ruses, des cachotteries, des tentatives de corruption. Ne vit-on pas même, certaine année, des philosophes, oublieux de toute dignité, se jucher sur la crête d'un mur pour surprendre le secret d'une répétition, et les acteurs faire usage à ce moment de certain gaz qui, naturellement, n'atteignit que les innocents!

Enfin, le grand jour approchait. Déjà Quatrième, Cinquième et Sixième avaient évacué leurs locaux et transporté ailleurs leurs pénates. Messieurs les « Secondes » devenaient invisibles... La veille du triomphe, à l'instar des grands artistes parisiens, ces importants personnages donnaient une répétition générale devant des invités de choix. Les sœurs et les domestiques avaient les prémices de ces jeunes talents, qui venaient ensuite déguster leur

récompense dans l'ombre discrète de la vieille cuisinière. Et la nuit venait, couvrant de son ombre les espoirs et les terreurs des « Don José d'Alvarez » et des « gendarmes sans pitié », cependant que dans son lit, l'élève de Première désigné pour ce redoutable honneur s'exerçait intérieurement, en soignant sa diction, à réciter le grand discours qu'il devait adresser le lendemain à Monsieur le Principal.

Mercredi quatre heures. De la salle de musique s'échappent des sons discordants: c'est le prélude de l'harmonie dont on jouira tout à l'heure. Les externes, qui s'étaient envolés, reparaissent, les poches bourrées de herlingots, et opèrent subrepticement la répartition entre leurs... clients. Et l'on entre, en se bousculant le moins possible, dans la salle de spectacle, où l'on se tasse sur les bancs, tandis que les yeux des plus jeunes fixent le mystérieux rideau derrière lequel il se passe quelque chose. Les invités, prêtres du voisinage, professeurs prêtres et laïques, échangent force congratulations et politesses... Les conversations montent, et les rires, et les cris. Les derniers pronostics s'échangent: « Tu paries que le titre de la pièce... » Soudain un bruit formidable couvre toutes les clameurs. Sous l'œil sévère du chef qui la mène, imposant, les bras tendus, la musique exécute un premier pas redoublé, que toute l'assistance applaudit... Puis le délégué de la « rhéto » se lève: pâle, tremblant d'un « trac » intense, il déroule son papier et commence timidement. Peu à peu l'aplomb vient, la voix se raffermie... La finale est bien enlevée, et l'on acclame l'orateur. Le silence se fait à nouveau: c'est Monsieur le Principal qui répond. C'est simple, discret, avec un peu d'émotion comme il convient à un père qui remercie et exhorte ses enfants. Personne n'est oublié dans la distribution des éloges, et derrière la toile le professeur de Seconde a le sourire...

Mais ce ne sont là que des préliminaires. Ce que Minimes, Moyens et Grands attendent avec impatience, c'est que le rideau mystérieux veuille bien — enfin — livrer ses secrets. Déjà l'on observe attentivement le moindre mouvement qui l'agite. Enfin, trois coups qui vibrent, et la toile se lève majestueusement... Sera-t-il dieu, table ou cuvette? Allons-nous voir Hamlet promener ses rêveries sur les tours d'Elseneur, les défenseurs d'Orléans attendre l'arrivée de Jeanne d'Arc ou bien Monsieur de Crac nous réjouira-t-il de son imagination féconde, à moins que deux aveugles de contrebande ne nous régalent de quelque mélodie? En général les pronostics subissent d'effrayants désastres, et lorsque s'énoncent les hypothèses ci-dessus, ce sont les francs-tireurs de Belfort ou un voyage à Boulogne-sur-Mer qui tiennent l'affiche. Qu'im-

porte d'ailleurs! les acteurs sont au point, l'interprétation marche à merveille; les Grands ont le sourire, mais les Minimes, juges impartiaux, admirent des yeux et de la bouche... Dans un intervalle, la musique résonne encore, pendant que, derrière la toile, s'entendent les coups de marteau annonçant un changement de décors. Encore une pièce: on nous gâte! Mais cette fois, c'est un chant d'adieu. Et tandis que le flot des élèves en appétit s'écoule vers le réfectoire en discutant avec animation les mérites des acteurs, — nos rois et princes d'occasion, traîtres et héros, gendarmes et substituts dépouillent leur illusoire insignes, abattent perruques et fausses barbes, suivent enfin le mouvement non sans recueillir, en rougissant, les félicitations attendues...

Derrière eux, un à un, les lampions s'éteignent: s'il n'y avait sortie demain, ce serait la fin de la fête... » (1).

La Communion. — Dans une autre page d'*En Avant*, le même correspondant décrit « le Jour de la Communion ».

Comme son récit convient à la cérémonie de 1914, qui se déroula avec la même solennité que les années précédentes, je ne puis résister au plaisir de le publier.

« C'était » lisons-nous donc « un des événements du troisième trimestre, et, sauf aux années de Confirmation, il coïncidait avec le jeudi de la Fête-Dieu.

Ce matin-là, le Collège prenait un air de fête. Au-dessus de sa porte, le brave Jacques (2) avait cloué quelques

(1) L. C., « Souvenirs — La Fête du Collège. » *En Avant*, n° 21, 30 janvier 1916.

(2) C'est ici le lieu de rappeler le souvenir du concierge, Jacques Uguen, mort en 1915. Voici les quelques lignes publiées par « Un ancien » au lendemain de ses obsèques dans le *Courrier du Finistère* du 7 août: « Un vieux serviteur. — L'Institution Saint-François vient de perdre son concierge, Jacques Uguen. Pendant plus de quarante ans, ce brave homme, médaillé de 1870, a été un des fidèles serviteurs du vieux collège. Sa bonne et souriante figure, encadrée de cheveux gris, était légendaire parmi les anciens élèves; de même la courte pipe qui ne quittait guère ses lèvres quand, le dos voûté, l'allure paisible, il s'en allait distribuant lettres et journaux dans les longs corridors de la vieille maison. Et l'on sait que chez lui, honnêteté et discrétion étaient à toute épreuve.

La sympathie qui l'entourait s'est manifestée à l'occasion de ses obsèques qui ont eu lieu le mardi 3 août dans la chapelle de l'ancien collège, devenu l'hôpital temporaire n° 45. M. l'abbé Moënnier, supérieur de la jeune Institution, présidait, assisté d'un nombreux clergé, parmi lequel on remarquait plusieurs professeurs de la maison. A signaler dans l'assistance, à côté de quelques blessés hospitalisés dans l'établissement, un certain nombre d'anciens élèves qui avaient tenu à rendre un dernier

drapeaux qui flottaient joyeusement à la brise: car le beau temps comptait toujours parmi les invités, et il était bien rare qu'il se fit prier. Aux arbres de la cour d'honneur s'accrochaient guirlandes et bannières. Et de bonne heure c'était un concours de parents endimanchés, messieurs très graves, dames et jeunes filles dont les toilettes claires jetaient une note de gaieté sur les vieux murs. Dans la chapelle trop étroite à l'occasion, tout ce monde s'entassait sur les chaises et débordait même un peu sur les bancs des élèves.

Puis venaient de la cour les accents du *Laudate Pueri*, et les héros de la cérémonie, précédés du clergé, faisaient leur entrée, recueillis, un peu gênés dans leurs beaux atours, soucieux de bien tenir leur cierge, et suivis du regard ému des parents et des camarades. Là-haut, à la tribune, après de mystérieux chuchotements, des voix harmonieuses s'élevaient chantant l'Eucharistie, faisant tressaillir les âmes et monter aux paupières des larmes, larmes de bonheur qui coulaient sans contrainte, parfois écrasées d'un revers de doigt au coin de l'œil.

Et l'office se déroule dans un silence d'émotion; et voici qu'aux doigts de l'officiant s'élève une hostie blanche, transparente au soleil. Au premier plan, sous les regards fixes des mères en pleurs, sous les yeux pensifs des pères remués par l'évocation de lointains souvenirs, la tribu des jeunes Benjamins s'avance pour l'ineffable mystère. Un silence plane sur la foule attentive. On n'entend plus qu'un mot qui se répète, se multiplie: « *Corpus Domini...* » Une fois de plus, le Verbe s'est fait chair. Les tout petits ont accompli l'acte qui, à mesure qu'ils grandiront, s'amplifiera dans leur souvenir jusqu'à remplir leur enfance tout entière. Et pendant que, repliés sur eux-mêmes, perdus dans une extase, ils savourent la présence de l'Hôte divin, tous et toutes, élèves et maîtres, enfants et parents, viennent s'agenouiller tour à tour à la table sainte et s'unir intimement au divin Maître et à ces préférés de son Cœur qui viennent de Le recevoir pour la première fois.

La messe s'achève. Dans la cour, c'est la détente qui suit les grandes émotions: partout des cris, des rires, des bavardages, tandis que les groupes se forment, parents qui veulent leurs enfants tout à eux, Anciens revenus partager la joie des jeunes camarades. Tout à l'heure, le

hommage au brave homme dont ils eurent souvent à apprécier la complaisance autant qu'ils mirent à l'épreuve (cet âge est sans pitié), son inlassable patience.

Avec Jacques Uguen disparaît une modeste mais très sympathique figure de ce collège de Lesneven, auquel restent attachés tant de grands souvenirs... »

déjeuner fini, ils se retrouveront pour la grand'messe: elle sera longue, mais nul ne s'en apercevra; car le professeur de musique a mobilisé toutes les ressources de son art et de son dévouement, et la majestueuse beauté des chants sacrés captive toutes les âmes, pendant que deux premiers communiant circulent tendant d'un geste gauche et charmant leurs bourses de soie aux gros sous et aux pièces blanches.

La fête n'est pas finie. Là-bas, au fond du jardin, s'élaborent les préparatifs d'un reposoir surchargé de fleurs. Mais la nature réclame aussi ses droits: pour la seconde fois dans l'année, les cloisons mobiles des classes du jardin sont tombées: une table s'allonge, d'une longueur impressionnante, élégamment parée. Monsieur le Principal traite ses invités et au premier rang les héros de la journée, toujours ornés de leurs brassards blancs, mais redevenus des enfants espiègles et rieurs dont les réflexions feront, pendant le repas, la joie de leurs parents et de leurs voisins. Le diapason des conversations monte et de gais propos s'échangent: tout se tait quand Monsieur le Principal se lève. En termes heureux, avec une émotion contenue, il rappelle la grandeur de cette journée aux enfants dont elle est la fête et remercie tous les bons ouvriers de la retraite et particulièrement M. le Prédicateur...

Et l'on se lève pour se répandre à travers les jardins où déjà circulent les collégiens en costume de fête, en compagnie de leurs parents. C'est que le correspondant est exigé et le surveillant de garde à la porte a fort à faire pour déjouer les multiples ruses de ceux qui lui présentent les plus inattendus cousins...

Mais l'heure vient de se retrouver à la chapelle pour les vêpres. Et bientôt à travers les cours et les jardins se déroule une majestueuse procession où les élèves en rang, les prêtres en surplis, les maîtres laïques portant les torches, semblent constituer une garde d'honneur au Dieu caché sous les voiles eucharistiques. Il semble que le Christ vienne prendre possession de tous les coins de cette maison où Il est tant aimé, et où se sont formés tant de vaillants chrétiens.

Au fond du jardin un reposoir est dressé: au moment de la bénédiction, c'est dans un silence solennel que troublent seuls le bruissement du feuillage et les chants des oiseaux que l'hostie passe lentement sur tous ces fronts courbés. Puis la marche reprend lente et solennelle au chant des hymnes ou aux accents entraînants de la musique.

La journée tire à sa fin: déjà beaucoup de parents se sont éloignés. Le soir, pourtant, une touchante cérémonie viendra clôturer cette fête: devant ses camarades, graves

et recueillis, un premier communiant, la voix tremblante d'émotion, renouvellera au nom de tous, les vœux que d'autres firent pour lui à son baptême, et une dernière fois le prédicateur se fera entendre pour dire à tous un grave « Souvenez-vous ». Lui aussi va partir pour aller porter sa parole à d'autres qui en ont besoin: devant tout le collège rassemblé, le soir, un élève lui dira les sentiments de ses camarades et la gratitude qu'ils lui gardent tous pour les enseignements reçus. Une dernière fois, le prêtre laisse parler son âme pour dire à ces jeunes gens un affectueux au revoir.

Et la journée se termine, lourde d'émotions, de ces émotions qui, à des années de distance, donnent à tous les cœurs l'indicible nostalgie de la maison qui, seule, a pu nous les faire goûter (1) ».

La promenade de Brignogan. — Avec « le Jour de la Communion », la promenade de Brignogan est un des grands événements de la fin de l'année scolaire.

Passer quelques heures au bord de la mer, sous les rayons d'un soleil ardent; vivre presque en liberté sur la grève, au milieu des rochers; respirer à pleins poumons un air qui vivifie, voilà ce que souhaite le collégien qui, aussitôt après la rentrée de Pâques, se prend à compter les jours qui le séparent de la mi-juin, c'est-à-dire de l'époque où tous, petits et grands, sortiront pour la promenade de Brignogan.

Autrefois, des voitures, — charettes, omnibus, — transportaient les élèves. Mais les véhicules n'étaient pas assez nombreux. Aussi les touristes d'occasion devaient-ils faire à pied une partie de la route. Certains, il faut le dire, prétextant leur goût de la marche, refusaient de monter en voiture. En réalité, ils préféraient aux cahots des omnibus un peu plus de liberté sur le chemin.

Depuis une quinzaine d'années, la promenade a perdu quelques-uns de ses agréments, puisque les voitures ont été remplacés par le train départemental.

C'est au son de vibrants pas redoublés exécutés par la musique du Collège que les joyeux promeneurs se rendent à la gare.

Puis, à la hâte, mais en ordre, tous s'installent dans le compartiment désigné.

Soudain, le coup de sifflet du départ retentit, et le convoi s'ébranle, cependant que les musiciens lancent, comme un « au revoir » à la cité qui s'éveille, quelques notes d'un morceau entraînant.

(1) L. C., « Souvenirs de Collège. — Le Jour de la Communion », Voir *En Avant*, n° 56, 20 juin 1917.

On aperçoit sans tarder le joli clocher de Goulven, et plus loin, le bourg de Plounéour-Trez.

Encore quelques minutes et les collégiens feront leur entrée à Brignogan, musique en tête.

C'est maintenant la vie au grand air, sous les regards bienveillants de maîtres plus indulgents ce jour-là que d'ordinaire.

Les heures hélas! s'écoulent comme des minutes. Bains, repas en commun sur la falaise, concert, le programme de la journée est vite rempli.

Il faut bientôt songer au retour et se préparer à traverser correctement les rues de Lesneven.

Avant de rentrer au Collège, les élèves s'arrêtent devant la statue du général Le Flô. Ils se découvrent, la musique exécute la *Marseillaise* et le défilé continue. La promenade est finie.

Telle fut, — rapidement évoquée, — la partie de plaisir à laquelle je pris part, en juin 1914, sur l'invitation de M. le Principal.

Les Elèves

Le lendemain, mes élèves, ainsi que tous leurs condisciples, reprenaient avec empressement livres et cahiers.

C'est que l'amour du travail règne, selon la tradition, très ardent parmi les collégiens de 1914, quelle que soit la section à laquelle ils appartiennent.

D'autre part, l'étude des questions artistiques ne manque pas de les intéresser (1), et ils se passionnent pour les exercices physiques (2).

S'étonnera-t-on, dès lors, de me voir, appliquant à cette époque un mot de l'abbé Roudaut, écrire que le Collège de Lesneven est, à la veille de sa fermeture, « plein de vie, de force et d'espérance? » (3).

D'ailleurs, je puis ajouter ce que je disais l'année précédente: « Il vient, pour sa population scolaire, au dou-

(1) M. Alexandre Masseron, ancien élève du Collège, avocat au barreau de Brest, a continué au cours de l'hiver, en présence des élèves de la 4^e à la philosophie, ses leçons artistiques avec projections lumineuses, commencées en 1910.

(2) En 1906, fut créée, dans la division des Grands, une société sportive appelée l'*Etoile d'Arvor*, pratiquant le football association. Cette société est très connue dans les milieux sportifs de la région pour ses nombreuses et belles victoires remportées surtout en 1914. — La division des Moyens possède également une équipe qui, sous le nom d'*Hirondelle*, a connu de brillants succès, bien qu'ayant constamment rencontré des adversaires sensiblement plus grands et plus lourds.

(3) Voir plus haut, ch. II, p. 15.

zième rang, si je ne me trompe, sur la liste des 230 collèges de France et d'Algérie (1); et, pour ses succès aux baccalauréats, il occupe la seconde place parmi les 14 collèges de l'Académie de Rennes » (2).

Voilà pourquoi la ville de Lesneven se montre très fière de son Collège.

Au reste, elle ne sait pas reculer devant les charges financières, si lourdes soient-elles, pour le restaurer, pour le rendre à même de répondre aux exigences de plus en plus grandes des programmes et de l'hygiène.

Les amis du Collège devront savoir gré à la Municipalité, présidée par M. le Docteur Odey, d'avoir entrepris les importants travaux qui s'achevaient dans les derniers jours de l'année scolaire 1913-1914 (3).

Désormais, le Collège, déjà rajeuni sous le principalat de M. Roull, est véritablement le « séjour paisible et agréable » (4) que réclament « l'étude et les lettres » (5).

La Fin d'un Régime

Mais l'heure approche de la rupture qui va priver l'Université de cet établissement.

... Le lundi, 13 juillet, à neuf heures, eut lieu la distribution solennelle des prix, sous la présidence de M. l'abbé Moënnier, principal, officiellement délégué, à cet effet, par l'autorité académique.

L'intérêt particulier que devait présenter cette séance — la dernière sous le régime universitaire — avait attiré, malgré les difficultés du jour et de l'heure, une assistance fort nombreuse, aux premiers rangs de laquelle on remarquait MM. le docteur Odey, maire de Lesneven; Soubi-gou, député; Francès, conseiller municipal; Trémintin, conseiller général et maire de Plouescat, M. l'abbé Gloanec, ancien principal; MM. Colin et Kéromnès, profes-

(1) En 1907, la population scolaire atteignait le chiffre de 187; en 1912, celui de 341; en 1913 (5 novembre), celui de 370.

(2) Eugène Corgne, *Les premières années du Collège de Lesneven*, p. 29.

(3) Ils avaient été commencés à la fin de 1912. — Une nouvelle aile, que j'appellerai pour la mieux situer l'aile des Minimes, est construite. Prolongement du bâtiment central, elle est perpendiculaire à la rue Jeanne d'Arc. — L'aile Saint François, que l'on avait à sa droite en entrant dans la cour d'honneur, est remplacée par une aile aux larges baies. — Un joli bâtiment, en bordure de la rue des Récollets est substitué à la vieille conciergerie.

(4) A. D., Prospectus du Collège, 23 juillet 1835.

(5) A. D., Prospectus du Collège, 23 juillet 1835.

seurs honoraires; M. le chanoine Cozic, curé-doyen de Lesneven, ancien sous-principal; MM. les abbés Corre, recteur de Saint-Mathieu de Quimper; Le Jacq, curé-doyen de Crozon; Bru, anciens professeurs.

On commença par applaudir, comme ils le méritaient, les excellents acteurs de M. l'abbé Bossennec, et les habiles musiciens de M. Huntziger.

Puis la parole fut donnée à M. Fabre, professeur de mathématiques, pour le discours d'usage.

Les études classiques, les études scientifiques en particulier, opposent-elles une barrière insurmontable à l'essor de l'imagination? Empêchent-elles les doux entretiens avec les Muses du Parnasse? Qu'on le demande, répond M. Fabre, aux savants de l'antiquité et des temps modernes, aux Platon, aux Copernic, aux Képler, aux Newton, aux Laplace... physiciens, astronomes, mathématiciens, naturalistes en qui l'étude ardue de la nature et de ses lois ne fit qu'aviver le souffle poétique...

Pour terminer son discours qui avait enchanté l'assistance, M. Fabre s'adressa spécialement aux élèves.

« Ce sont aujourd'hui », leur dit-il, « de fraîches couronnes ou des livres aux brillantes reliures qui symbolisent la victoire dans ces combats pacifiques où vous venez acquérir les forces intellectuelles nécessaires au combat de la vie.

Demain, c'est pour conquérir un ruban jaune ou rouge que beaucoup d'entre vous combattront, au loin ou sur nos frontières, sur terre ou sur les flots, au fond des mers dans des sous-marins mystérieux, ou dans le ciel sur des avions gracieux et trépidants. Au mépris du danger, bravant gaiement la mort, vous lutterez et vous vaincrez peut-être pour permettre à notre France de vivre et de continuer avec dignité dans le monde son œuvre de progrès et de civilisation.

Ainsi, grâce à vous, cette source d'inspiration scientifique où est venue si souvent puiser la poésie ne sera pas tarie de longtemps encore » (1).

Tout le monde applaudit, puis M. Odeyè prononce un discours dont voici le sens: « La ville de Lesneven ne veut pas être ingrate. Mise dans l'impossibilité morale et matérielle de continuer le régime ancien, elle garde une vive reconnaissance à tous ceux, laïques et prêtres, qui ont contribué au succès de son Collège.

Nous ne voulions pas de rupture, l'Université pas davantage. D'où vient-elle donc? Notre député l'a dit: de la politique, et, comme je ne veux pas en faire ici, je me borne à exprimer mes vifs regrets.

(1) Communiqué par M. Fabre.

Si ce n'est pas sous sa forme ancienne, le Collège de Lesneven vivra néanmoins, et un nouvel avenir s'ouvre devant lui. Le brillant Principal qui, après tant d'autres, a présidé à ses succès, deviendra le Directeur du nouvel établissement. Tous les professeurs prêtres resteront dans la maison et seront secondés par d'autres maîtres capables et dévoués ».

M. Odeyè achève son discours par ces mots que reproduit textuellement le *Courrier du Finistère*:

« S'il m'est permis d'appliquer, toutes proportions gardées, à la nouvelle administration du Collège, ce qu'un grand chrétien, Ollé-Laprune, écrivait de l'Eglise catholique, voici ce que j'espère d'elle: « Le présent, elle veut le corriger; l'avenir, elle en prépare la conquête; elle y fera revivre tout ce que le passé avait de meilleur; elle y fera éclater tout ce que le présent contient en germe de bon et de puissant; et, si nous la laissons faire, elle nous donnera encore plus de lumière et plus de paix » (1).

C'est également un cri de confiance qui échappe des lèvres de M. Moënnier aussitôt qu'à son tour il prend la parole pour clore la série des discours.

Mais il ne pense pas seulement à l'avenir. Il parle de ce qui bientôt sera le passé, du régime qui finit.

« Théoriquement », déclare-t-il, « on peut discuter les avantages ou les inconvénients d'un pareil régime: les extrêmes des deux camps le qualifieront, sans restriction, d'anachronisme ou de compromission scandaleuse; d'autres, jusque parmi les professeurs de Sorbonne, estiment que c'est le mode idéal... En fait, on est bien obligé d'admettre que l'expérience faite à Lesneven, quatre-vingts années durant, a donné des résultats en somme heureux qui attestent ce qu'a pu et ce que pourrait encore, éventuellement, une entente loyale entre ces deux grandes puissances sociales l'Eglise et l'Université. En dépit de quelques notes discordantes égarées dans le concert d'ensemble l'harmonie la plus parfaite n'a pas cessé de régner entre les deux éléments prétendus hostiles. Le bon esprit des élèves n'a pas menti à leur origine, et les succès aux examens sont l'une des traditions de la Maison...

Mais alors, pourquoi la rupture? — Autant que quiconque, nous avons respecté et respectons les institutions et les règlements de l'Etat. Nous n'avons jamais réclamé que le droit de servir la République comme les autres citoyens sans renoncer à notre Dieu, la liberté d'être Français sans cesser d'être chrétiens. Notre crime, le voilà: il n'y en a point d'autre.

(1) « Au Collège de Lesneven », voir *Le Courrier du Finistère*, 18 juillet 1914.

Et parce qu'il a le culte de la patrie autant que de la liberté, le Collège de Lesneven sera perpétuellement reconnaissant à l'Université de la collaboration qu'elle lui a prêtée.

Personnellement, je garderai comme l'un des meilleurs souvenirs de ma vie les relations que j'ai eues avec ceux de ses représentants qui auront été mes chefs. Depuis l'Inspection académique jusqu'à la Direction de l'Enseignement secondaire, en passant par les Recteurs et les Inspecteurs généraux, j'ai toujours rencontré la bienveillance aimable et la courtoisie distinguée qui sont dans les traditions de l'Alma mater. Je pourrai également me flatter d'avoir eu, à de rares exceptions près, les mêmes rapports faciles avec tous les laïques qui furent, sur un espace de treize ans, mes collègues ou mes collaborateurs... » (1).

Les discours sont finis. La distribution des prix va les suivre, rapide, entrecoupée seulement d'excellents intermèdes exécutés par la fanfare et de bravos à l'adresse des lauréats les plus remarquables.

Avant de lever la séance, le sous-principal publie les résultats de l'examen écrit du Baccalauréat et annonce les devoirs de vacances...

...Le 5 octobre, l'Institution Saint-François ouvrait ses portes.



(1) « Au Collège de Lesneven », voir *Le Courrier du Finistère*, 18 juillet 1914.

CHAPITRE X

Le Livre d'Or du Collège (1914-1918)

La guerre éclate

Au moment où les collégiens, heureux de voir commencer les vacances, regagnent la maison paternelle, l'horizon diplomatique s'assombrit.

L'assassinat de l'archiduc François-Ferdinand va-t-il être l'occasion d'un conflit armé entre les principales puissances de l'Europe? On le redoute, tout en gardant l'espoir que les difficultés se résoudront pacifiquement.

Hélas! le samedi 1^{er} août, le tocsin jette sa note lugubre sur le pays angoissé mais calme. Aussitôt ateliers et bureaux se ferment; les cultivateurs quittent leurs champs; partout le travail est interrompu. C'est la mobilisation, puis la guerre avec toutes ses horreurs.

En Avant!

Pendant que leurs aînés s'empressaient de répondre à l'appel de la France en danger, quelques collégiens se réunissaient à Guipavas, chez un de leurs vicaires, M. Corre.

C'étaient les principaux membres d'un groupe de la Croix-Blanche, fondé au Collège au cours de l'année 1913-1914. Ils avaient résolu « de consacrer leurs grandes vacances à la propagande antialcoolique ». Mais voici la guerre. Alors ils se demandèrent « si la lutte contre les ennemis extérieurs de la France, qui ne réclamait pas encore leur concours personnel, devait interrompre celle qu'ils avaient décidé d'entreprendre, chacun dans son milieu, contre un des plus terribles ennemis intérieurs de l'âme française. Ils ne le pensèrent pas... et ils décidèrent de se mettre à l'œuvre: un petit Bulletin stimulerait le zèle des associés et coordonnerait leurs efforts. Ainsi naquit *En Avant*, dont deux numéros parurent avant la rentrée d'octobre.

En novembre, ce fut le départ des camarades de la classe 15; en avril, celui des camarades de la classe 16. Ceux-ci profitèrent des vacances de Pâques pour se donner rendez-vous à Guipavas. C'est dans cette dernière entrevue que fut exprimé le désir de voir reparaître *En Avant*: le Bulletin de la Croix-Blanche, s'adaptant aux besoins du moment, pourrait devenir le trait d'union, non seulement des membres du groupe dispersés par la mobilisation, mais de tous les camarades sortis du même collège avec la même volonté d'accomplir d'autant plus généreusement leurs devoirs envers la patrie qu'ils resteraient plus fidèles à leur idéal de vie chrétienne et d'apostolat conquérant » (1).

Le numéro 3 d'*En Avant*, portant la date du 30 avril 1915, fut tiré à 70 exemplaires; le n° 4, du 22 mai, à 85; le n° 5, du 1^{er} juin, à 100 exemplaires (2). En janvier 1918, *En Avant* dépassait les 800 (3).

En Avant, lui aussi, a donc tenu, grâce, je ne tarde pas à l'ajouter, au dévouement inlassable de M. l'abbé Dujardin, son secrétaire. D'abord soldat, puis professeur en sursis, M. Dujardin, malgré ses occupations absorbantes, centralisa les correspondances, reçut les cotisations et rédigea le Bulletin dont l'arrivée était « toujours impatientement attendue. » (4)

Il faut relire la collection de guerre d'*En Avant* pour comprendre « le degré d'utilité et d'opportunité de l'entreprise. » (5)

J'ai approuvé « sans réserve » dit un Ancien « l'idée qu'ont eue nos jeunes successeurs de créer « un trait d'union » pour nous faire revivre à distance notre vie de Collège: vie d'intimité entre maîtres et élèves et de douce amitié des élèves entre eux » (6) — Un autre écrit: « La vie nous avait séparés; le Bulletin nous réunit, et, en nous faisant revivre les bons moments passés, il nous aide à oublier momentanément les soucis présents. » (7) — « Je lui serai toujours reconnaissant » déclare un troisième « du réconfort qu'il m'a donné plusieurs fois sous les obus. Quelques lignes d'un ami évoquaient sa personne, une foule de souvenirs et de petites aventures communes. Dans les moments de fatigue et de souffrance, *En Avant* nous rappelait parfois les jours heureux passés dans l'in-

(1) *En Avant*, 15 juin 1915.

(2) *En Avant*, 15 juin 1915.

(3) *En Avant*, 10 janvier 1918.

(4) *En Avant*, 5 avril 1917.

(5) *En Avant*, 15 juin 1915.

(6) *En Avant*, 1^{er} juillet 1915.

(7) *En Avant*, 5 mars 1917.

souciance et la paix sur les bancs du collège. » (1) — Un quatrième remercie *En Avant*, « l'ami qui fait trouver des amis, même loin de France. » (2) — Enfin, nous lisons sous la signature d'un jeune mobilisé: « *En Avant* est là pour relever périodiquement notre moral par les exemples qu'il nous propose, les relations qu'il rétablit, les bons principes qu'il rappelle. » (3)

Il serait superflu de commenter ces extraits recueillis au hasard. Ils disent bien simplement et sans phrases, n'est-il pas vrai? qu'*En Avant* fut « le fidèle et vivant messager » qui, — quatre-vingt deux fois en quatre ans, (4) — égaya les Anciens « dans les jours sombres » et les soutint « aux heures de détresse » (5).

Nos chers Disparus

En Avant n'avait pas manqué, dès le début, de réclamer « instamment » la collaboration de ses lecteurs, surtout en ce qui concernait « le Livre d'Or de notre Maison. »

« Qu'il s'agisse de morts au Champ d'Honneur », écrivait-il en octobre 1915, « ou de citations et distinctions obtenues par nos anciens maîtres ou élèves, c'est un devoir de reconnaissance et de fidélité à l'égard de cette seconde famille que fut pour eux le vieux collège, que de nous renseigner immédiatement sur tout ce qui peut contribuer à sa gloire. » (6)

Les Anciens ont rempli leur devoir. Les citations sont très nombreuses. Avant de composer ce chapitre, je les ai relues avec une grande fierté, car elles honorent ceux qui les ont méritées et tout le Collège à la fois.

J'ai relu également les noms des Anciens morts pour la France. Les voici:

ABARNOU, René, Concarneau.

ABIVEN, Edouard, Plounéour-Trez.

ABJEAN, Louis, Plouguerneau.

ABJEAN, Pierre, Plouguerneau.

ANDRE, Etienne, Tréfléz.

ARZEL, François, Ploudalmézeau.

ARZEL, Hervé, Lanrivour.

AUDRAIN, Joseph, Landerneau.

(1) *En Avant*, 20 décembre 1918.

(2) *En Avant*, 25 janvier 1918.

(3) *En Avant*, 5 avril 1917.

(4) *En Avant*, 20 janvier 1919.

(5) *En Avant*, 20 janvier 1919.

(6) *En Avant*, 10 octobre 1915.

BAOUDOUR, Alexis, Plouguerneau.
 BARREAU, Jean, Brest.
 BARS, Louis, Plouguerneau.
 BAZIN, René, Landerneau.
 DU BEAUDIEZ, Charles, Saint-Urbain.
 DU BEAUDIEZ, Joseph, Saint-Urbain.
 BEGOC, Joseph, Saint-Pabu.
 BERGOT, Paul-Joseph, Lesneven.
 BERNARD, Jacques, Kerlouan.
 BERNICOT, François, Plabennec.
 LE BER, Joseph, Lesneven.
 BERTHELEME, Yves, Le Cloître-Pleyben.
 BERTHOU, François, Tréglonou.
 BESCOND, Jean, Lampaul-Plouarzel.
 BIHAN-POUDEC, Jean-Louis, Le Folgoat.
 BILLANT, François-Marie, Saint-Urbain.
 BIZIEN, Henri, Lambézellec.
 BLONS, Félix, Ploudaniel.
 BODET, Charles-Marie, Brest.
 DE BOISSIER, Abel, Châteaulin.
 DE BOISSIER, Alfred, Châteaulin.
 LE BORGNE, Jean-François, Plounéour-Trez.
 BOTHOREL, Yves, Le Cloître-Pleyben.
 BOURDEAU, Paul, Brest.
 LE BRAS, Alain, Bodilis.
 LE BRAS, Gabriel, Guimiliau.
 LE BRAS, Paul, Saint-Derrien.
 BRETON, François-Marie, Kernilis.
 BREUNTERC'H, François, Lambézellec.
 CABON, Jean-Yves, Plougourvest.
 CADIOU, Edouard, Plouédern.
 CAER, Jean, Crozon.
 CAVAREC, Jean-Marie, Plounéour-Trez.
 CELTON, Corentin, Lesneven.
 CLOAREC, Joseph, Plouguin.
 DE COATAUDON, Charles, Plounéour-Trez.
 COLIN, Jean, Le Folgoat.
 COLIN, Mathieu, Le Folgoat.
 COLLIC, Jean-Marie, Plounéour-Trez.
 CORCUFF, Victor, Châteaulin.
 CORRE, Paul, Lesneven.
 LE CORRE, Emile, Lesneven.
 CORRE, Pierre, Quimper.
 COZANET, Jean-Marie, Kerlouan.

COZIC, Jean, Saint-Goazec.
 CROC, Henri, Ploudaniel.
 CROC, Paul, Ploudaniel.
 CROISIER, Ernest, Lampaul-Plouarzel.
 DAGORN, Simon, Goulien.
 LE DALL, Yves, Plabennec.
 DANJOU, Ange, (Répétiteur).
 FAVE, François, Plounévez-Lochrist.
 FER, Francis, Brest.
 FLOC'H, Emile, Plougar.
 FORICHER, Eugène, Ploudaniel.
 FOURNIOUX, Emile, Concarneau.
 FRABOLOT, Jean, Quimerc'h.
 FRANCES, Joseph, Roscoff.
 LE GALL, Jacques, Guipavas.
 GARDAREIN-FREYTET, Henri, Saint-Brieuc.
 LE GOAZIOU, François, Guingamp.
 LE GOFF, Paul, Saint-Derrien.
 GORET, Laurent, Lambézellec.
 GUEGANTON, Louis, Landéda.
 GUENNEGAN, Jean, Plounéour-Trez.
 GUILLIEC, Pierre, Ploudaniel.
 GUIRIEC, Joseph, Lambézellec.
 HALLEGUEN, Georges, Châteaulin.
 LE HIR, François-Louis, Guissény.
 LE HOUE, Jean-Louis, Quimerc'h.
 HUERRE, André, Landivisiau.
 INIZAN, Joseph, Kernouës.
 JAOUEN, François, Ploudalmézeau.
 JESTIN, François, Le Drennec.
 JESTIN, Stanislas, Plouneventer.
 JEZEQUEL, Noël, Saint-Frégant.
 JONQUEUR, Joachim, Ploumoguer.
 JOURDEN, Maurice, Brest.
 DE KERANTEM, Charles, Kersaint-Plabennec.
 DE Kerdanet, Charles, Trégarantec.
 KERGUELEN, Maxime, Brasparts.
 KERGUELEN, Pierre, Brasparts.
 KERLIDOU, Jean-Louis, Ploudaniel.
 KERMARREC, Goulven, Kersaint-Plabennec.
 KEROMNES, Auguste, Lesneven.
 KERVELLA, Hervé, Plougastel-Daoulas.
 KERVERN, Mathieu, Lambézellec.
 LIAOUENAN, Gustave, Lanvéoc.

LARSONNEUR, Elie, Saint-Divy.
 LE LANN, Alexandre, Lanhouarneau.
 LÉOST, Joseph, Ploudaniel.
 LORIENT, Jean-Marie, Kersaint-Plabennec.
 LOTRIAN, François, Lanarvily.
 LOUVIERE, Louis, Elliant.
 LUCAS, Pierre, Milizac.
 MAHE, François, Kérien-Bourbriac.
 MAILLOUX, Joseph, Saint-Renan.
 MARCELLIN, Gaston, (Professeur de sciences).
 MARREC, Emmanuel, Brest.
 MENGUY, Jean, Ploudalmézeau.
 MIGADEL, Jean, Lambézellec.
 MIOSSÉC, Jean-Pierre, Logonna-Daoulas.
 MOENNÉ, Yves, Elliant.
 LE MOIGNE, Yves, Crozon.
 LE MORELLEC, Jean, Lesneven.
 MORVAN, Jean-Marie, Guipavas.
 NEZOU, Albert, Milizac.
 NICOLAS, Alfred, Brest.
 OLLIVIER, Christophe, Plougar.
 OLLIVIER, François, Kerlouan.
 OLLIVIER, Jean-François, Lesneven.
 LE PAPE, Joseph, Locudy.
 PASCOET, Auguste, Lesneven.
 PATINÉC, François, Plouider.
 PATOZ, Eugène, (Professeur d'histoire).
 PENNARGUEAR, Henri, Trégarantec.
 PIRON, Ferdinand, Plabennec.
 PICART, François, Plougar.
 PICART, Isidore, Plougourvest.
 PICART, Jean-Yves, Plougourvest.
 PICAUD, Louis, Brest.
 PICHAVANT, Pierre, Pont-l'Abbé.
 PICHON, Jean-Louis, Lesneven.
 POCHARD, Edmond, Lesneven.
 POTIN, Désiré, Ploudalmézeau.
 QUENTEL, Joseph, Lambézellec.
 QUENTEL, Joseph, Porspoder.
 LE QUÉ, Charles, Douarnenez.
 RIOU, Yves, Châteaulin.
 ROBILLARD, Louis, Guerlesquin.
 ROUDAUT, Eugène, Lesneven.
 ROUDAUT, Laurent, Lesneven.

ROUDAUT, Yves, Plouguerneau.
 ROUE, Victor, Lesneven.
 LE ROUX, Henri, Plounéour-Trez.
 LE ROUX, Louis, (Surveillant).
 LE SAINT, Louis, Lambézellec.
 LE SAINT, Vincent, Guilers.
 SALIOU, Jean-Louis, Lopérec.
 SCOUR, Albert, Landerneau.
 SCOUR, Yves, Plounéventer.
 SEGALEN, Victor, Brest.
 SIREYGEOL, Jean (Professeur d'anglais).
 SOUN, Charles, Lanhouarneau.
 LE STANG, Alain, Plouider.
 TANGUY, Henri, Paris.
 THEPAUT, René, Saint-Méen.
 THEVEN-GUELERAN, Ovide, Plouescat.
 TREVIDIC, Henri, Quimper.
 UGUEN, Jacques, Guissény.
 LE YASSEUR, Jean, Logonna-Daoulas.
 LE VERGE, Jean-Louis, Bodilis.

Cent-soixante ! On ne parcourt pas sans émotion ce long nécrologe où se succèdent des noms bien connus au vieux Collège et chers à tant de titres. (1)

Qui sont-ils ces héros ? « Ils sont de toute arme : fantassins tombés tout près de l'ennemi, artilleurs cloués à leurs pièces, cavaliers surpris dans leur mission de reconnaissance ou de liaison ; marins engloutis par les flots qui les roulent encore dans leur immense et pesant linéol ; hardis aviateurs frappés en plein ciel et tombant écrasés sur le sol ; aumôniers, ministres du Dieu de la paix au milieu du tumulte et des violences, qui rendent le dernier soupir en bénissant et en pardonnant.

Ils sont de tout grade et de toute condition, depuis le brillant colonel chef du régiment jusqu'à l'obscur soldat, perdu dans le rang, militaires de carrière et paisibles citoyens arrachés aux occupations les plus diverses, médecins réputés, honorables magistrats, avocats diserts, professeurs laborieux, industriels, commerçants, agriculteurs. — Ils sont de tout âge, depuis le territorial endurci jusqu'au plus tendre conscrit. » (2)

(1) Ces 160 noms sont gravés sur une plaque commémorative dans la chapelle.

(2) Chanoine A. Moënné, « In Memoriam », **En Avant**, août-septembre 1920, pp. 245-249.

Dormez en paix

Vous n'avez pas reculé, chers camarades, devant le sanglant et mortel devoir. Tous d'un même cœur vous avez fait face à l'ennemi.

Grâce à vous, la France est sortie victorieuse du tragique conflit. Grâce à vous, nos trois couleurs flottent de nouveau sur les cathédrales de Strasbourg et de Metz. Grâce à vous, il y a un peu plus de justice dans le monde. Dormez en paix, morts glorieux.

Dernière page...

En mourant pour votre patrie, vous avez également servi votre Collège et ajouté une page à son histoire. Dernière page, mais combien éloquente. Elle nous enseigne la loi du sacrifice et de la générosité, la loi du devoir partout et jusqu'au bout. Page la plus belle, car elle est écrite de votre sang.



CONCLUSION

Avec le Collège de Lesneven « disparaît une des dernières maisons qui eussent leur légende » (1).

Le Collège a également son histoire. J'ai essayé de la raconter au cours des dix chapitres de ce livre. Mon étude n'est pas complète, je le sais. Néanmoins, elle nous permet de suivre la vie du Collège, de ses origines jusqu'à sa fin.

Les débuts furent modestes. Comme toute œuvre naissante, le Collège connut aussi des difficultés qui, à certains moments, menacèrent son existence. Il put les surmonter et il réussit à se classer dans les meilleurs collèges de France.

Mais voici que vers 1886 on parle de laïcisation. On en reparle au lendemain du renouvellement du traité décennal en 1901. Puis, après la signature du contrat de 1911 qui n'a qu'une durée de trois ans, la lutte contre le Collège s'engage acharnée. Par une campagne de presse menée activement un peu partout, des politiciens réclament la fermeture du Collège de Lesneven dans l'intérêt de la République. Ils arrivent à leurs fins en 1914.

Le Collège est alors en pleine prospérité. Ce n'est pas en pure perte que tous ses principaux se sont dépensés. Ils n'ont pas été inutiles les sacrifices que la ville de Lesneven a su s'imposer pendant près d'un siècle pour faire du Collège un établissement modèle. Quant à l'Université, elle n'a pas à regretter de lui avoir prêté son appui loyal et bienveillant.

Les Anciens du Collège sont partout, à Lesneven, dans le Bas et le Haut-Léon, dans le Finistère et même au delà de ses limites. Ils occupent partout, dans l'industrie, dans l'armée, dans la magistrature, dans l'enseignement, dans la médecine, dans le clergé un rang distingué. Et l'on se plaît d'ordinaire à rendre hommage à leur savoir et à la dignité de leur caractère.

... Le Collège de Lesneven a vécu. « C'était un endroit singulier » écrit Louis Gillet, « celui où l'on pouvait voir la foi la plus antique et la libre pensée, sans concession indigne, voisiner, vivre ensemble, avec mille égards, avec estime et même avec quelque amitié, où l'on pratiquait

(1) Louis Gillet, « Le Collège de Lesneven », voir *Le Gaulois*, 17 janvier 1914.

la charité, le respect pour les opinions, où les querelles faisaient trêve, où la douceur était la règle envers autrui. Je le regarde comme le dernier asile de la courtoisie et de la paix, des bonnes mœurs intellectuelles. Cela sentait encore son grand siècle, les belles manières sacerdotales, avec une saveur plus ancienne encore une pointe de moyen-âge qui en relevait le goût... Et maintenant, cela n'est plus. J'ignore ce que la cause de l'enseignement et les idées y ont gagné; mais il y aura désormais en France un peu moins d'originalité. » (1)

Je ne rejeterai pas la conclusion de Louis Gillet. Mais est-ce assez dire, puisqu'il s'agit d'un Collège qui a connu tant de gloire et surtout qui a fait tant de bien?



(1) Louis Gillet, « Le Collège de Lesneven », voir *Le Gaulois*, 17 janvier 1914.

APPENDICE

I

PETITION DES MEMBRES LAIQUES

DE L'AMICALE DES PROFESSEURS

AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les Membres laïques de l'Amicale des Professeurs du Collège de Lesneven à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Péniblement émus de la campagne menée depuis plusieurs mois dans la presse en vue d'empêcher le renouvellement du contrat du Collège de Lesneven, les soussignés vous demandent la permission de vous exposer leurs sentiments sur une question à leur avis doublement importante, la suppression éventuelle de ce Collège leur semblant très préjudiciable, non seulement à leurs intérêts particuliers, mais encore et surtout aux intérêts supérieurs de l'Université et de la République dans cette région.

Il est incontestable, en effet, que plusieurs d'entre nous, forts de leur conviction que le Collège ne serait pas supprimé, se sont, eux et leurs familles, fixés dans le pays depuis de longues années et s'y sont créé une situation de fait à laquelle la disparition subite du Collège ne serait pas sans apporter un grave dommage.

Toutefois, ces intérêts particuliers, pour respectables qu'ils soient, nous paraissent secondaires en la circonstance, en présence de la répercussion déplorable que ne manquerait pas d'avoir la suppression du Collège au double point de vue universitaire et républicain.

Nous sommes certains d'être en communauté d'idées avec tous les amis de l'Université en demandant instamment la conservation de ce Collège. On ne comprendrait certainement pas que le gouvernement puisse, de gaité de cœur, rayer de la carte universitaire un établissement en pleine prospérité, comptant un effectif de 341

élèves (au 5 novembre 1912), et auquel le dernier conseil académique de Rennes ne ménagea pas ses éloges en le classant en tête des collèges de son ressort ; d'autant plus que les résultats aux différents examens sont chaque année des plus satisfaisants (moyenne officiellement constatée par le même conseil académique : 64 %).

Au point de vue républicain, nous estimons que la faute serait encore plus grave, irréparable peut-être. Il ne faut pas oublier, en effet, que cette partie du Finistère se trouve dans des conditions particulières : la population dans son ensemble y est demeurée très attachée à ses vieilles croyances religieuses, tout en s'ouvrant à la pénétration lente, mais incontestable, des idées républicaines. Dans cette œuvre de pénétration des idées modernes, le Collège de Lesneven a eu un rôle qui, pour n'avoir pas été très remarqué, n'en a pas été moins fécond. Pour tout observateur au courant de l'état d'esprit du Léon, le Collège de Lesneven, loin d'être l'une « des forteresses intellectuelles de la chouannerie, » se trouve être, au contraire, la sentinelle avancée de l'Université républicaine dans ce pays, au point que, s'il n'existait pas, il faudrait le créer. En effet, grâce à la présence d'un certain nombre de professeurs ecclésiastiques, et à leur collaboration aussi loyale que sincère, les idées démocratiques peuvent pénétrer dans ces masses sans alarmer leurs scrupules religieux, et faire disparaître ainsi peu à peu la méfiance qui, jusqu'à ces dernières années, les tenait éloignées de nos institutions.

Dans tout ce qui précède, nous envisageons la disparition du Collège. C'est que, en réalité, sa conservation comme collège exclusivement laïque aboutirait pratiquement au même résultat. Etant donnée la mentalité du pays, c'en serait fait du recrutement ; nous tomberions fatalement au rang des petits collèges à effectifs dérisoires que l'on s'occupe de supprimer. C'est pour ce motif qu'aucune municipalité, quel que puisse être au reste son esprit, n'accepterait un établissement sur d'autres bases que les bases actuelles.

Qu'arriverait-il donc en cas de non-renouvellement du contrat ? Ce qui s'est produit d'une façon si regrettable à Saint-Pol-de-Léon, il y a trois ans, se reproduirait ici : au lendemain même de la fermeture de l'établissement universitaire, un collège libre ouvrirait ses portes pour recevoir la totalité de la population scolaire de l'ancien collège. D'où, en même temps qu'une perte très sensible pour l'Université, un recul des idées républicaines dans ce pays.

S'il en est ainsi, comment expliquer l'acharnement déployé par les adversaires du Collège ? Il est pénible d'avoir à constater que tous les arguments invoqués contre nous

ne s'inspirent que de préoccupations politico-religieuses qui devraient pourtant demeurer étrangères à une question de ce genre. Mais ce qui est plus regrettable encore, c'est de voir ces préoccupations prédominer au point de dénaturer complètement l'exposé des faits.

On prétend, par exemple, et on le répète à satiété, que Lesneven est un « petit séminaire », sous prétexte que plusieurs de nos élèves nous quittent pour entrer au Grand séminaire de Quimper. Mais alors il faudrait, en bonne logique, donner la même appellation aux autres établissements universitaires du département (lycées de Brest et de Quimper, collège de Morlaix), qui, à notre connaissance, ont donné plus d'un prêtre au diocèse ; oserait-on sérieusement le prétendre ? Non, Lesneven n'est et n'a jamais été qu'un « collège Universitaire » ; et si, en fait, la proportion des vocations ecclésiastiques semble plus forte ici qu'ailleurs, cela tient avant tout au milieu dans lequel se recrute la majorité de nos élèves. Du reste, cette proportion elle-même a été exagérée pour les besoins de la cause.

Encore plus exagéré le soi-disant exode de la quasi-totalité des autres élèves vers la « Faculté catholique de Lille », puisque, pour une période de plus de 20 ans, 3 élèves seulement se sont dirigés vers Lille, alors que chaque année nombreux sont nos élèves qui vont suivre les cours des Facultés de l'Etat (Rennes, Paris).

Dans le même ordre d'idées, il est faux que « les cours de religion catholique (à l'exclusion de tout autre culte) y sont les plus importants. » Ils se réduisent à 1 heure de catéchisme par semaine, comme dans tous les établissements universitaires possédant un aumônier, — avec cette différence qu'à Lesneven les fonctions d'aumônier sont exercées bénévolement et gratuitement par les professeurs ecclésiastiques eux-mêmes, en dehors et en plus de leur service de classe, déjà pourtant bien chargé. — Contrairement à une autre affirmation, la prière au commencement des classes n'a jamais été « obligatoire ». — Quant aux « notes de catéchisme », elles n'entrent jamais en ligne de compte pour l'inscription au tableau d'honneur ; et cela pour une raison bien simple : c'est que de telles notes n'existent pas. — Il va de soi que, s'il se rencontrait un élève appartenant à un autre culte, il serait par là même dispensé des exercices religieux catholiques (le cas s'est déjà présenté).

Le personnel enseignant comprend 18 professeurs : 12 laïques et 6 ecclésiastiques (ces derniers provenant du clergé diocésain ne sont par conséquent ni des « religieux » ni des « congréganistes »). Ainsi tombe l'assertion que la « moitié des professeurs sont des ecclésiastiques. » —

Fait digne de remarque: 8 d'entre nous (contre 2 ecclésiastiques seulement) enseignent dans les classes du second cycle, c'est-à-dire à l'époque où se forme l'esprit du jeune homme (chaires de philosophie, d'histoire, de sciences (3), de langues vivantes (2), et de dessin). C'est aussi à un laïque qu'est confié l'enseignement de la morale dans le premier cycle. — Sont également fonctionnaires de l'Etat: le Principal (ecclésiastique) et les 2 répétiteurs (laïques). — Quant au sous-principal et aux 5 surveillants ecclésiastiques, il importe de noter que nul d'entre eux n'émarge au budget de l'Etat.

Les uns et les autres peuvent avoir sur les élèves une égale influence, celle-ci dépendant avant tout de la compétence et du dévouement de chacun, ainsi que le prouve un fait tout récent: deux de nos collègues laïques, MM. Kéromnès et Dupont ont quitté le Collège cette année, laissant après eux d'unanimes regrets, que les élèves eux-mêmes se sont fait un devoir d'exprimer publiquement à l'occasion de la fête du Collège, en janvier dernier.

Nous croyons nécessaire d'insister sur l'entente qui n'a jamais cessé de régner entre nos collègues ecclésiastiques et nous-mêmes. Cette entente, loin d'être simplement « de surface », est une entente vraiment cordiale, fondée sur la collaboration loyale et amicale de tous, sans distinction d'opinions, à l'œuvre commune de formation que l'Université nous a confiée. L'attitude de la plupart de nos prédécesseurs au Collège de Lesneven est probante à cet égard: plusieurs ont conservé d'agréables relations avec leurs anciens collègues ecclésiastiques, et disent volontiers l'excellent souvenir qu'ils ont gardé de leur passage ici. (1)

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Ministre, que nous avons cru de notre devoir de vous exposer en toute impartialité les sentiments qu'éprouvent, à l'unanimité, au sujet de cette grave question, les membres laïques de l'Amicale des Professeurs du Collège de Lesneven.

Notre plus vif désir est de voir le Gouvernement de la République maintenir à cet établissement son caractère actuel, persuadés que, loin de dégénérer, il continuera

(1) Mentionnons notamment les articles connus de Francisque Sarcéy et de M. Gustave Hervé. — En janvier 1912, ce dernier, de la prison de la Conciergerie, écrivait à son « cher abbé Colin », professeur honoraire, une lettre très affectueuse, où il disait du Collège de Lesneven: « C'est un des meilleurs souvenirs de ma vie », et qu'il terminait en le chargeant « de toutes ses amitiés pour tous les anciens collègues, pour tous ses anciens amis de Lesneven, et pour l'abbé Roull qui fut le meilleur de tous ses principaux et proviseurs universitaires. »

dans l'avenir, comme dans le passé, à former des hommes éclairés, des citoyens dévoués sur qui le pays puisse être toujours en droit de compter.

MM. PLESSIS, professeur de mathématiques, président de l'Amicale.

CORGNE, professeur de troisième, secrétaire de l'Amicale.

Mlle GARREC, institutrice.

MM. DARIDON, professeur de philosophie et de morale.

BERNARD, professeur de septième.

PIERRE, professeur de huitième.

LE PEZENNEC, professeur de langues vivantes.

MARCELLIN, professeur de sciences.

Lesneven, le 22 février 1913.

II

UNE LETTRE

On lit dans la *Dépêche de Brest*:

Lesneven, 6 janvier,

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Nous venons vous demander, dans l'intérêt de la vérité, de vouloir bien insérer la présente rectification:

Vous avez tout récemment publié dans votre journal un vœu qu'auraient émis, à l'unanimité, les professeurs de collège de l'Académie de Rennes, en faveur du maintien du *statu quo* au Collège de Lesneven.

Il nous semble qu'une erreur a dû se glisser dans la rédaction de ce vœu; il ne put y avoir unanimité au congrès de Rennes. Professeurs au collège de Lesneven, nous n'avons, en effet, jamais donné mandat à personne de se prononcer en notre nom sur la question, dans un sens ou dans l'autre, et notre délégué au congrès, qui peut avoir comme nous son opinion personnelle, se serait bien gardé de se substituer à nous et de nous engager à notre insu par un vote.

En terminant, il nous sera bien permis de regretter qu'on ait cru devoir ajouter au programme, unanimement accepté, celui-là, de nos revendications légitimes,

un article imprévu dont le seul effet serait de compromettre notre nécessaire union; nous nous étonnons, enfin, que nos collègues des autres établissements aient pris sur eux de trancher au pied levé une question dont ils ne possèdent que quelques données, et sur laquelle, nous, les professeurs de Lesneven, qui y sommes si directement intéressés, n'avons pu nous mettre d'accord.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, avec nos remerciements, nos salutations empressées.

BUTTEL, MARCELLIN, SIREYJOL, TANGUY,
Professeurs au Collège de Lesneven.

La Dépêche de Brest, 8 janvier 1914.

III

A propos de la Laïcisation du Collège

LE COLLÈGE DE LESNEVEN

Le Conseil municipal de Lesneven refuse la laïcisation progressive

Le Conseil municipal de Lesneven, réuni vendredi dernier, a — par treize voix contre trois bulletins blancs — rejeté la proposition de laïcisation intégrale du Collège, mise par M. Viviani comme condition nécessaire à la signature d'un nouveau contrat décennal. C'est le maire lui-même, M. Joseph Odey, qui a proposé cette attitude intransigeante.

Notre campagne a donc porté. Nous ne doutions pas, à la vérité, de l'énergie laïcisatrice de M. Viviani; mais nous craignons les louches intrigues de certains fonctionnaires des bureaux et de l'Université. Elles ont heureusement échoué. Comme il l'avait loyalement déclaré à la Chambre, le 24 décembre, le ministre de l'Instruction publique a exigé qu'il soit mis fin à une situation vraiment paradoxale. L'Etat ne pouvait continuer à subventionner une pépinière de prêtres qui, après avoir été nourris dans l'Université républicaine, n'ont pas assez de sarcasmes contre elle et le régime.

Que les cléricaux ne s'avisent donc pas de crier à la persécution. La laïcisation de Lesneven ne doit pas être brutale. Jusqu'en octobre, rien ne sera changé; ensuite, un Principal laïque devra remplacer le Principal actuel; l'administration de la maison ne sera plus entre les mains

des curés; un esprit de liberté circulera dans les classes.

Mais on ne touchera pas aux droits acquis. Les professeurs ecclésiastiques au service de l'Université seront simplement remplacés, à mesure qu'ils prendront leur retraite. Il ne leur sera pas permis simplement de transformer un établissement de l'Etat républicain en petit séminaire.

Voilà ce que refuse le Conseil municipal de Lesneven, qui obéit, nous le savons, aux suggestions de M. l'Evêque de Quimper. Cette intransigeance — disons-le — est une manœuvre, la suprême manœuvre.

Les intrigues n'ont pas réussi; on va essayer de l'intimidation. On va mettre en avant, comme nous l'avons déjà indiqué, la situation florissante du collège, que la laïcisation viderait de ses élèves; on va jouer de la situation financière de la ville de Lesneven, obérée par la construction de nouveaux bâtiments. On ira même, nous le savons, jusqu'à la grève de la municipalité.

Pour aujourd'hui, les édiles bretons se contentent de dire: « — Nous préférons la mort du Collège, sa suppression totale que sa laïcisation. »

Nous savons parfaitement que cette laïcisation ne fera pas subir à l'établissement la crise que l'on veut bien prévoir; nous savons aussi que la volonté de M. Viviani ne faiblira pas. M. le Maire de Lesneven, ses conseillers, et M. l'Evêque de Quimper en seront pour leurs frais. Ou bien Lesneven deviendra une maison républicaine et laïque, ou bien le contrat ne sera pas renouvelé.

Il faut s'en tenir à ce dilemme.

La Lanterne, 2 mars 1914.

IV

PERSONNEL DU COLLÈGE (1913-1914)

ADMINISTRATION

Principal.	MM. MOËNNER, <i>Prêtre</i> , O. A.
Sous-Principal.	AFFRET, <i>Prêtre</i> .
Surveillants.	ARZEL, <i>Prêtre</i> .
	GUENNOU, <i>Prêtre</i> .
	BRANNELLEC, <i>Prêtre</i> .
	BELLEC, <i>Prêtre</i> .
	MILIN, <i>Prêtre</i> .
Maitres répétiteurs.	PARC.
	LE CHEVALIER.

PROFESSEURS

Lettres:	MM. DARIDON, O. A., Prof. de Philosophie. Abbé STEUN, O. A., Prof. de Première. Abbé BOSSENNEC, O. A., Prof. de Se- conde. CORGNE, Professeur de Troisième. Abbé LEVASSEUR, O. A., Professeur de Quatrième. Abbé DUJARDIN, Profes. de Cinquième. Abbé GUILLERMIT, Profes. de Sixième. N..., Professeur de Septième (1). PIERRE, O. A. Professeur de Huitième. M ^{me} GUILLOU, Professeur des classes prépa- ratoires.
Histoire:	MM. TANGUY, O. A.
Sciences:	PLESSIS, O. I., Prof. de Mathématiques. BUTTEL, Professeur de Sciences physi- ques et naturelles. FABRE, Professeur de Sciences. Abbé PAUL, Professeur de Sciences.
Langues:	SIREYJOL, Professeur d'Anglais. LE PÉZENNEC, Prof. de Langues vivantes.
Dessin:	BOULARD.
Musique:	HUNTZIGER, O. A.
Gymnastique:	DUPONT.

(Palmarès, 1913-1914).



(1) M. Bernard, décédé au début du troisième trimestre, n'avait pas été remplacé.